

Avis du
Conseil du statut
de la femme

Collection « Femmes et
développement des
régions »

Les conditions
de vie des
femmes et le
développement
régional et local
au Saguenay–
Lac-Saint-Jean

Mars 2002

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 27 février 2002.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Michèle Taïna Audette, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Analyse, rédaction
et coordination
Claire Minguy

Collaboration
Christine Chabot

Soutien technique
Clémence Lemieux

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-38970-0

© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source

RÉSUMÉ

Pour réaliser le présent document, le Conseil du statut de la femme a d'abord dressé un portrait statistique de la réalité régionale des femmes, complété par une analyse qualitative. Cet exercice fait ressortir la contribution des femmes au développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose des cibles d'intervention ainsi que 39 recommandations pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

Quelques données régionales sur la situation des femmes

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, une des régions les plus jeunes au Québec, est sur le point de vivre de grands bouleversements démographiques. La région connaîtra, d'ici 2026, un vieillissement accéléré, en raison notamment de la décroissance de la natalité et de la migration des jeunes qui se fait davantage sentir chez les filles.

À ce sujet, l'étude du CSF révèle que les jeunes femmes ont des conditions de vie parfois difficiles et différentes à bien des égards de celles des garçons. En effet, malgré leur succès scolaire, elles ont souvent une faible estime d'elles-mêmes, vivent de la détresse psychologique, ont des idées suicidaires, adoptent des habitudes de vie à risques telles la consommation de tabac et d'alcool, font peu d'activité physique et connaissent une difficile intégration au marché du travail.

Le marché du travail régional est fragile. Par surcroît, les femmes ont un taux d'activité nettement inférieur à celui de l'ensemble des Québécoises. De plus, leurs conditions de travail laissent à désirer. Elles travaillent davantage à temps partiel, ont de plus faibles revenus d'emplois que les Québécoises et on note un écart avec les revenus masculins nettement plus important qu'au Québec.

Au chapitre de la santé, tant les femmes que les hommes de la région ont une plus faible espérance de vie que la population de l'ensemble du Québec. Parmi les causes de mortalité précoce, on remarque un taux élevé de cancer (particulièrement du cancer du poumon chez les hommes et du cancer du sein chez les femmes). En fait, la région se classe au 2^e rang au Québec, suivant de près la Côte-Nord, pour l'incidence du cancer. De plus, dans la région, le suicide a augmenté de 45 % depuis 1982-1984 (contre 9 % au Québec). Enfin, la violence faite aux femmes n'épargne malheureusement pas le Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais moins de plaintes font l'objet d'une mise en accusation que dans les autres régions du Québec.

Enfin, la présence régionale des femmes dans de nombreux lieux de pouvoir tire de l'arrière par rapport à l'ensemble du Québec. Heureusement, cependant, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est doté, depuis novembre 2001, d'une politique de représentation équitable.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	13
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN.....	15
1.1 Le territoire.....	15
1.2 Les infrastructures	18
1.3 La population.....	20
1.3.1 Répartition et perspectives démographiques.....	20
1.3.2 Les jeunes femmes.....	26
1.3.3 Les femmes âgées.....	33
1.3.4 Les femmes immigrantes.....	35
1.3.5 Les femmes autochtones.....	37
1.3.6 Les femmes handicapées.....	40
1.3.7 Évolution des familles.....	41
1.4 L'économie et l'emploi.....	43
1.5 Les orientations stratégiques.....	46
1.6 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique.....	49
1.6.1 Les indicateurs du marché du travail.....	49
1.6.2 Les conditions de travail.....	52
1.6.3 La répartition professionnelle.....	54
1.6.4 Le travail autonome.....	56
1.6.5 La pauvreté.....	59
1.6.6 Le soutien à l'intégration socioéconomique des femmes.....	63
1.7 La scolarité.....	70
1.7.1 La scolarisation.....	70
1.7.2 La concentration scolaire.....	73
1.7.3 Les mesures correctrices.....	75
1.8 L'intégrité physique et psychologique.....	77
1.8.1 La santé physique.....	77
1.8.2 La santé mentale	83

1.8.3 Les femmes victimes de violence.....	85
1.9 La vitalité communautaire et le développement social.....	90
1.10 La vie culturelle.....	92
1.11 La contribution des femmes.....	95
1.11.1 Le mouvement associatif.....	95
1.11.2 L'apport individuel des femmes.....	97
1.12 La position des femmes dans le développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	100
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS.....	105
Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour permettre l'analyse différenciée selon les sexes nécessaire à l'adaptation des politiques et programmes.....	105
Cible d'intervention 2 : Analyser la situation des jeunes femmes de façon à être en mesure de mettre en place les moyens pour soutenir leur intégration socioprofessionnelle et leur participation sociale.....	106
Cible d'intervention 3 : Améliorer la participation des femmes au développement des collectivités, notamment par leur intégration au marché du travail et par l'augmentation de leur représentation dans les lieux de pouvoir.....	111
Cible d'intervention 4 : Tenir compte des caractéristiques des femmes défavorisées lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.....	115
Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent.....	118
CONCLUSION.....	123
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME.....	127
BIBLIOGRAPHIE.....	133

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 — Population totale, régions administratives et ensemble du Québec, 1991 et 1996.....	22
TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996.....	23
TABLEAU 3 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge et la MRC, 1996.....	25
TABLEAU 4 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et MRC, 1996.....	30
TABLEAU 5 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean , 1996.....	31
TABLEAU 6 — Répartition des familles selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996.....	42
TABLEAU 7 — Taux d'activité, taux de chômage et taux d'emploi de la population de 15 ans et plus selon le sexe, ensemble du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et MRC, 1996.....	51
TABLEAU 8 — Taux d'emploi selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000.....	52
TABLEAU 9 — Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et MRC, 1996.....	53
TABLEAU 10 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1996.....	53
TABLEAU 11 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon le sexe et la profession, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1996.....	55
TABLEAU 12 — Travail autonome dans la population active, ensemble du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et MRC, 1996 et 1991.....	57

TABLEAU 13 — Revenu moyen total des 15 ans et plus par sexe et par tranche de revenu, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996.....	61
TABLEAU 14— Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996.....	71
TABLEAU 15— Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2001.....	100

LISTE DES SIGLES

BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CH	Centre hospitalier
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CITS	Commission intermunicipale de transport du Saguenay
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CRÉPAS	Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire
CRES	Comité régional d'économie sociale
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
DEC	Diplôme d'études collégiales
DES	Diplôme d'études secondaires
DSC	Département de santé communautaire
ESS	Enquête sociale et de santé
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ISS	Indice de santé sociale
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfance
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MRég	Ministère des Régions
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
MTS	Maladies transmises sexuellement
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAR	Plan d'action régional (d'Emploi-Québec)
PIB	Produit intérieur brut
PSR	Plan stratégique régional
RECIF-02	Regroupement Entraide Concertation Intervention Femmes
RMR	Région métropolitaine de recensement
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SFR	Seuil du faible revenu

SHQ	Société d'habitation du Québec
SQDM	Société québécoise de la main-d'œuvre (maintenant Emploi-Québec)
TROC-02	Table régionale des organismes communautaires
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est en 1981 que le bureau régional ouvre ses portes. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles, – et des mesures – d'intervention pour

parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes – sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non –, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie – notamment les activités culturelles et les actions communautaires – essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon les sexes est résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région, et non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes.

CHAPITRE PREMIER – LE CADRE DE VIE DES FEMMES DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

1.1 Le territoire

Troisième région québécoise en superficie, le Saguenay–Lac-Saint-Jean côtoie au nord et à l’ouest la région Nord-du-Québec et l’Abitibi-Témiscamingue, au sud, la région de la Capitale-Nationale et la Mauricie et, à l’est, la Côte-Nord.

La région compte une collectivité Innu (montagnaise), Masteuiatsh, et, selon les données de 2001¹, quarante-neuf municipalités réparties dans quatre municipalités régionales de comté (MRC) : Maria-Chapdelaine, Le Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Le Fjord-du-Saguenay. Cette dernière, la seule MRC saguenéenne, est nettement plus urbanisée (77,2 %) que les trois MRC jeannoises². Elle regroupe en effet la plus importante ville du territoire³, fruit de la fusion de Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Lac-Kénogami, Laterrière, Shipshaw et une partie de Canton-Tremblay. À l’inverse, Le Domaine-du-Roy affiche le plus faible taux d’urbanisation (45,8 %) ⁴ ce qui l’a amenée à être reconnue comme MRC rurale en vertu de la *Loi sur l’organisation territoriale*⁵. Notons toutefois que, dans l’ensemble, la population régionale est concentrée en milieu urbain puisque près de 72 % habite l’un des plus grands centres soit, outre ceux mentionnés ci haut, Alma (Lac-Saint-Jean-Est), Dolbeau-Mistassini (Maria-Chapdelaine) ainsi que Roberval et Saint-Félicien (Le Domaine-du-Roy)⁶.

Ce phénomène semble susceptible de s’accroître puisque, à l’exception de Jonquière, la population de ces villes s’est accrue, quoique faiblement, entre 1991 et 1996. Pendant la même période, des communautés rurales, particulièrement celles situées en périphérie, ont connu une baisse démographique, souvent au profit des zones à plus forte densité de population⁷.

Deux plans d’eau majeurs, le Saguenay et le lac Saint-Jean, marquent profondément le paysage de la région. Ils constituent en quelque sorte les pivots autour desquels s’est articulée l’occupation du territoire. Alors que l’agriculture domine dans la cuvette fertile que forme le lac Saint-Jean, le Saguenay, en raison de son potentiel hydroélectrique et de transport, a contribué à attirer la grande entreprise, entraînant, du même coup, la concentration de la population sur ses rives. Considérée comme une oasis tempérée en

¹ Telle était la situation en novembre 2001. Cependant, compte tenu des projets de fusions, ce nombre est appelé à évoluer.

² Institut de la statistique du Québec. *Les régions. Population et logements*, adresse URL (consultée le 12 octobre 2001) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/regional/theme1.htm>, p. 14.

³ On comprendra qu’en raison du caractère récent de la fusion, le texte qui suit fait référence à l’ancien découpage municipal, conformément aux données disponibles.

⁴ *Idem*.

⁵ Gouvernement du Québec. *Gazette officielle du Québec*, 12 juillet 2001, 133^e année, no 28A, p. 4899.

⁶ CRCDD Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique Saguenay–Lac-Saint-Jean 2001-2006, avril 2001*, p. 19.

⁷ *Idem*, p. 20.

milieu nordique, la région constitue en outre le « principal parterre forestier »⁸ du Québec.

Relativement isolé des autres régions de par sa situation géographique à l'écart de la vallée du Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est forgé une forte identité régionale et, très tôt, s'est doté des infrastructures nécessaires à sa survie.

Bien avant la colonisation canadienne-française, à compter de 1838, le Saguenay–Lac-Saint-Jean constituait un important territoire amérindien. Les Ilnu et les autres nations voisines de la famille algonquienne qui habitent ce territoire ont développé un complexe réseau d'échanges entre eux et avec les Iroquoiens de la vallée du Saint-Laurent. À partir des premiers contacts avec des Européens au 16^e siècle, les Amérindiens deviennent d'importants acteurs dans la traite des fourrures⁹. Encore aujourd'hui, l'influence de la langue Ilnu transparaît dans la toponymie, particulièrement celle des cours d'eau¹⁰.

C'est l'intérêt des capitalistes britanniques pour les immenses réserves de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui entraîne l'ouverture de ce territoire au peuplement par les Blancs. La crise que vit l'agriculture québécoise à partir de 1800 et la surpopulation des seigneuries qui risque de se traduire par un important exode des jeunes vers les États-Unis plaident aussi en faveur de l'extension des terres à coloniser. Dès le départ, le Saguenay–Lac-Saint-Jean connaît donc un développement de type agroforestier qui marquera tant l'économie que les mouvements de population qui suivent les terres à exploiter.

Pendant tout le 19^e siècle, les routes fort mal tenues rendent les communications extra et intrarégionales difficiles. C'est par voie d'eau que l'accès au Saguenay–Lac-Saint-Jean demeure le plus facile... quand la navigation n'est pas interrompue pendant les mois du long hiver. Le train viendra, dans la dernière décennie du 19^e siècle, changer les habitudes de la population dont la région est dorénavant « ouverte » toute l'année. La construction d'un réseau routier digne de ce nom doit cependant attendre l'implantation de l'automobile, pendant les années 1920¹¹.

Les premiers arrivants proviennent de trois régions : par ordre d'importance, Charlevoix, la Côte-du-Sud et Québec¹². Les 21 premières missions ou paroisses qui sont créées entre 1840 et 1870 occupent essentiellement les rives sud des deux principaux cours d'eau et le mouvement d'installation va d'est en ouest. Chicoutimi, Grande-Baie et Bagot, Laterrière et Hébertville constituent les premières paroisses d'importance. La naissance de la sous-région jeannoise se produit au cours des trois dernières décennies du 19^e siècle alors que 31 des 45 nouvelles paroisses qui voient le jour entre 1870 et 1910 viennent ceinturer le

⁸ *Idem*, p. 35.

⁹ Camil GIRARD et Normand PERRON. *Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p.11.

¹⁰ *Idem*, p. 538.

¹¹ *Idem*, p. 117-126.

¹² *Idem*, p. 123.

lac Saint-Jean. Hébertville, Saint-Jérôme (aujourd'hui Métabetchouan), Roberval et Saint-Félicien profitent le plus de cet essor¹³.

La dernière phase de peuplement s'accomplit dans la première moitié du 20^e siècle, avec le développement de la grande industrie – les pâtes et papier, l'hydroélectricité et l'aluminium – qui achève l'intégration de l'économie régionale à l'économie mondiale. La population se déplace massivement vers les centres urbains, souvent de véritables « villes-usines » : on assiste à l'apparition d'une classe ouvrière et du syndicalisme ainsi qu'à la prolifération des commerces et services qui font éclore un marché local¹⁴. L'implantation de la grande industrie étant largement attribuable à des capitalistes canadiens-anglais ou américains, elle s'accompagne de l'installation d'une minorité anglophone qui vient rompre l'homogénéité francophone et catholique de la région : la toponymie, le paysage urbain des « villes d'entreprise » et les institutions religieuses, sociales et scolaires en sont marqués¹⁵. Par ailleurs, les différences entre le Lac-Saint-Jean, qui demeure surtout agroforestier et rural avec une population étalée, et le Saguenay, qui évolue vers une concentration démographique en milieu urbain en raison de l'industrialisation, s'affirment au cours de cette période¹⁶.

Si l'immigration vers le Saguenay–Lac-Saint-Jean a joué fortement dans la phase initiale de peuplement, à compter du 20^e siècle, c'est l'important accroissement naturel qui fait croître les effectifs régionaux puisque, déjà, les départs de la région excèdent souvent les arrivées¹⁷.

L'évolution du peuplement au 19^e siècle commande que le territoire s'organise au plan sociopolitique, religieux, scolaire, sanitaire et judiciaire. Si les difficultés de communication et l'isolement ont un effet stimulant sur l'implantation de services éducatifs et hospitaliers et justifient même parfois le développement de services spécialisés, ils induisent la multiplication des structures locales, sans cohésion régionale autour d'un plan d'ensemble; seule l'organisation judiciaire fait exception en raison de son caractère centralisé¹⁸. Ce sont des impératifs économiques ou les contraintes politiques découlant de l'apparition, dans les années 1960, des concepts de régionalisation et de développement régional qui réduisent l'atomisation en entraînant une restructuration profonde des institutions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tant municipales que scolaires ou sanitaires, qui tendent à se fusionner et à articuler leurs interventions en fonction de plans concertés¹⁹.

Après les années 1960, le secteur de la transformation industrielle paraît de moins en moins capable d'assurer le développement soutenu de l'économie régionale. La mise sur pied de services gouvernementaux, de santé et d'éducation suppléent, pour un temps, aux insuffisances de l'industrie. Mais la crise de 1982 montre une fois de plus la fragilité de

¹³ Camil GIRARD et Normand PERRON. *Histoire...*, *op. cit.*, p. 136 et 137.

¹⁴ *Idem*, p. 138.

¹⁵ *Idem*, p. 538-539.

¹⁶ *Idem*, p. 340.

¹⁷ *Idem*, p. 144.

¹⁸ *Idem*, p. 250-251.

¹⁹ *Idem*, p. 493-500.

l'économie, dépendante des emplois liés aux ressources naturelles et aux services et, de ce fait, très vulnérable aux fluctuations externes, qu'il s'agisse des marchés étrangers ou des décisions des gouvernements supérieurs²⁰.

1.2 Les infrastructures

Instituée en 1992, la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean est la maîtresse d'œuvre de l'organisation et du développement des services sociosanitaires sur ce territoire, ce qui l'amène à déterminer les priorités en ces matières et à adapter les services aux besoins et aux réalités de la population de la région. À ce titre, elle planifie, organise, met en œuvre et évalue les programmes de santé et de services sociaux élaborés par le Ministre.

Comme ailleurs au Québec, au cours des dernières années, le réseau de la santé et des services sociaux a connu d'importantes transformations. En 2000, on comptait 14 établissements, dont six centres hospitaliers qui, à l'exception du Complexe hospitalier de la Sagamie, à vocation régionale, remplissent plusieurs missions : deux d'entre eux combinent les services d'un centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) et d'un CLSC, deux coordonnent les services d'un CHSLD et d'un centre de réadaptation, et un centre hospitalier de soins de longue durée, dont un privé conventionné. Enfin, on trouve un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et un centre jeunesse qui dispose, outre de son siège social, de six points de services externes²¹.

Depuis nombre d'années, des voix de la région se plaignent de l'iniquité interrégionale dans la répartition des dépenses publiques en santé qui entraînerait au Saguenay–Lac-Saint-Jean un sous-financement estimé à environ 65 M \$ annuellement. Ce mouvement de protestation a donné lieu à la formation du Groupe d'action régional en faveur de l'équité interrégionale dans le secteur des services de santé et des services sociaux qui fait de cette question un enjeu majeur de développement, liant le sous-investissement dans le réseau sociosanitaire aux difficultés socioéconomiques de la population et à la désintégration démographique de certaines communautés de la région²².

On ne saurait passer sous silence l'indispensable contribution, en matière sociosanitaire, des 152 organismes communautaires financés par la RRSSS dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)²³, dont les groupes de femmes, particulièrement actifs en relation d'aide et en santé mentale, dans la lutte à la violence faite aux femmes, ainsi qu'en périnatalité et auprès des mères monoparentales²⁴.

²⁰ *Idem*, p. 445.

²¹ Régie régionale de la santé et des services sociaux Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Rapport annuel d'activités 1999-2000*, septembre 2000, p. 16.

²² CRCO Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique...*, *op. cit.*, p. 21.

²³ RRSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Rapport annuel...*, *op. cit.*, p. 75.

²⁴ Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mise à jour d'août 2001.

En matière d'éducation, tous les ordres d'enseignement ont pignon sur rue dans la région. Cependant, la diminution du nombre de jeunes, qui frappe indifféremment les milieux urbains et ruraux, exerce de fortes pressions à la baisse sur les services scolaires de la région et a déjà entraîné des fermetures d'établissement²⁵. Actuellement, quatre commissions scolaires francophones, dont deux desservent le Saguenay, de la Jonquière et des Rives-du-Saguenay, et deux le Lac-Saint-Jean, du Pays-des-Bleuets et Lac-Saint-Jean, offrent les services publics d'éducation. Elles regroupent 138 écoles qui dispensent l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ainsi que l'éducation aux adultes et la formation professionnelle. Six écoles privées et deux écoles anglophones, qui relèvent de la Commission scolaire centrale Québec, donnent aussi l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire²⁶. On trouve en outre dans la région quatre cégeps, à Chicoutimi, Jonquière, Alma et Saint-Félicien, spécialisés dans des créneaux dont certains sont propres à la région : pensons au pilotage d'avions (Chicoutimi), aux communications et à la robotique (Jonquière), à l'agriculture et aux arts (Alma) ainsi qu'aux techniques du milieu naturel et au tourisme (Saint-Félicien). Enfin, fondée en 1969, l'Université du Québec à Chicoutimi est associée à des champs d'excellence étroitement liés aux particularités régionales comme la foresterie, l'aluminium, les ressources minérales, la culture du bleuets ainsi que la génétique des populations. Elle offre aussi des programmes hors campus à Alma et à Saint-Félicien, mais aussi à Sept-Îles et à La Malbaie-Pointe-au-Pic.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), composé de représentantes et de représentants des associations patronales et syndicales, des organismes communautaires, du milieu de l'enseignement, ainsi que des ministères concernés, identifie la problématique du marché du travail de la région et détermine les orientations en conséquence. Avec la collaboration de la direction régionale d'Emploi-Québec et des centres locaux d'emploi (CLE), il s'assure que les services et les mesures d'emploi soient adaptés aux besoins de la région par le biais du plan d'action régional (PAR). Encadré par ces balises, chaque CLE est maître d'œuvre de l'organisation des services d'emploi sur son territoire, en plus d'assurer les services de sécurité du revenu (assistance-emploi). Le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte six CLE, soit trois au Saguenay (à Chicoutimi, Jonquière et La Baie) et un dans chacune des trois MRC du Lac-Saint-Jean (à Alma, Dolbeau-Mistassini et Roberval). Trois carrefours jeunesse emploi desservent aussi le territoire : l'un répond aux besoins des jeunes du Saguenay, alors que les deux autres offrent leurs services sur les rives est et ouest du Lac-Saint-Jean.

Enfin, quatre centres locaux de développement (CLD) sont chargés, dans chacune des MRC de la région, de mettre en oeuvre les moyens pour développer l'économie locale, soutenir tant l'entrepreneuriat que l'économie sociale et stimuler la création d'emplois. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCDD), responsable de susciter la concertation entre les partenaires nécessaire au développement tant économique que social et culturel. La région compte aussi quatre sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), deux

²⁵ CRCDD Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique...*, op. cit., p. 26.

²⁶ Ministère de l'Éducation, Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Portrait régional de l'éducation-1999-2000*, mars 2001, p.14-17.

corporations de développement communautaire (CDC), sises à Chicoutimi et Jonquière, et sept chambres de commerce.

Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans le domaine économique. Parce que certains d'entre eux utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément des dimensions économique et sociale des problèmes, ils contribuent à la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes, au développement de l'entrepreneuriat féminin et au redéploiement de l'économie sociale.

Formée des directrices et des directeurs régionaux des ministères et organismes gouvernementaux, la Conférence administrative régionale (CAR) constitue la structure privilégiée pour imprimer une vision intégrée et une action cohérente du gouvernement du Québec en région.

1.3 La population

1.3.1 Répartition et perspectives démographiques

En 1996, le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait une population totale de 286 649 personnes, soit 4 % de la population du Québec. Avec une croissance à peine notable (0,16 %) de 1991 à 1996, la région connaît en quelque sorte une stagnation démographique alors que, pendant la même période, la population québécoise enregistrait une hausse de 3,5 %²⁷. Il ne s'agit pas d'un fait nouveau puisque, de 1986 à 1991, l'augmentation de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'avait été que de 0,2 % comparativement à 5,6 % pour l'ensemble du Québec.

Précisons que l'évolution démographique varie peu d'une MRC à l'autre. Ainsi, de 1991 à 1996, tandis que Le Fjord-du-Saguenay (- 0,3 %) et Maria-Chapdelaine (- 0,4 %) connaissaient un taux de croissance légèrement négatif, Le Domaine-du-Roy (1,9 %) et Lac-Saint-Jean-Est (0,8 %) augmentaient très légèrement leur effectif.

Le solde migratoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été négatif à tous les ans de 1986 à 2000, à deux exceptions près. Ceci est très clairement le résultat des migrations intraprovinciales. Pendant la même période, dans l'ensemble du Québec, les départs n'ont dépassé les arrivées qu'à une occasion²⁸. Avec un excédent des départs sur les arrivées de 7 914 personnes de 1996 à 2000, la région se classe au deuxième rang des neuf régions québécoises qui ont perdu de l'effectif²⁹.

²⁷ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998, tableau 1.

²⁸ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Profil économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tableau 4 « Migrations interprovinciales, intraprovinciales et internationales, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1986-1999 »*, adresse URL (consultée en septembre 2001) : <http://www.mic.qc.ca/PME-REG/regions/index.htm>.

²⁹ Institut de la Statistique du Québec. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, numéro 2, février 2001, p. 6 et 7.

Il importe de préciser que les départs ne connaissent pas la même intensité dans tous les groupes de la population : ils s'accroissent avec la scolarité, un facteur qui influence d'autant plus la migration que la personne est jeune. On devine aisément les conséquences d'une telle ponction parmi la population jeune et scolarisée sur les plans tant démographique qu'économique ou même sociosanitaire³⁰.

Selon les prévisions de l'ISQ, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean devrait entamer une décroissance qui lui ferait subir, d'ici 2011, une perte de 5,2 % de sa population, puis, de 2011 à 2026, de 7,6 %. La région métropolitaine de recensement de Chicoutimi-Jonquière présenterait une tendance semblable, perdant 13,5 % de sa population sur cet horizon de 25 ans³¹. En ce qui concerne les MRC, ce sont Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine qui enregistreraient les pertes les plus importantes³².

³⁰ Michel PERRON. *Sociogéographie de la santé à micro-échelle : un modèle de différenciation spatiale au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1997.

³¹ Institut de la statistique du Québec. *Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 2, février 2000, p. 4 et 5.

³² CRCD. *Plan stratégique...*, *op. cit.*, p. 28.

TABLEAU 1 — Population totale, régions administratives et ensemble du Québec, 1991 et 1996

Région	1991	%	1996	%	Taux de croissance
Bas-Saint-Laurent	205 140	3,0	206 064	2,9	0,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	286 165	4,1	286 649	4,0	0,16
Québec	615 840	8,9	633 511	8,9	2,9
Mauricie	258 550	3,7	261 208	3,7	1,0
Estrie	268 415	3,9	278 470	3,9	3,7
Montréal	1 775 870	25,8	1 775 846	24,9	-0,001
Outaouais	283 775	4,1	307 441	4,3	7,7
Abitibi-Témiscamingue	151 985	2,2	153 905	2,2	1,3
Côte-Nord	103 225	1,5	103 299	1,4	0,7
Nord-du-Québec	36 310	0,5	38 395	0,5	5,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	105 970	1,5	105 174	1,5	-0,7
Chaudière-Appalaches	367 955	5,3	380 496	5,3	3,4
Laval	314 395	4,6	330 393	4,6	5,0
Lanaudière	334 840	4,9	375 174	5,3	12,0
Laurentides	381 705	5,5	431 643	6,0	13,0
Montérégie	1 198 185	17,4	1 255 920	17,6	4,8
Centre-du-Québec	207 660	3	215 207	3	3,6
Le Québec	6 895 975	100,0	7 138 795	100,0	3,5

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Comme en fait foi le tableau qui suit, la répartition démographique par âge et par sexe diffère au Saguenay–Lac-Saint-Jean de ce que l'on retrouve au Québec.

Ainsi, la population de la région est, encore pour l'instant, plus jeune que celle du Québec. Alors que les moins de 25 ans y représentent 35,6 % de la population, cette proportion atteint 32,5 % pour l'ensemble du Québec. À l'inverse, la part des 65 ans et plus se situe à 10,5 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean, comparativement à une moyenne nationale de 12,1 %. Aussi, on remarque un trou dans la pyramide des âges de la région, les 25 à 34 ans étant nettement sous-représentés; on devinera les conséquences de ce phénomène puisqu'il s'agit de la génération la plus susceptible d'avoir des enfants³³.

Cependant, d'importants changements démographiques pointent à l'horizon. Ainsi, de 1991 à 1996, la région a connu le plus fort taux de décroissance du groupe des 0 à 14 ans au Québec (13,2 % c. 0,4 %). À l'opposé, sa population de 65 ans et plus a augmenté

³³ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales..., *op. cit.*, tableau 2.

proportionnellement plus qu'au Québec (18 % c. 11,6 %) ³⁴. En outre, selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, la distribution par groupe d'âge sera bouleversée d'ici 2026, et au Saguenay–Lac-Saint-Jean de façon plus radicale qu'au Québec. En effet, la population entrerait dans une phase accélérée de vieillissement avec une diminution drastique des proportions de jeunes, qui chuteraient de 44,4 % chez les 0-14 ans et de 44,6 % chez les 15-24 ans (c. respectivement 21,7 % et 19,4 % au Québec) tandis que la part des aînés grimperait de 136,1 % chez les 65 ans et plus (c. 121,6 %), et même de 275,1 % chez les 85 ans et plus (c. 188,2 %) ³⁵.

TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	% Âge
La région	144 000	50,2	142 615	49,8	286 615	100,0
0 - 14 ans	28 475	48,7	30 035	51,3	58 510	20,4
15 - 24 ans	20 950	48,1	22 615	51,9	43 565	15,2
25 - 34 ans	18 965	49,7	19 165	50,3	38 130	13,3
35 - 44 ans	25 905	49,7	26 200	50,3	52 105	18,2
45 - 54 ans	18 970	49,5	19 370	50,5	38 340	13,4
55 - 64 ans	13 365	51,6	12 520	48,4	25 885	9,0
65 ans +	17 370	57,7	12 710	42,3	30 080	10,5
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	12,1

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Pour ce qui est de la répartition par sexe, on constate que, contrairement à un mythe répandu, le taux de féminité de la région n'est pas plus élevé que celui du Québec, au contraire. En croisant les variables âge et sexe, on remarque qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean comme au Québec, le taux de féminité croît avec l'âge, les femmes passant progressivement d'une sous-représentation à une surreprésentation. Cependant, alors que

³⁴ Institut de la statistique du Québec. *Âge, sexe, état matrimonial et familles, faits saillants*, adresse URL (consultée en septembre 2001) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region02/index.htm>, p. 12.

³⁵ Institut de la statistique du Québec. *Données sociodémographiques en bref*, volume 4..., *op. cit.*, p. 4-5.

les Québécoises deviennent majoritaires à compter du groupe d'âge de 35 à 44 ans, chez les Jeannoises et les Saguenéennes, ce phénomène ne se manifeste qu'à partir de 55 ans³⁶.

La situation varie cependant selon les MRC comme l'indique le tableau 3. Ainsi, la population du Fjord-du-Saguenay se démarque des autres MRC par une moindre proportion de jeunes de 0 à 14 ans et une plus grande part de 65 ans et plus. Cette MRC se distingue aussi par un taux de féminité au-dessus de la moyenne régionale. Contrairement aux autres MRC, c'est dès le groupe d'âge de 25 à 34 ans que les femmes sont majoritaires, avec une surreprésentation particulièrement marquée chez les 65 ans et plus où elles constituent 59,1 % de cette cohorte. Une exception doit cependant être signalée : parmi les 45-54 ans, les femmes sont minoritaires. On peut supposer que la sous-représentation de cette génération s'explique par sa position « charnière » : si on peut lier la surreprésentation des jeunes femmes en milieu urbain à la présence d'établissements d'enseignement supérieur et à la concentration d'emplois dans le domaine des services et du commerce, des secteurs traditionnellement féminins, on doit admettre que ces phénomènes ont moins joué sur la rétention ou l'attraction des femmes de 45 à 54 ans qui ont moins poursuivi des études supérieures et ont un moindre taux d'activité sur le marché du travail. Par ailleurs, les femmes de 65 ans et plus, et même celles de 55 à 64 ans, ont pour leur part tendance à se concentrer en milieu urbain en raison de la plus grande disponibilité de services de toute nature dont l'usage croît avec l'âge, un facteur d'attraction qui ne se fait pas encore sentir chez les 45-54 ans.

La MRC Le Domaine-du-Roy présente aussi une singularité, soit la surreprésentation des femmes de 25 à 34 ans. On peut penser que la vocation de Roberval comme centre administratif du Lac-Saint-Jean exerce une influence sur la structure des emplois, facilitant l'accès des femmes au marché du travail.

³⁶ Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales..., *op. cit.*, tableau 2.

TABLEAU 3 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge et la MRC, 1996

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	% Âge
Le Domaine-du-Roy	16 955	50,1	16 885	49,9	33 840	100,0
0 - 14 ans	3 600	49,2	3 710	50,8	7 310	21,6
15 - 24 ans	2 465	48,3	2 635	51,7	5 100	15,1
25 - 34 ans	2 255	50,5	2 210	49,5	4 465	13,2
35 - 44 ans	2 920	48,6	3 090	51,4	6 010	17,8
45 - 54 ans	2 230	49,8	2 250	50,2	4 480	13,2
55 - 64 ans	1 555	51,0	1 495	49,0	3 050	9,0
65 ans +	1 930	56,4	1 495	43,6	3 425	10,1
Maria-Chapdelaine	13 885	49,5	14 150	50,5	28 035	100,0
0 - 14 ans	2 940	48,4	3 135	51,6	6 075	21,7
15 - 24 ans	2 205	48,7	2 320	51,3	4 525	16,1
25 - 34 ans	1 780	48,4	1 895	51,6	3 675	13,1
35 - 44 ans	2 410	49,1	2 495	50,9	4 905	17,5
45 - 54 ans	1 745	48,9	1 825	51,1	3 570	12,7
55 - 64 ans	1 180	49,4	1 210	50,6	2 390	8,5
65 ans +	1 625	56,1	1 270	43,9	2 895	10,3
Lac-Saint-Jean-Est	26 035	49,7	26 360	50,3	52 395	100,0
0 - 14 ans	5 420	48,7	5 710	51,3	11 130	21,2
15 - 24 ans	3 785	47,8	4 140	52,2	7 925	15,1
25 - 34 ans	3 340	48,7	3 520	51,3	6 860	13,1
35 - 44 ans	4 670	49,4	4 790	50,6	9 460	18,1
45 - 54 ans	3 275	49,5	3 335	50,5	6 610	12,6
55 - 64 ans	2 545	51,4	2 405	48,6	4 950	9,4
65 ans +	3 000	54,9	2 460	45,1	5 460	10,4
Le Fjord-du-Saguenay	87 125	50,6	85 220	49,4	172 345	100,0
0 - 14 ans	16 515	48,6	17 480	51,4	33 995	19,7
15 - 24 ans	12 495	48,0	13 520	52,0	26 015	15,1
25 - 34 ans	11 590	50,1	11 540	49,9	23 130	13,4
35 - 44 ans	15 905	50,1	15 825	49,9	31 730	18,4
45 - 54 ans	11 720	49,5	11 960	50,5	23 680	13,7
55 - 64 ans	8 085	52,2	7 410	47,8	15 495	9,0
65 ans +	10 815	59,1	7 485	40,9	18 300	10,6

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Parmi la population féminine, certains groupes disposent de caractéristiques susceptibles d'influencer leur participation au développement tant économique que social et culturel. Les prochaines sections s'efforcent donc de décrire leur situation particulière.

1.3.2 Les jeunes femmes

Compte tenu de leur poids démographique dans la région, le CSF a tenté d'approfondir la situation des jeunes femmes. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est exceptionnellement riche en études sur les jeunes grâce aux travaux du groupe ÉCOBES du cégep de Jonquière. Une vaste enquête menée dans 31 écoles secondaires de la région en mai 1997, *Aujourd'hui, les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Qui sont-ils ? Que font-ils?*, a donné lieu à la publication de quatre monographies qui permettent notamment d'estimer la prévalence régionale de comportements qui présentent un risque pour la santé, l'épanouissement et la réussite éducative des jeunes et de cerner les caractéristiques des groupes à risque à l'égard de la santé mentale, des habitudes de vie et du vécu scolaire. Ajoutons que l'équipe de recherche, en étroite collaboration avec la Direction de la santé publique de la RRSSS, la direction régionale du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS), n'a pas ménagé ses efforts pour diffuser les résultats afin de susciter la concertation et la mobilisation des actrices et acteurs du milieu. Plus de 1 000 intervenantes et intervenants jeunesse ou actrices et acteurs socioéconomiques ont participé à l'une des rencontres organisées à l'échelle locale ou régionale³⁷.

Dans le premier volet de l'analyse³⁸, nous apprenons que le fait d'être une fille augmente de manière significative la probabilité d'être confrontée à quatre des cinq problématiques analysées.

Ainsi, les filles présentent beaucoup plus de tendances suicidaires que les garçons, la prévalence étant de 34,1 % chez les premières comparativement à 16,8 % chez les seconds. La tendance croît aussi avec l'âge, les proportions s'élevant graduellement, tous sexes confondus, des 12-13 ans jusqu'aux 16 ans et plus (16,8 % c. 29,4 %). Certaines caractéristiques ont un pouvoir de prédiction encore plus grand; citons le fait d'avoir vécu trois événements préoccupants ou plus au cours des six derniers mois (57,6 %), un niveau élevé de détresse psychologique (57,4 %), une faible estime de soi (51,7 %), un niveau élevé de contrôle maternel abusif (46,8 %), une fréquence élevée de critiques pour sa consommation de tabac (42,7 %), ainsi que le redoublement scolaire deux fois ou plus (37,8 %). Or, il importe de préciser que les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à cumuler deux ou trois de ces facteurs (37,3 % c. 15,6 %). En effet, elles présentent plus fréquemment un niveau élevé de détresse psychologique et une faible estime de soi tout en étant plus nombreuses à avoir vécu un événement préoccupant ou plus au cours des six derniers mois.

On a aussi remarqué une relation significative entre le sexe des répondants et la pratique de l'activité physique³⁹. Chez les jeunes du secondaire, les garçons consacrent en moyenne 3,9 heures par semaine à l'activité physique comparativement à 2,4 heures chez

³⁷ Groupe ÉCOBES. *Jeunes de la ville ou de la campagne : quelles différences?*, Rapport de recherche de la phase IV, enquête régionale 1997, *Aujourd'hui, les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [Michel Perron et autres], cégep de Jonquière, 2000, p. 1 et 2.

³⁸ Groupe ÉCOBES. *Habitudes de vie et comportements à risque pour la santé des jeunes du secondaire*, [Suzanne Veillette et autres], cégep de Jonquière, 1998, p. 30-34.

³⁹ *Idem*, p. 36 et 37.

les filles. L'écart se creuse même au collégial où le temps consacré à l'activité physique s'établit à 4,2 heures par semaine chez les garçons et à 2,8 heures chez les filles. D'autres caractéristiques ont un rapport significatif avec l'inactivité physique : tel est le cas de la perception mauvaise ou moyenne de son état de santé, de la consommation régulière de tabac et de l'absence de participation aux activités parascolaires.

La proportion de filles qui consomment régulièrement ou occasionnellement du tabac est significativement plus grande que celle des garçons (46,9 % c. 39,7 %) et ce, pour tous les groupes d'âge observés (de 12 ans et moins à 18 ans et plus)⁴⁰. Mentionnons en outre qu'il existe un lien important entre la consommation de tabac et, d'une part, un niveau élevé de détresse psychologique ainsi que, d'autre part, la consommation d'alcool ou de drogues. D'ailleurs, il n'y a pas pour ainsi dire de différences significatives dans la consommation de substances psychoactives chez les filles et chez les garçons⁴¹. Il importe de signaler que la consommation de tabac (29,7 % de fumeurs réguliers), mais surtout d'alcool et de drogues (71,3 % de consommateurs occasionnels d'alcool et 34 % de marijuana) semblent répandues chez les jeunes de la région et ce, de façon plus importante que dans la seule autre région pour laquelle on dispose de données comparables, soit l'Outaouais⁴².

La proportion de jeunes ayant des relations sexuelles occasionnellement ou jamais protégées (52,2 %) apparaît plus élevée dans la région⁴³. Une fois de plus, ce comportement est plus répandu chez les filles puisqu'elles sont moins nombreuses à déclarer utiliser le condom (40,5 % c. 56,6 % des garçons). L'usage du condom décroît également avec l'âge et est moins fréquent dans le secteur sociosanitaire de Chicoutimi. Le fait d'avoir un partenaire stable et d'avoir déjà passé un test de dépistage de MTS réduisent aussi le recours au condom⁴⁴.

Le deuxième volet de l'analyse de l'enquête sur les jeunes du secondaire⁴⁵ pourrait être rassurant, en ce qui concerne les filles, puisqu'il confirme que la réussite scolaire, des aspirations scolaires élevées et la satisfaction à l'école se rencontrent davantage chez celles-ci que chez les garçons. En concordance, les filles posent moins souvent des gestes délinquants et ont un sens civique plus développé. Cependant, paradoxalement, l'étude confirme que malgré ces relatifs succès scolaires, les filles n'échappent pas au désarroi : elles éprouvent plus de détresse psychologique (30,3 % des filles c. 13,7 % des garçons) et ont une moins grande estime d'elles-mêmes. Il est intéressant de noter, relate l'étude, que plusieurs analyses concluent qu'il n'y a pas de fortes associations entre l'estime de soi et la réussite scolaire, mais plutôt une corrélation entre le concept de soi « académique », c'est-à-dire la confiance dans ses habiletés cognitives, et la réussite. Il y aurait donc lieu de différencier l'estime de soi « académique », qui permet l'adoption de

⁴⁰ *Idem*, p. 57.

⁴¹ *Idem*, p. 57 et 67.

⁴² *Idem*, p. 46 et 63.

⁴³ *Idem*, p. 82.

⁴⁴ *Idem*, p. 86 et 88.

⁴⁵ Groupe ÉCOBES. *Trajectoires d'adolescence : stratégies scolaires, conduites sociales et vécu psychoaffectif*, [Michel Perron et autres], cégep de Jonquière, 1999, p. 152.

comportements favorisant la réussite scolaire, et l'estime de soi « globale », gage de bien-être⁴⁶.

Enfin, s'il est réjouissant de relever les aspirations scolaires élevées des filles, 43 % des filles souhaitant poursuivre leurs études à l'université et 41,2 % au collégial (c. respectivement 33 % et 38,2 % des garçons), le troisième volet de la recherche⁴⁷ établit que comme l'intensité de la mobilité s'intensifie avec le niveau de scolarité, une plus grande proportion de filles (34,9 %) que de garçons (26,5 %) souhaitent vivre ailleurs que dans la région une fois leurs études terminées. De fait, une étude du BSQ a établi que déjà, de 1986 à 1991, plus de filles que de garçons âgés de 15 à 24 ans quittaient le Saguenay–Lac-Saint-Jean⁴⁸. Nul besoin de s'étendre longuement sur les conséquences des départs des filles sur le renouvellement et la stabilisation de la population.

Les travaux du Groupe de recherche sur les migrations des jeunes⁴⁹ confirment la surreprésentation féminine parmi les migrants et relèvent même que c'est au Saguenay–Lac-Saint-Jean, que la différence dans les déplacements des femmes et des hommes de 20 à 34 ans est la plus marquée. En effet, 45 % des hommes y vivent dans la même municipalité que leurs parents comparativement à 33 % de femmes. Cependant, doit-on préciser, plus de femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean (27 %) que d'hommes ou de femmes d'autres régions migrent à l'intérieur de leur région d'origine.

Tous sexes confondus, c'est au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'on trouve la plus forte proportion de non-migrants (39 % c. 37 % en moyenne) parmi les trois régions étudiées (Abitibi-Témiscamingue et Bas-Saint-Laurent). Par contre, c'est dans cette région qu'on dénombre le moins de jeunes qui reviennent (14 % c. 18 %). La région se distingue quant aux motifs de retour : contrairement aux deux autres, c'est d'abord pour se rapprocher de leurs parents (64 % c. 55 % en moyenne) que les jeunes migrants sont rentrés. L'obtention d'un emploi se classe au deuxième rang (63 % c. 69 %), alors que ce motif est de loin le premier invoqué dans les autres régions. Par ailleurs, comparativement aux deux autres régions, plus de jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean quittent le domicile familial à 25 ans ou plus. Ceci a sans doute pour effet que moins de jeunes de cette région expliquent leur départ par la poursuite des études (41 % c. 47 % en moyenne) et beaucoup plus le relie plutôt à la volonté de « vivre leur vie » (40 % c. 34 %).

Ce constat rejoint les analyses du groupe ÉCOBES⁵⁰ à l'effet que le désir d'enracinement des filles est inversement proportionnel à leur degré de libéralisme des mœurs. Cependant, le groupe de recherche identifie d'autres facteurs qui influencent, à la baisse, l'enracinement régional des filles : mentionnons un niveau élevé de scolarité du père, le fait de croire que l'avenir du Québec est plus favorable que celui de leur région et la

⁴⁶ *Idem*, p. 31 et 32.

⁴⁷ Groupe ÉCOBES. *Rester, partir ou revenir au Saguenay–Lac-Saint-Jean après les études. Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire*, [Marco Gaudreault et autres], cégep de Jonquière, 2000.

⁴⁸ Cité dans *La Presse*, 10 mai 1997, p. B1.

⁴⁹ Patrice LE BLANC et Camil GIRARD. « La dynamique migratoire des jeunes au Québec. Le croissant péri-nordique de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent », *L'Action nationale*, volume XCI, numéro 5, mai 2001, p. 23 à 43.

⁵⁰ Groupe ÉCOBES. *Rester, partir... op. cit.*, p. 12 et 19.

participation de la mère au marché du travail. Ce qui amène les chercheurs à conclure que « les élèves qui manifestent le désir de quitter le SLSJ sont ceux qui ont baigné dans un univers culturel plus ouvert sur le monde et qui ont envie d'y participer. »

Il ne faut pas croire pour autant que les jeunes migrants sont en rupture de ban avec leur milieu d'origine. Des trois régions étudiées, ce sont d'ailleurs les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui en ont la perception la plus favorable. Toutefois, et quoique ces reproches recueillent une moins forte adhésion au Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans les autres régions, 57 % des jeunes migrants estiment qu'il n'y a pas d'emploi pour eux dans leur région et 54 % trouvent les décideurs trop lents.

De fait, les jeunes de 15 à 24 ans du Saguenay–Lac-Saint-Jean⁵¹ connaissent des difficultés d'intégration au marché du travail nettement plus importantes que leurs aînés comme en font foi leurs taux d'activité, d'emploi et de chômage. Ils sont également en moins bonne posture que leurs homologues du Québec. On note de plus que l'écart dans les indicateurs du marché du travail des 15-24 ans et des 25 ans et plus est davantage prononcé dans la région qu'au Québec. Bien que ces différences se manifestent autant chez les garçons que chez les filles, quand on compare les sexes entre eux, on remarque que la main-d'œuvre masculine s'en tire généralement mieux. Seuls les taux de chômage sont généralement moindres pour les femmes, quoique les MRC Maria-Chapdelaine et Lac-Saint-Jean-Est démentent cette tendance. Cet avantage relatif s'explique en partie par le moindre taux d'activité des femmes, qui peut cacher bon nombre de « chômeuses découragées ». En effet, remarque Emploi-Québec, lors d'un resserrement de l'emploi, les femmes, plus que les hommes, ont tendance à se retirer du marché du travail et à se déclarer « inactives ».

⁵¹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales..., *op. cit.*

TABLEAU 4 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et MRC, 1996

Territoire et groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% chômage	% emploi	% activité	% chômage	% emploi
Le Québec	54,6	11,2	48,5	70,5	12,3	61,8
15 ans et plus						
15-24 ans	52,2	18,2	42,7	56,3	19,8	45,2
25 ans et plus	55,0	9,9	49,6	73,5	11,1	65,4
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean	47,0	14,5	40,2	68,2	15,8	57,4
15 ans et plus						
15-24 ans	41,4	24,8	31,1	46,4	26,2	34,2
25 ans et plus	48,3	12,5	42,3	73,8	14,2	63,2
Le Domaine-du-Roy	48,6	12,4	42,6	69,4	16,4	58,0
15 ans et plus						
15-24 ans	37,2	20,0	29,5	47,8	27,6	34,6
25 ans et plus	51,2	11,0	45,6	75,0	14,6	64,1
Maria-Chapdelaine	43,7	18,0	35,9	66,5	21,4	52,3
15 ans et plus						
15-24 ans	35,3	27,0	25,7	40,0	26,5	29,2
25 ans et plus	45,9	16,1	38,4	73,8	20,5	58,7
Lac-Saint-Jean-Est	47,3	15,5	40,0	68,2	18,4	55,6
15 ans et plus						
15-24 ans	41,3	27,2	30,1	48,3	27,0	35,3
25 ans et plus	48,7	13,1	42,3	73,3	16,9	58,7
Le Fjord-du-Saguenay	42,2	14,1	40,5	68,3	14,1	58,6
15 ans et plus						
15-24 ans	43,2	24,6	32,6	46,7	25,6	34,7
25 ans et plus	48,0	12,1	42,2	73,7	12,2	64,7

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations effectuées par le BSQ pour le CSF, novembre 1998.

Évidemment ces informations doivent être interprétées avec prudence puisqu'on compte parmi le groupe des 15-24 ans une part de jeunes dont la situation n'est pas encore établie, en ce sens qu'ils peuvent avoir laissé l'école sans avoir pour autant intégré de façon définitive le marché du travail et qui, du fait de leur formation incomplète, connaissent de très sévères problèmes d'insertion en emploi. C'est pourquoi, pour avoir une idée plus juste de l'intégration au marché du travail des jeunes, nous avons aussi comparé le groupe des 20-29 ans et celui des 30-64 ans.

TABLEAU 5 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1996

Territoire et groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% chômage	% emploi	% activité	% chômage	% emploi
Le Québec						
20-29 ans	74,0	13,2	64,3	83,8	15,8	70,5
30 ans et plus	52,7	9,8	47,6	71,8	10,7	64,1
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean						
20-29 ans	66,6	18,9	54,0	79,2	22,4	61,6
30 ans et plus	46,5	12,2	40,8	72,5	13,6	62,6

Source : Emploi-Québec Saguenay–Lac-Saint-Jean. Compilations spéciales effectuées à partir de Statistique Canada *Recensement de 1996*, octobre 2001.

Comme on pouvait s'y attendre en raison de l'important accroissement de la participation des femmes au marché du travail au cours des dernières décennies, les écarts dans le taux d'activité des femmes et des hommes se sont amoindris chez les 20-29 ans par rapport aux 30 ans et plus. Ainsi, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, alors qu'on notait une différence de 26 points quant à l'activité des femmes et des hommes de 30 ans et plus (c. 19,1 au Québec), cet écart est tombé à 12,6 points chez les 20-29 ans (c. 9,8 % au Québec). Une différence substantielle persiste tout de même et elle est plus marquée que dans l'ensemble du Québec.

Si on se penche sur le taux d'emploi, qui rend mieux compte de la situation réelle sur le marché du travail puisqu'on ne considère que les personnes qui occupaient effectivement un emploi au moment de l'enquête, les mêmes tendances se maintiennent. Les jeunes femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean se situent sous la barre des hommes de la région (7,6 points), quoique de façon nettement moins tranchée que leurs aînées (21,8 points). Par contre, quand on compare les femmes de 20-29 ans de la région et celles du Québec, on est porté à croire que l'amélioration de l'intégration en emploi des jeunes femmes s'est fait moins sentir dans la région que dans l'ensemble du Québec puisque l'écart entre les taux d'emploi apparaît davantage marqué chez les jeunes femmes (10,3 points) que chez leurs aînées (6,8 points).

Enfin, le chômage frappe davantage les 20-29 ans et ce, tant chez les femmes que chez les hommes, mais avec plus d'acuité au Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec. Et comme dans le cas des taux d'emploi, les écarts entre la situation du Saguenay–Lac-Saint-Jean et celle du Québec se font davantage sentir chez les plus jeunes que chez les 30 ans et plus.

La moins bonne performance des filles sur le marché du travail est d'autant plus étonnante qu'elles obtiennent davantage leur diplôme d'études secondaires et poursuivent plus leurs études que les jeunes hommes. En effet, le taux de diplomation féminin après sept ans pour les élèves inscrits en 1^{re} secondaire de 1989 à 1991⁵² est supérieur à 70 % dans 40 municipalités, soit 69 % des municipalités de la région. Chez les garçons, un tel résultat n'est atteint que dans 14 % des municipalités.

Ce succès relatif ne doit tout de même pas nous faire perdre de vue que dans huit municipalités (14 % du total), le taux de diplomation des filles est inférieur à 60 %. Cette situation se retrouve dans les villages en position excentrique par rapport aux principales villes du Saguenay–Lac-Saint-Jean, notamment ceux localisés au nord d'Alma et de Dolbeau-Mistassini et ceux à l'est de La Baie⁵³. Si ce phénomène est plus répandu chez les garçons (puisqu'on le constate dans 40 % des municipalités de la région), il importe de souligner qu'une scolarité écourtée semble pénaliser davantage les filles, les décrocheuses étant plus nombreuses en chômage que les garçons présentant un profil scolaire semblable. Ainsi, a établi une recherche québécoise, alors que la moitié des hommes qui ont une scolarité de 0 à 8 ans occupent un emploi, ce n'est le cas que de 20 % des femmes ayant la même scolarité.⁵⁴ Ce fait s'explique notamment par la structure des emplois occupés par l'un et l'autre sexe : alors que dans le champ « masculin » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pour ainsi dire inexistante dans les domaines « féminins » du commerce et des services. En ce sens, il est rassurant que le plan stratégique⁵⁵ reconnaisse que la lutte à l'abandon scolaire doit reposer sur des actions adaptées à la population féminine et masculine.

Depuis plusieurs années, la région s'inquiète de l'exode des jeunes et recherche des moyens pour contrer ce phénomène. Le CRCD s'est d'ailleurs doté d'une Commission Jeunesse qui a élaboré cinq cibles d'intervention dans le plan stratégique régional (PSR) 2001-2006⁵⁶. Comme le fait remarquer à juste titre la Commission, le manque d'emplois ne peut à lui seul expliquer le bilan migratoire négatif. En conséquence, suggère-t-elle, si on doit continuer de favoriser l'intégration économique des jeunes, il faut aussi s'efforcer de répondre à leurs besoins sociaux et culturels, tout en favorisant leur participation communautaire et en prenant en considération la situation des jeunes familles. S'il s'agit d'une approche intéressante, il importe de s'assurer que les mesures retenues pour la mettre en œuvre tiennent compte de la réalité et des intérêts tant des filles que des garçons qui, comme nous avons tenté de l'esquisser, se démarquent à plusieurs points de vue.

⁵² Groupe ÉCOBES. *Jeunes de la ville ou de la campagne...*, op. cit., p. 51.

⁵³ *Idem*.

⁵⁴ Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et Secrétariat à la condition féminine. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995*, Québec, 1995.

⁵⁵ CRCD Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique...*, op. cit., p. 23.

⁵⁶ *Idem*, p. 72-75.

1.3.3 Les femmes âgées

Comme il nous a été donné de le voir plus tôt, bien que la proportion de personnes âgées soit actuellement moins élevée dans la région qu'au Québec, on escompte une augmentation très rapide au cours des prochaines décennies.

On doit aussi rappeler que, à mesure que l'on avance en âge, la population se féminise. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, si à 50 ans on compte autant d'hommes que de femmes, on retrouve 25 % plus de femmes chez les 70-74 ans alors que, chez les 85 ans et plus, la population est féminine à plus des deux tiers⁵⁷.

La grande majorité des aînés vivent dans des ménages privés : toutefois, à compter de 75 ans, la différence se creuse entre les femmes et les hommes, celles-ci étant proportionnellement de moins en moins nombreuses dans cette situation. Ainsi, la part des femmes vivant dans un ménage privé passe de 95 % chez les 65-74 ans (c. 96 % des hommes), à 74 % chez les 75-84 ans (c. 86 %), pour n'être que de 44 % chez les 85 ans et plus (c. 56 %)⁵⁸.

En outre, en 1996, 28 % des femmes de 65 à 74 ans vivent seules comparativement à 11 % des hommes du même âge. L'écart s'accroît chez les 75-84 ans alors que 43 % des femmes et 14 % des hommes vivent seuls. La plus longue espérance de vie des femmes associée au fait que les épouses sont généralement plus jeunes que leur conjoint expliquent en bonne partie cette situation⁵⁹.

Or, les personnes vivant seules constituent un groupe particulièrement affecté par la pauvreté. Ainsi, en 1995, plus de la moitié (53 %) des personnes de 65 ans et plus de la région qui vivent seules ont un revenu qui se situe sous le seuil du faible revenu (SFR)⁶⁰.

Par ailleurs, la corrélation entre la féminité, l'âge et la pauvreté n'est plus à démontrer. Ainsi, en 1994 au Québec, près des trois quarts des femmes de 65 ans et plus bénéficiaient d'un revenu annuel inférieur à 15 000 \$ comparativement à 46 % des hommes⁶¹. On sait aussi que la proportion de personnes de 65 ans et plus vivant sous le SFR⁶² atteint, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 27 % chez les femmes et 14 % chez les hommes⁶³. Enfin, les résultats d'une étude du Conseil canadien de développement

⁵⁷ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003*, cahier thématique 4 : *Les aînés 55 ans et plus*, [coordination : Carmen Bouchard], 2001, p. 18.

⁵⁸ *Idem*.

⁵⁹ *Idem*, p. 22.

⁶⁰ *Idem*, p. 21.

⁶¹ Statistique Canada. Cité dans Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

⁶² Le seuil de faible revenu est établi par Statistique Canada en tenant compte de la taille de la famille et du degré d'urbanisation, en terme de population, de sa ville de résidence. Il correspond au niveau de revenu à partir duquel une famille doit dépenser en moyenne 20 % de plus que la famille moyenne de même catégorie pour les biens de première nécessité, soit la nourriture, le logement et l'habillement. Source : Statistique Canada. *Dictionnaire du recensement de 1996, février 1997 et Condition féminine Canada. À la recherche de données sur les femmes : Les principales sources à Statistique Canada*, 1998.

⁶³ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur...*, *op. cit.*, p. 21.

social⁶⁴ font état de problèmes importants de pauvreté parmi les personnes de 65 ans et plus de la région métropolitaine de recensement (RMR) Chicoutimi-Jonquière où, nous le savons, le taux de féminité est particulièrement élevé. Ce sont 25,6 % des personnes âgées de la RMR qui vivent sous le seuil du faible revenu, une situation qui s'aggrave chez celles qui vivent seules, plus fréquemment des femmes, pour lesquelles la proportion grimpe à 55 %.

L'insuffisance de revenus peut représenter, pour les âgées, un obstacle supplémentaire pour accéder aux ressources, tant institutionnelles que communautaires, et à une vie sociale satisfaisante, des éléments pourtant indispensables à la préservation de la santé physique et mentale.

Selon Santé Québec, les femmes âgées de 65 ans et plus vivant seules et sous le seuil de faible revenu seraient particulièrement à risque de malnutrition⁶⁵. Par ailleurs, une étude de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)⁶⁶ indique qu'en 1994, la majorité des personnes habitant des résidences privées pour personnes âgées au Saguenay–Lac-Saint-Jean sont des femmes : la proportion s'élève à 71 % au Saguenay et à 65 % au Lac-Saint-Jean. Précisons que plus de la moitié des personnes ainsi logées (63 %) sont veuves. Considérant les contraintes budgétaires dans le domaine de la santé, l'accroissement extrêmement rapide du nombre de personnes âgées prévu ainsi que le manque de places dans les CHSLD de la région, on peut penser que le nombre de personnes âgées non autonomes dirigées vers des résidences privées est en voie d'augmentation. La plus grande vigilance s'impose pour assurer le respect des besoins et des droits des personnes âgées dans un tel contexte.

On ne peut non plus passer sous silence le très grand impact du virage ambulatoire sur les femmes âgées. Elles sont susceptibles d'en être grandement affectées puisque leur plus longue espérance de vie en fait de plus grandes utilisatrices des services sociaux et de santé, mais aussi en raison de leur importante contribution à titre d'aidantes dites « naturelles ». Selon Santé Québec, rapporte une recherche du CSF, les femmes aidantes qui cohabitent avec l'aidé ont une perception moins favorable de leur santé, elles sont plus nombreuses à utiliser des tranquillisants et elles éprouvent plus de contraintes à la vie sociale que les non-aidantes⁶⁷. Précisons que 23 % des conjointes contre 13 % des conjoints aident leur partenaire; alors que 29 % des filles contre 8 % des fils soutiennent leur parent⁶⁸.

Le problème pourrait être encore aggravé par l'exode des jeunes qui, en restreignant le réseau social des personnes âgées, fait reposer le rôle déjà lourd des proches aidantes sur

⁶⁴ Conseil canadien de développement social. *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [recherche et rédaction : Sylvain Schetagne], Ottawa, avril 2000, annexes 1 et 18.

⁶⁵ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur...*, *op. cit.*, p. 26.

⁶⁶ Citée dans Conseil de l'âge d'or région Saguenay–Lac-Saint-Jean—Chibougamau-Chapais. *Synthèse des États généraux sur les aînés*, novembre 1999, Alma, p.31.

⁶⁷ Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], juin 1999.

⁶⁸ Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

un bassin très limité de personnes ou, pire, accroît l'isolement de la population vieillissante. En outre, l'épuisement des trop rares personnes pouvant prodiguer soins et soutien peut parfois conduire à des abus ou de la négligence⁶⁹. Les personnes âgées semblent avoir d'autant plus de mal à dénoncer la situation qu'elle est souvent le fait de proches, du soutien desquels elles dépendent. La peur et la honte les amènent bien souvent à se taire et à subir.

Les cibles d'intervention proposées par la Table régionale de concertation des personnes âgées dans le plan stratégique régional (PSR) 2001-2006⁷⁰ qui visent à améliorer l'accès des personnes âgées aux services sociosanitaires et à sensibiliser les municipalités aux besoins de la population vieillissante arrivent donc à point nommé. Il importera cependant lors de l'adoption de mesures pour concrétiser ces cibles de bien cerner les besoins des femmes et des hommes âgés inévitablement marqués par les différences de leurs conditions de vie.

À quelques reprises pendant les travaux préparatoires au présent document⁷¹, nous avons entendu parler d'un certain exode de la population âgée, non seulement intrarégional, soit des communautés rurales vers les centres urbains de la région, mais extrarégional, à savoir vers les villes d'autres régions dans le but de rejoindre leurs enfants qui s'y sont installés. Nous n'avons cependant pas pris connaissance de données chiffrées pour appuyer cette assertion. Des études plus poussées tant pour mieux cerner l'ampleur du phénomène que pour comprendre ce qui le motive, nous semblent s'imposer.

1.3.4 Les femmes immigrantes

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'une des régions du Québec où la part de la population immigrante est la plus faible. Par surcroît, entre 1986 et 1996, la population immigrante y a diminué de 4,5 % alors que la population non immigrante augmentait de 0,2 %, contrairement à l'ensemble du Québec où ces taux étaient respectivement de 26,1 % et de 6,9 %⁷². La situation est peu susceptible d'évoluer spontanément puisque, pour la période 1995-1999, à peine 0,4 % de la population immigrante projetait s'installer au Saguenay–Lac-Saint-Jean⁷³. Néanmoins, comme la région explore la possibilité de recourir à l'immigration pour réduire la décroissance démographique et qu'elle songe même à élaborer une entente spécifique favorisant la régionalisation de l'immigration⁷⁴, il est intéressant de se pencher sur la situation des personnes issues de l'immigration.

⁶⁹ Statistique Canada. Cité dans *Des nouvelles d'elles – Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Diane Guilbault et autres], Le Conseil, Québec, septembre 1999 et Louise PLANTE. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

⁷⁰ CRCQ Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique...*, *op. cit.*, p. 98-100.

⁷¹ *Idem*, p. 99 et Conseil de l'âge d'or région Saguenay–Lac-Saint-Jean—Chibougamau-Chapais. *Synthèse des États généraux...*, *op. cit.*, p. 34 et 35.

⁷² ISQ. *Immigration, langue et origine ethnique. Faits saillants*, adresse URL (consultée en septembre 2001 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region02/index.htm>), p. 10.

⁷³ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. *Vivre au Québec. Statistiques sur l'immigration au Québec, édition 2000*, p. 3.

⁷⁴ CRCQ Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique...*, *op. cit.*, p. 24.

Avec 1 185 personnes immigrantes en 1996, Le Fjord-du-Saguenay est la MRC qui en regroupait le plus grand nombre, qui ne représentent tout de même que 0,7 % de l'ensemble de sa population. Plus précisément, c'est à Chicoutimi que se concentrent les personnes immigrantes qui, au nombre de 640, constituent 1 % de la population. Par contre, c'est Le Domaine-du-Roy qui, de 1986 à 1996, a connu la seule hausse significative du nombre de personnes immigrantes (30 %). Rappelons que c'est aussi cette MRC qui détient le plus fort taux de croissance démographique de la région (2 %) ⁷⁵.

En 1996 ⁷⁶, on dénombrait 735 femmes immigrées au Saguenay–Lac-Saint-Jean qui ne constituaient que 0,5 % de la population féminine (c. 9,3 % au Québec). Elles représentaient en outre moins de la moitié des 1 610 personnes immigrantes de la région (45,6 %), un taux de féminité moindre qu'au Québec (50,3 %).

Si, comme les hommes, les femmes immigrantes proviennent surtout du continent européen, c'est tout de même en moins forte proportion (44,2 % c. 48 %). De même, la part de l'immigration de souche africaine, la moins fréquente dans la région, est-elle encore moins importante chez les femmes (7,5 %) que chez les hommes (14,3 %). Par contre, les femmes, plus que les hommes, proviennent du continent américain (24,5 % c. 22,3 %), notamment de l'Amérique centrale (7,5 % c. 3,4 %) et du Sud (7,5 % c. 4 %), ainsi que de l'Asie (22,4 % c. 14,3 %).

Les trois principaux pays d'origine des femmes sont, dans l'ordre, la France, la Chine et l'Allemagne, alors que chez les hommes, les États-Unis supplantent la Chine au deuxième rang. La situation diffère plus quand on la compare à l'ensemble des Québécoises qui proviennent principalement de l'Italie, de Haïti et de la France.

On ne peut manquer de faire le lien entre l'immigration féminine au Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'adoption internationale lorsqu'on constate que le plus fort contingent de femmes de la région issues de l'immigration ont moins de 15 ans (23,8 %), que 38,8 % des immigrantes avaient moins de 5 ans au moment de leur arrivée qui a eu lieu, dans 30,6 % des cas, entre 1991 et 1996. Si on retrouve moins cette situation dans l'immigration masculine régionale, la différence est surtout marquée par rapport aux immigrantes de l'ensemble du Québec, dont seulement 6,9 % ont moins de 15 ans, à peine 9,7 % sont arrivées avant l'âge de 5 ans et 22,9 % sont entrées au pays entre 1991-1996.

Par ailleurs, détenant à 25 % un grade universitaire, les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean issues de l'immigration sont nettement plus scolarisées que celles de vieille souche, qui ne sont que 7,2 % à avoir un diplôme de cet ordre, ou même que l'ensemble des femmes immigrantes du Québec (15,6 %). Toutefois, les hommes immigrants ont une bonne longueur d'avance sur les femmes à ce chapitre (40,7 % c. 25 %) et l'écart entre

⁷⁵ ISQ. *Immigration, langue...*, op. cit., p. 10 et 11.

⁷⁶ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. *Portraits statistiques de la population immigrée, 1996 : Québec, régions métropolitaines de recensement, régions administratives. Recensement 1996 : données ethnoculturelles*, collection Études, recherches et statistiques, no 5.

les sexes est plus important que dans l'ensemble de la population régionale (9,1 % c. 7,2 %).

Bien que la situation sur le marché du travail des femmes de la région soit généralement peu enviable, comme nous le verrons plus loin, les immigrantes semblent connaître encore plus de difficultés comme en témoignent leur taux d'activité de 44,6 % (c. 47 %) et leur taux d'emploi de 36,6 % (c. 40,2 %). Leur sort semble aussi plus difficile que celui des immigrantes de l'ensemble du Québec qui connaissent un taux d'activité de 48,5 % et un taux d'emploi de 39,9 %. Comme, au contraire, les immigrants du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont en meilleure posture sur le marché du travail que l'ensemble des hommes de la région, avec des taux d'activité respectifs de 79,3 % et 68,2 % et des taux d'emploi de 69,7 % et 57,4 %, on comprendra que l'écart entre les femmes et les hommes issus de l'immigration est particulièrement marqué.

Enfin, précisons que les travailleuses immigrantes du Saguenay–Lac-Saint-Jean, très fortement concentrées dans le secteur tertiaire (89 %), sont davantage actives dans ce secteur que les immigrantes du Québec (74 %).

Le Service externe de main-d'œuvre du Saguenay offre des services d'accueil et de soutien à l'intégration au marché du travail aux personnes immigrantes. Il ne propose cependant pas de services spécifiques pour les femmes, ne disposant pas des ressources nécessaires pour les joindre. Cette lacune est d'autant plus lourde de conséquences que les femmes immigrantes sont peu portées à entreprendre des démarches pour obtenir de l'aide.

Si le milieu souhaite attirer et retenir les personnes issues de l'immigration internationale, il devra se pencher sur les réalités et les besoins tant des hommes que des femmes, et non seulement en regard du marché du travail, mais, plus largement, du milieu de vie. Une stratégie de promotion des services disponibles devra aussi être envisagée. Une telle démarche s'avère d'autant plus nécessaire que la part des personnes réfugiées parmi les personnes immigrantes s'installant dans la région est susceptible d'aller croissant compte tenu des nouvelles directives du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI). En effet, dorénavant «les réfugiés pris en charge par le gouvernement du Québec et qui n'ont pas d'amis ou de membres de leur famille à Montréal, la métropole du Québec, sont de préférence destinés à d'autres régions»⁷⁷. Or, comme on peut s'y attendre, les personnes réfugiées ont besoin de mesures d'accueil et d'intégration encore plus développées tant en raison de leur passé politique et économique difficile que de leur absence de connaissance du français doublée souvent de traditions culturelles ou de valeurs différentes de celles du Québec.

1.3.5 Les femmes autochtones

Située sur la rive ouest du lac Saint-Jean, dans la MRC Le Domaine-du-Roy, à quelques kilomètres des municipalités voisines de Roberval et de Saint-Prime, la réserve de

⁷⁷ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Service des politiques et des programmes d'immigration. *L'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés au Québec*, avril 2001.

Mashteuiatsh a été créée par le gouvernement du Canada en 1856. Elle s'est successivement appelé Ouiatchouan et Pointe-Bleue avant d'adopter son nom actuel en 1983⁷⁸.

En juillet 2001, la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean compte 4 597 membres. Cependant, on dénombre plus de personnes inscrites hors communauté (56,9 %) que résidentes de la communauté (42,9 %). Quelle que soit la catégorie considérée, on trouve une majorité de femmes : elles constituent 51,1 % des personnes habitant à Mashteuiatsh et 54,5 % des personnes vivant hors communauté⁷⁹. Pour donner un ordre de grandeur, précisons que la population de Mashteuiatsh représentait, en 1996, 1,5 % de la population de la région, soit une proportion légèrement plus élevée que la part des autochtones dans l'ensemble du Québec (1 %). Les principales langues parlées par les autochtones de Mashteuiatsh sont l'Innu et le français.

La collectivité est pourvue d'un centre de santé qui, fondé en 1876 en raison de l'état sanitaire préoccupant de la population, fut le premier hôpital de la région⁸⁰. En plus d'offrir les services sanitaires de première ligne, cet établissement effectue aussi des interventions sociales et assure les services de protection de la jeunesse. Le centre Petapan, pour sa part, dispense des services en matière de toxicomanie, de santé mentale et de prévention du suicide. La communauté dispose aussi d'une école préscolaire et primaire ainsi que d'une école secondaire qui offre l'enseignement de secondaire I à secondaire III inclusivement. Près de 500 élèves fréquentent ces établissements. On trouve aussi à Mashteuiatsh un centre de la petite enfance (CPE) de 45 places, indépendante du Conseil des Montagnais du Lac-saint-Jean, cinq services de garde en milieu familial et une garderie en milieu scolaire. Les services à la petite enfance ne semblent pas suffire à la demande⁸¹. La communauté dispose aussi d'un centre d'accueil pour personnes âgées en perte d'autonomie, d'une bibliothèque, d'un aréna et d'une maison des jeunes. On trouve enfin un café jeunesse et une radio communautaire⁸².

Bien qu'il n'y ait pas d'établissement d'études supérieures dans la communauté, 351 étudiants poursuivent des études au cégep et à l'université⁸³. Il semble que les jeunes Amérindiennes, à l'instar des autres Québécoises, tendent à fréquenter l'école plus longtemps que leurs confrères⁸⁴.

La communauté est dirigée par un conseil de bande, exclusivement masculin, qui se compose d'un chef et de huit conseillers⁸⁵. Par contre, pour offrir les services qui sont

⁷⁸ Ministère des Affaires indiennes et du Nord. *Guide des collectivités indiennes du Québec*, mars 1999, p. 94.

⁷⁹ Ministère des Affaires indiennes et du Nord-Canada. *Profil des Premières-Nations – Recherche par réserve*, adresse URL (consultée le 28 août 2001) : <http://www.esd.inac.gc.ca/fnprofiles>.

⁸⁰ Camil GIRARD et Normand PERRON. *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean...*, op. cit.

⁸¹ Informations obtenues par M^{me} Christine Chabot, responsable du bureau régional du CSF au Saguenay-Lac-Saint-Jean auprès de M^{mes} Bibiane Courtois, membre de la communauté de Mashteuiatsh et Colette Robertson de la Société de développement économique Innu, en septembre 2001.

⁸² Ministère des Affaires indiennes et du Nord. *Guide...*, op. cit., p. 95 et informations obtenues par Mme Christine Chabot..., op. cit.

⁸³ Ministère des Affaires indiennes et du Nord. *Guide...*, op. cit.

⁸⁴ Informations obtenues par Mme Christine Chabot..., op. cit.

⁸⁵ Ministère des Affaires indiennes et du Nord-Canada. *Profil...*, op. cit.

sous l'autorité de la bande, soit les services de santé et éducatifs, les travaux publics, les loisirs, l'aménagement du territoire et la foresterie, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean emploie plus de 300 employés dont 70 % sont des femmes⁸⁶. La communauté dispose aussi de la Société de développement économique Ilnu qui, depuis mars 2001, est indépendante du Conseil des Montagnais. Si le conseil d'administration de cette organisation est exclusivement masculin, tout le personnel, y compris celui de direction, est féminin.

La communauté s'efforce de mettre en valeur son potentiel touristique. En plus du Musée amérindien de Mashteuiatsh, fondé en 1976, elle dispose d'une agence de voyage, de deux campings, d'une auberge de jeunesse et d'autres infrastructures d'hébergement ou de restauration⁸⁷. Toutes ces installations sont détenues ou gérées par des femmes. Plusieurs femmes collaboratrices de leur mari font connaître les activités traditionnelles Ilnu aux touristes et trois boutiques d'artisanat appartiennent à des femmes. En fait, des 89 entreprises et organismes publics ou communautaires qui ont pignon sur rue à Mashteuiatsh, 27 sont dirigés par des femmes : on compte 20 propriétaires ou gérantes d'entreprises et 7 dirigeantes d'organismes publics ou communautaires⁸⁸.

Les femmes de Mashteuiatsh ont déjà tenté de se donner un regroupement dans les années 1980, mais sans succès. Par ailleurs, la violence faite aux femmes est un fléau particulièrement répandu dans les communautés autochtones : Mashteuiatsh ne fait malheureusement pas exception. Cependant peu de services sont offerts aux femmes qui en sont victimes et encore ceux-ci semblent-ils morcelés et pas toujours adaptés à la situation d'une communauté fermée. C'est pourquoi beaucoup de femmes se voient forcées de subir leur sort en silence ou de recourir à la maison d'hébergement de Roberval, l'Auberge de l'Amitié. Pour certaines, quand la situation devient trop aiguë, le seul choix est de quitter la communauté.

Comme on peut constater, nous disposons finalement de peu d'informations pour cerner la situation des Ilnu de Mashteuiatsh. On peut de plus déplorer, avec une chercheuse et un chercheur de Condition féminine Canada et comme le démontrent les données exposées ci-dessus, que les recherches sur les femmes autochtones tendent à être focalisées sur leurs problèmes et offrent peu d'indications sur des stratégies efficaces pour y faire face⁸⁹. Pourtant, signale la Commission royale sur les peuples autochtones : « ...les femmes autochtones assument un rôle de direction dans un grand nombre de projets communautaires et sont souvent en première ligne pour dispenser les services. On ne rappellera jamais assez l'importance qu'accordent les femmes autochtones à la guérison, et il importe de reconnaître et de prendre en compte leur rôle dans la recherche du mieux-être, dans tous les aspects de la conception, de l'élaboration et de la mise en place des services de santé et des services sociaux⁹⁰. »

⁸⁶ Informations obtenues par Mme Christine Chabot..., *op. cit.*

⁸⁷ Ministère des Affaires indiennes et du Nord. *Guide...*, *op. cit.*

⁸⁸ Informations fournies par Mme Colette Robertson, directrice générale de la Société de développement économique Ilnu, le 5 novembre 2001.

⁸⁹ Madeleine DION STOUT et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones du Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

⁹⁰ Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport, volume 4 : Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

1.3.6 Les femmes handicapées

Selon les estimations de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)⁹¹, il y avait, en 1997, 34 800 personnes souffrant d'une incapacité au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui représente 12,1 % de la population. Comme dans l'ensemble du Québec, les femmes constituent la majorité des personnes handicapées (52 %), quoiqu'elles soient légèrement moins représentées dans la région (53,6 % au Québec). On retrouve cette situation dans toutes les MRC, à l'exception de Maria-Chapdelaine où les hommes avec incapacités sont plus nombreux que les femmes de même condition.

Précisons cependant que la surreprésentation des femmes se manifeste pour l'essentiel dans le groupe des 65 ans et plus où elles constituent 58,6 % des personnes ayant une incapacité; cependant, on note aussi une proportion légèrement plus élevée de femmes chez les 35 à 54 ans (50,6 %).

Défavorisées parmi les défavorisés, les femmes handicapées connaissent des conditions de vie très difficiles, notamment en raison de problèmes d'accès au marché du travail et de la faiblesse de leurs revenus qui, provoquant de l'isolement, semblent les rendre vulnérables à la violence. La situation est d'autant plus complexe que, comme le remarque le Service externe de main-d'œuvre du Saguenay, les femmes handicapées ont une faible propension à demander des services.

Selon l'Office des personnes handicapées⁹², 38,8 % des femmes handicapées du Saguenay-Lac-Saint-Jean vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à 30,5 % des hommes handicapés et à 16,5 % des femmes sans incapacités. De fait, 85,4 % d'entre elles touchent un revenu inférieur à 15 000 \$, alors que c'est le cas de 55,2 % des hommes et de 62,5 % des femmes sans incapacités. C'est dans les territoires de CLSC Domaine-du-Roy et du Fjord que ces proportions sont les plus élevées atteignant respectivement 89,1 % et 88,2 %⁹³. Plus précisément, le revenu total moyen des femmes handicapées de la région se situe à 9 846 \$ (c. 17 098 \$ pour les hommes handicapés et 14 822 \$ pour les femmes sans incapacités)⁹⁴.

Il faut dire que le taux d'inactivité de ces femmes atteint 85,5 %. Pour comparaison, précisons qu'il se situe à 68,2 % pour les hommes handicapés et à 49,2 % chez les femmes sans incapacités. L'OPHQ a aussi établi que, dans l'ensemble du Québec, les femmes sont moins présentes que les hommes dans les programmes d'intégration au

⁹¹ Office des personnes handicapées du Québec. *Estimation du nombre de personnes ayant des incapacités selon le sexe et le groupe d'âge – Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1997.*

⁹² Office des personnes handicapées du Québec. *Portrait statistique régional. Un regard sur la situation des personnes handicapées de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les ressources économiques et la pauvreté. L'intégration au travail*, octobre 1997, p. 2-4. Les données utilisées dans cette étude proviennent du recensement de 1991.

⁹³ Office des personnes handicapées du Québec. *Portrait statistique...*, *op. cit.*, p. 14.

⁹⁴ *Idem*, p. 9.

travail : en 1999, elles ne représentent que 33 % des personnes ayant bénéficié d'un contrat à cet effet et 40 % des employés en centre de travail adapté⁹⁵.

L'accès aux études semble aussi poser problème puisque, selon les dernières données disponibles à l'OPHQ⁹⁶, qui datent de 1991, les personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont beaucoup plus nombreuses que les personnes sans incapacités à ne pas avoir atteint la 9^e année (47,8 % c. 17,1 %) et détiennent moins fréquemment au moins un diplôme d'études secondaires ou d'une école de métiers (32,8 % c. 61,7 %)⁹⁷. Pour chacune des catégories, elles se classent moins bien que la moyenne québécoise, à l'exception de la détention d'un diplôme d'une école de métiers (5,8 % c. 3,7 %).

La situation semble par contre s'améliorer pour les plus jeunes générations. En effet, si on se concentre sur les 15 à 24 ans, une plus forte proportion de personnes avec incapacités du Saguenay–Lac-Saint-Jean que du Québec fréquente l'école à temps plein (51,4 % c. 45 %). Cependant, les personnes handicapées de la région ont une fréquentation scolaire à temps plein de 11,9 points inférieure à celle des personnes sans incapacités. Cet écart varie sensiblement suivant les territoires de CLSC. Alors que les pires performances sont enregistrées dans l'ancien territoire du CLSC Saguenay-Nord (Chicoutimi-nord et municipalités de la partie nord de la MRC Fjord-du-Saguenay) et dans celui du CLSC des Chutes (desservant Maria-Chapdelaine), dont les taux de fréquentation scolaire à temps plein des personnes avec incapacités ne se situent dans les deux cas qu'à 33,3 %, à l'autre bout du spectre, ces taux atteignent 63,9 % pour le territoire du CLSC de la Jonquière et même 70 % dans le cas des Prés-Bleus (MRC Domaine-du-Roy), un pourcentage qui dépasse celui des personnes sans incapacités.

Ces informations n'étant pas ventilées par sexe, nous ne pouvons établir si les femmes sont touchées différemment par les difficultés d'accès aux études.

1.3.7 Évolution des familles

Comme l'indique le tableau 4, lors du recensement de 1996, on dénombrait proportionnellement plus de familles biparentales avec enfants au Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec (79,7 % c. 76 %). Par conséquent, on notait une plus faible part de familles monoparentales (20,3 % c. 24 %), parmi lesquelles celles dirigées par un homme étaient proportionnellement un peu plus nombreuses (21 % c. 18,4 %).

Si tous les territoires de CLSC regroupent un moindre pourcentage de familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 18 ans que dans l'ensemble du Québec, dans Jonquière et Chicoutimi, les proportions se rapprochent du seuil national

⁹⁵ Office des personnes handicapées du Québec. Fiche produite en vue de l'élaboration de la politique en condition féminine transmise par M. Norbert Rodrigue, président de l'OPHQ, à Mme Léa Cousineau, sous-ministre associée à la Condition féminine, 20 mars 2000.

⁹⁶ Office des personnes handicapées du Québec, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Tableaux sur les personnes de 15 ans ou plus et les personnes de 15 à 24 ans, avec ou sans incapacités, selon le plus haut niveau de scolarité atteint et selon la fréquentation scolaire, région sociosanitaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, autres régions du Québec et territoires de CLSC de la région, à partir du recensement de 1991.

⁹⁷ Office des personnes handicapées du Québec. *Classement des territoires de CLSC...*, *op. cit.*

alors que, inversement, c'est dans le territoire de La Baie que ce phénomène est le moins présent⁹⁸.

TABLEAU 6 — Répartition des familles selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Saguenay–Lac-Saint-Jean		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles avec au moins un enfant :	55 855	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	44 510	79,7	976 875	76,0
1 enfant	16 165	36,3	382 420	39,1
2 enfants	18 950	42,6	419 225	42,9
3 enfants et plus	9 395	21,1	175 230	17,9
Familles monoparentales	11 345	20,3	309 255	24,0
<i>chef féminin</i>	8 965	79,0	252 435	81,6
1 enfant	5 570	62,1	156 535	62,0
2 enfants	2 495	27,8	73 745	29,2
3 enfants et plus	900	10,0	22 155	8,8
<i>chef masculin</i>	2 380	21,0	56 820	18,4
1 enfant	1 570	66,0	39 200	69,0
2 enfants	650	27,3	14 245	25,1
3 enfants et plus	160	6,7	3 375	5,9

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Parmi les familles biparentales, 65 % sont dirigées par un couple marié et 14,7 % vivent en union libre. Précisons que le Saguenay–Lac-Saint-Jean se classe au deuxième rang des régions québécoises pour ce qui est de la proportion de familles avec enfants ayant à sa tête un couple marié⁹⁹.

On remarque au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'entre 1991 et 1996 le taux de croissance des ménages diminue au fur et à mesure que leur taille augmente, les plus fortes hausses s'étant manifestées chez les ménages de une (26,6 %) ou de deux personnes (11,2 %),

⁹⁸ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003- Cahier thématique 3 : Les adultes 18-54 ans*, 2001, p. 29.

⁹⁹ Institut de la statistique du Québec. *Âge, sexe, état matrimonial et famille...*, op. cit., p. 15.

alors que les familles de trois personnes plafonnaient (0,3 %) et même que celles de 4 personnes ou plus diminuaient (- 4,7 %).

Ainsi, pour la même période, la région partage avec la Mauricie le plus fort taux de décroissance du nombre de familles avec enfants (- 0,9 %), un mouvement contraire à la tendance au Québec où ces familles ont augmenté de 3,7 %. Ce recul est dû essentiellement à la diminution du nombre de familles avec couples mariés (- 12,3 %). Par contre, les familles avec enfants dont les parents vivent en union libre et les familles monoparentales se sont accrues respectivement de 68,6 % de 12,4 %¹⁰⁰.

Le nombre d'enfants a aussi diminué de 2,9 %, de 1991 à 1996, marquant une des plus fortes décroissances au Québec où, dans l'ensemble, le nombre d'enfants a augmenté de 3,2 %. Par conséquent, dans la région le nombre moyen d'enfants par famille est passé de 1,84 en 1991 à 1,81 en 1996.

Par ailleurs, même si la part des ménages de une personne est inférieure dans la région (21 % c. 27,3 %), elle augmente plus vite que dans l'ensemble du Québec. Précisons que de 1991 à 1996, le nombre de personnes vivant seules a augmenté de 26,6 % (c. 18,4 %) pour l'ensemble des groupes d'âge et de 30 % (c. 19,5 %) pour les 65 ans et plus. Si bien qu'actuellement 29,2 % des ménages de une personne ont 65 ans et plus, alors que ce groupe d'âge ne représente que 10,5 % de la population.

Si, parmi les 18 à 54 ans, plus d'hommes que de femmes vivent seuls, la situation s'inverse à compter de 55 ans : ainsi, chez les 55 à 64 ans, 19 % des femmes vivent seules (c. 11 % des hommes)¹⁰¹, une proportion qui atteint 28 % (c. 11 %) chez les 65-74 ans et grimpe à 43 % (c. 14 %) chez les 75-84 ans¹⁰².

Tous les renseignements sur l'état matrimonial des personnes de la région ne sont malheureusement pas ventilés par sexe. Cette lacune nous prive d'établir des liens entre la situation de vie des femmes et leurs conditions socioéconomiques.

1.4 L'économie et l'emploi

L'exploitation et la première transformation des ressources naturelles (forêt, agriculture, hydroélectricité et aluminium) ont constitué les moteurs du développement de la région et continuent, de nos jours, d'y jouer un rôle de premier plan.

En conséquence, le secteur primaire procure au Saguenay–Lac-Saint-Jean une plus grande part d'emplois qu'au Québec (4,8 % c. 3,4 %)¹⁰³. C'est dans les industries de l'exploitation forestière et des services forestiers qu'on retrouve la plus forte proportion

¹⁰⁰ *Idem.*

¹⁰¹ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003, cahier thématique 3...*, op. cit., p. 31.

¹⁰² *Idem, cahier thématique 4*, p. 22.

¹⁰³ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Profil économique des MRC*, adresse URL (consultée en septembre 2001) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG>.

de personnes actives dans ce secteur (3 % c. 0,7 % au Québec), suivies de l'agriculture (2,3 % c. 2,2 %) ¹⁰⁴.

Selon le CRCD ¹⁰⁵, l'agriculture demeure incontestablement un levier de développement économique de la région, bien que la part de la population active qui y est employée ait diminué de 18,5 % de 1991 à 1996 ¹⁰⁶ et que la superficie des terres en production ait chuté de 2,5 % de 1987 à 1997, voire de 7 % si on exclut la mise en valeur de nouvelles bleuetières ¹⁰⁷. Un important problème de relève semble aussi se profiler puisque 57 % des exploitations agricoles déclarent ne pas avoir de relève pour leur entreprise ¹⁰⁸. La situation est beaucoup plus difficile dans le domaine forestier qui fléchit constamment depuis les dernières années tant en raison des problèmes structurels dont il n'arrive pas à se relever que d'un contexte mondial difficile ¹⁰⁹.

La proportion d'emplois dans le secteur primaire dépassait, en 1996, la moyenne de la région dans les trois MRC jeannoises, alors qu'elle est sous la barre régionale dans Le Fjord-du-Saguenay. Maria-Chapdelaine se distingue particulièrement avec la plus importante part régionale de population active tant en agriculture (4,6 %) que dans la forêt (9,3 %). Le Domaine-du-Roy (5,4 %) vient en deuxième place pour l'activité forestière, alors que c'est Lac-Saint-Jean-Est (4,2 %) qui occupe ce rang pour l'agriculture.

La région détenait, en 1996, une part d'emplois presque équivalente à celle du Québec dans le secteur secondaire (21,1 % c. 21,3 %). Cependant, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on trouve une proportion un peu moindre d'emplois dans le secteur manufacturier (16,4 % c. 17 %) et davantage dans la construction, surtout industrielle en raison notamment de la construction de l'aluminerie Alcan à Alma (4,7 % c. 4,3 %). C'est dans Lac-Saint-Jean-Est et dans Maria-Chapdelaine qu'on retrouve les plus importants pourcentages d'emplois dans ces secteurs (avec respectivement 16,8 % et 6,1 %, et 16,6 % et 5,7 %) ¹¹⁰.

Peu diversifiée, l'activité industrielle du Saguenay-Lac-Saint-Jean est largement tributaire des ressources naturelles et concentrée au sein des grandes entreprises des secteurs de la forêt et de l'aluminium qui procèdent surtout à la première transformation. Les grandes papetières, les producteurs de bois et les producteurs d'aluminium regroupaient à eux seuls, en 1998, plus de 60 % des emplois manufacturiers. Ainsi, les principaux employeurs manufacturiers de la région étaient, en 2000, l'aluminerie Alcan (5 493 employés et quatre usines), la papetière Abitibi-Consolidated (2 145 employés et

¹⁰⁴ Institut de la statistique du Québec. *Travail, scolarité et mobilité*, tableau 2, « Population active de 15 ans et plus selon les catégories professionnelles, les industries et la catégorie de travailleurs, 1996, 1991 et 1986, MRC et principales municipalités de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean », adresse URL (consultée le 29 octobre 2001) :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region02/index.htm>, pages 36-39.

¹⁰⁵ CRCD. *Plan stratégique...*, *op. cit.*, p. 33.

¹⁰⁶ Institut de la statistique du Québec. *Travail, scolarité et mobilité...*, *op. cit.*, p. 40 et 41.

¹⁰⁷ CRCD. *Plan stratégique...*, *op. cit.*, p. 33.

¹⁰⁸ *Idem.*

¹⁰⁹ *Idem.*

¹¹⁰ MIC. *Profilés économiques des MRC...*, *op. cit.*

trois usines), les Produits forestiers Donohue (1 280 employés) et les Produits forestiers Alliance (400 employés). Reconnu officiellement comme la « Vallée de l'aluminium » au Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean bénéficie depuis peu de mesures fiscales spécifiques pour favoriser l'implantation de l'industrie de la transformation. Par rapport à l'ensemble du Québec, la région compte nettement moins d'emplois manufacturiers de haute technologie (0,3 % c. 10,1 %) et une part inférieure de moyenne-haute technologie (14,8 % c. 15,3 %), si bien qu'elle se classe quinzième parmi les dix-sept régions administratives du Québec quant à l'intensité technologique des industries¹¹¹.

Comme ailleurs au Québec, c'est le secteur tertiaire qui fournissait, en 1996, la plus grande part des emplois régionaux (74,1 %), quoique dans une proportion légèrement inférieure (75,3 %). Cependant, les emplois de ce secteur se distribuent différemment dans la région et au Québec. Ainsi, les proportions d'emplois sont supérieures au Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le commerce de détail (14,5 % c. 12,9 %), les services d'enseignement (9,2 % c. 7,4 %), les services gouvernementaux (7,1 % c. 6,5 %) ainsi que l'hébergement et la restauration (6,9 % c. 6,3 %). Par contre, on trouve des parts moindres d'emplois dans les services aux entreprises (3,9 % c. 6,4 %) et le commerce de gros (3,5 % c. 5,1 %).

Le Fjord-du-Saguenay a, de loin, l'économie la plus tertiarisée de la région (76,3 %), avec des proportions d'emplois encore plus élevées que la moyenne régionale dans le commerce de détail (14,7 %), les services d'enseignement (9,7 %) et les services gouvernementaux (8,6 %). Le Domaine-du-Roy arrive au deuxième rang (73,4 %), principalement en raison de la forte proportion d'emplois dans le domaine de la santé et des services sociaux (15,5 %)¹¹².

En ce qui concerne l'intensité de savoir des emplois du secteur des services, plus d'emplois de la région qu'au Québec sont classés de savoir faible (52,4 % c. 44,9 %)¹¹³ ce qui n'étonne guère étant donné la faiblesse relative du tertiaire moteur (services financiers, professionnels ou administratifs).

Le tourisme constitue la quatrième activité d'importance de la région¹¹⁴, une situation qu'on peut lier aux nombreux attraits touristiques, aux 13 zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et aux 42 pourvoiries qu'elle recèle. Cependant, estime-t-on dans la *Stratégie de développement économique des régions ressources*, la région n'a pas atteint son plein potentiel à ce chapitre et pourrait tirer avantage d'une plus grande mise en valeur de ses sites naturels, de ses infrastructures de plein-air et de ses événements sportifs ou culturels.

Emploi-Québec, qui a la responsabilité de recueillir et de diffuser l'information sur le marché du travail, a établi les tendances de l'évolution de l'emploi dans la région pour

¹¹¹ Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture 2001 : Pour des régions innovantes*, 2001, p. 90-98.

¹¹² Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Profils...*, *op. cit.*

¹¹³ Conseil de la science et de la technologie. *Rapport...*, *op. cit.*, p. 91.

¹¹⁴ Ministère des Finances et ministère des Régions. *Stratégie de développement économique des régions ressources. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, un maillon essentiel de notre économie*, mai 2001, p. 19.

2000-2004¹¹⁵. Selon cette analyse, les groupes de professions qui devraient offrir les meilleures perspectives se retrouvent dans les secteurs de la santé, des sciences naturelles et appliquées, des sciences sociales et de l'administration publique. La demande de nouvelle main-d'œuvre sera deux fois plus élevée dans ces groupes que la moyenne. Le groupe arts, culture, sports et loisirs bénéficiera aussi d'une forte demande, mais la main-d'œuvre disponible y est déjà abondante, ce qui restreint les perspectives.

Précisons que les emplois de niveau de compétences professionnel bénéficieront d'une demande deux fois plus forte que la moyenne (16 % c. 8 %) : c'est le seul groupe à connaître une augmentation du nombre de postes en raison de la création d'emplois. Les emplois du niveau de compétences « de la gestion » profiteront également de conditions favorables. Pour ce qui est des niveaux technique et intermédiaire, les plus volumineux groupes d'emplois de la région, la demande se situera autour de la moyenne, alors que l'offre de main-d'œuvre est abondante : on assistera donc à une certaine compétition pour l'obtention des postes disponibles. Enfin, le niveau de compétences élémentaire fera l'objet d'une faible demande alors que le bassin de main-d'œuvre est important : la compétition pour les postes offerts sera donc intense.

1.5 Les orientations stratégiques

Le 8 novembre 1998, la région enregistrait une première québécoise en signant une entente spécifique en condition féminine d'une durée de cinq ans en vertu de laquelle certains ministères clés¹¹⁶, le CRCD, le CRPMT et deux groupes féministes, Femmes et développement régional 02 et Accès-Travail-Femmes du Saguenay, s'engageaient à mettre en œuvre des stratégies pour améliorer les conditions de vie des femmes de la région. Plus précisément, l'entente vise l'atteinte d'une représentation équitable des femmes dans les instances locales et régionales, notamment par la mise en place d'une politique d'équité, ainsi que l'augmentation de la présence des femmes dans des formations menant à des métiers non traditionnels et leur insertion subséquente dans des emplois correspondants. Précisons que les stratégies visées par l'entente spécifique avaient été identifiées au préalable lors du vaste exercice de réflexion et d'analyse conduisant au plan stratégique régional (PSR) 1996-2001¹¹⁷.

En vue de la signature de l'entente cadre de développement liant la région et le gouvernement du Québec pour la période 2001-2006, la région s'est dotée d'un nouveau PSR, approuvé en avril 2001.

Pour l'élaboration du PSR, le CRCD a eu recours à l'expertise de ses 14 commissions sectorielles et de la Table régionale des personnes âgées. Pour le CRCD, elles constituent

¹¹⁵ Emploi-Québec, *Le marché du travail dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Perspectives professionnelles 2000-2004- Faits saillants*, Information sur le marché du travail, octobre 2001.

¹¹⁶ Les ministres signataires ont été la ministre d'état de l'Emploi et de la Solidarité, responsable de la Condition féminine et de l'Action communautaire autonome, la ministre de l'Éducation, le ministre des Régions ainsi que le ministre responsable de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean.

¹¹⁷ *Entente spécifique sur la condition féminine entre le Gouvernement du Québec et région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, ministère des Régions, 1998.

« le mécanisme privilégié, générateur de connaissances et de contenus, associant en concertation des personnes en postes de décision aux échelons locaux, régionaux et sectoriels interpellés par l'un ou l'autre des 15 champs de préoccupations ». Les commissions sectorielles seront à nouveau mises à contribution, à compter de février 2002, pour la confection des plans d'action en vue de la mise en œuvre de la nouvelle entente cadre de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Notons que le thème « condition féminine », abordé de manière spécifique dans le précédent PSR (1996-2001) n'a pas fait l'objet d'un traitement similaire dans la nouvelle version. En effet, bien qu'invité par le CRCDD à s'associer étroitement au processus d'élaboration du nouveau PSR, notamment par la co-écriture de la problématique régionale d'ensemble ainsi que par la mise en place d'une commission sectorielle spécifique à la condition féminine, le comité aviseur en condition féminine du CRCDD, instance représentative des organisations féministes de la région auprès du CRCDD, a plutôt retenu un processus différent.

Ainsi, le comité aviseur a préféré valider le texte rédigé par le CRCDD tout en ajoutant, au besoin, certaines données statistiques pour préciser la spécificité féminine à l'égard des problématiques régionales soulevées. Par ailleurs, en lieu et place de la mise en place d'une commission sectorielle en matière de condition féminine, le comité aviseur a privilégié une approche de promotion d'une représentation équitable des femmes au sein des commissions sectorielles existantes, estimant qu'une présence significative des femmes dans ces instances serait garante de la prise en compte de la spécificité des conditions de vie des femmes en région. Le CRCDD a d'ailleurs convié les organismes appelés à siéger aux commissions sectorielles à tenir compte, dans la mesure du possible, de l'équité sexuelle lors de la désignation de leur mandataire.

Peu rassuré par cette approche, le CRCDD suggérait en outre au comité aviseur en condition féminine d'investir chacune des commissions sectorielles afin d'y véhiculer les réalités propres aux femmes pour s'assurer de leur prise en compte. Le comité aviseur a préféré intervenir auprès des présidentes et des présidents des commissions sectorielles pour leur présenter un portrait statistique sommaire pour illustrer les conditions de vie des femmes dans la région.

À l'évidence, ces façons de faire n'ont pas obtenu le succès escompté. Ainsi, la représentation équitable des femmes au sein des commissions n'a pu être atteinte et ce, malgré les appels répétés du CRCDD en ce sens auprès des organisations constitutives de ses commissions. Il est troublant, dans ce contexte, de constater que les femmes ne représentent que 27,2 % des 265 membres de ces commissions. De plus, leur participation est fortement teintée par la division sexuelle : si elles sont majoritaires dans les commissions chargées de la culture, du développement social, de l'économie sociale et de la jeunesse, elles sont très peu représentées dans celles chargées de l'agroalimentaire, de l'économie et l'emploi, de l'enseignement, de la formation et de la recherche, des loisirs et des sports, des ressources naturelles, du transport et de la Vallée de l'Aluminium.

Quant au portrait statistique sommaire présenté par le comité aviseur en condition féminine, force est de constater qu'il n'a pas fourni un éclairage adéquat ou un incitatif suffisant pour l'intégration des réalités propres aux femmes. En effet, bien que de nombreuses questions sectorielles touchent les femmes au premier chef, soit en raison de leur position particulière au regard de cette question, soit en raison de leur importante contribution dans ce secteur, il n'en est aucunement fait mention, ni dans l'état de situation ni dans les cibles d'intervention du PSR. Citons la culture, le développement social, l'économie sociale, l'enseignement, la formation et la recherche, la santé et les services sociaux ainsi que la jeunesse et les personnes âgées.

Enfin, dans la perspective d'améliorer l'intégration des femmes au développement et leur participation au marché du travail, on se serait attendu à ce qu'en concordance avec l'entente spécifique en condition féminine, le soutien à la diversification scolaire et professionnelle des femmes et des filles et à l'entrepreneuriat féminin soit abordé, notamment dans les sections sur l'économie et l'emploi ainsi que sur l'enseignement, la formation et la recherche, mais aussi dans celles sur l'agroalimentaire, notamment en lien avec la relève, sur le tourisme, l'environnement et les ressources naturelles. Il est d'ailleurs curieux qu'on ne trouve aucune référence aux analyses sous-jacentes et au contenu de l'entente spécifique en condition féminine dont s'est dotée la région, comme si les deux processus étaient indépendants l'un de l'autre.

Afin de contrer cette faiblesse du PSR, le CRCD optait pour l'insertion d'un principe d'égalité entre les femmes et les hommes à la vision régionale qui sous-tend l'axe de développement, les orientations stratégiques et les cibles d'intervention sectorielles. Cependant, pour que ce principe se concrétise, on doit lui consacrer les moyens de sa réussite, notamment en s'assurant que la poursuite de sa réalisation traverse toutes les cibles d'intervention et les mesures retenues.

En ce sens, il est réjouissant de constater que l'entente cadre, signée en janvier 2002, désigne la condition féminine parmi l'une des quatre priorités horizontales, aux côtés de la régionalisation, du développement durable et des jeunes. Les reconnaissant comme transcendant les champs d'action sectoriels, les signataires de l'entente cadre entendent que ces quatre préoccupations soient prises en considération par chacune des commissions sectorielles dans chaque axe et priorité de développement de leur plan d'action respectif 2001-2004 pour la mise en œuvre de l'entente cadre et, « lorsque possible », qu'elles donnent lieu à des mesures spécifiques.

Cependant, en l'absence d'une description des enjeux propres aux femmes dans le PSR, qui constitue le document d'orientation de la région, on peut craindre que les partenaires réussissent difficilement à cerner l'impact des axes et priorités de développement sur la condition féminine et, par conséquent, à désigner des mesures spécifiques pour corriger les inégalités sexuelles.

Les commissions sectorielles doivent aussi introduire dans leur plan d'action, « lorsque requis et lorsque disponible », des indicateurs pour mesurer l'impact de leurs interventions sur l'évolution des conditions de vie des femmes. À cet égard, le CRCD a

proposé au comité aviseur en condition féminine de participer activement à cette étape cruciale du processus de la planification stratégique régionale.

Par ailleurs, lors du *Discours sur le budget 2001-2002*, le gouvernement du Québec a annoncé l'adoption d'une stratégie de développement économique des régions ressources assortie de mesures fiscales et budgétaires adaptées aux besoins et priorités de ces territoires. Au total, c'est un montant de 141 millions de dollars que le gouvernement met ainsi à la disposition du Saguenay–Lac-Saint-Jean au cours des trois prochaines années¹¹⁸.

En premier lieu, le gouvernement entend augmenter la valeur ajoutée de ce qui est produit dans la région et accélérer la diversification économique. Par un soutien budgétaire, il compte favoriser la deuxième et la troisième transformation du bois en région et appuyer le développement de l'industrie touristique régionale. Il prévoit aussi investir dans des créneaux à fort potentiel et en priorité dans l'aluminium. Enfin, le gouvernement vise à renforcer la présence des PME par la consolidation ou la création de telles entreprises¹¹⁹. C'est dans cette perspective que le gouvernement du Québec a inclus dans cette stratégie la constitution d'un Fonds destiné à l'entrepreneuriat féminin que le CSF a accueilli avec intérêt. Cependant, prévient le Conseil, il va sans dire que le succès des activités et des projets qui découleront de ce fonds est indissociable d'une étroite collaboration entre les organismes bailleurs de fonds et les femmes ou groupes de femmes qui s'intéressent à cette question dans la région.

Enfin, dans la *Politique nationale de la ruralité*¹²⁰ rendue publique en 2001, le gouvernement du Québec invite les instances locales à se saisir des particularités des conditions de vie des femmes sur leur territoire et à en tenir compte dans leurs activités de développement. Précisons que toutes les MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont visées, en tout ou en partie, par cette politique.

1.6 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique

1.6.1 Les indicateurs du marché du travail

Après avoir diminué de 1991 à 1994¹²¹, le nombre d'emplois dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean augmente depuis à chaque année. L'année 2000 s'inscrit dans cette tendance puisque l'emploi a progressé de 1,5 %, une croissance cependant inférieure à celle de l'ensemble du Québec (2,4 %). Précisons que la construction de l'aluminerie d'Alma, qui a grandement contribué à dynamiser l'économie de la région et

¹¹⁸ Ministère des Finances et ministère des Régions. *Stratégie de développement...*, op. cit., p. i.

¹¹⁹ *Idem*, p. i et ii.

¹²⁰ Gouvernement du Québec. *Politique nationale de la ruralité- Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois*, 2001, p. 39.

¹²¹ Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse économique. *Profil économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, adresse URL (consultée en octobre 2001) : <http://www.mic.gouv.qc.ca>, et Emploi-Québec, direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Bulletin régional du marché du travail, Saguenay–Lac-Saint-Jean, deuxième, troisième et quatrième trimestres et bilan 2000*, volume 20, numéro 2, [Clément Desbiens], s.d.

à augmenter le bassin d'emplois, tire à sa fin. Il faut donc s'attendre à un recul de l'emploi dans la région.

En 1996, les taux d'activité des femmes et des hommes du Saguenay–Lac-Saint-Jean, respectivement de 47 % et de 68,2 %, étaient inférieurs aux moyennes québécoises (54,6 % et 70,5 %). Si on ne tient compte que des personnes qui étaient effectivement en emploi au moment du recensement (taux d'emploi), l'écart entre la région et le Québec se creuse avec des taux de 40,2 % c. 48,5 % pour les femmes et de 57,4 % c. 61,8 % pour les hommes. Notons que les différences dans les indicateurs du marché du travail sont beaucoup plus marquées chez les femmes que chez les hommes.

Inversement, les taux de chômage dans le Saguenay–Lac-Saint-Jean étaient, en 1996, supérieurs à ceux enregistrés pour l'ensemble du Québec, tant pour les femmes (14,5 % c. 11,2 %) que pour les hommes (15,8 % c. 12,3 %)¹²².

Soulignons en outre que le Saguenay–Lac-Saint-Jean affiche le plus fort pourcentage d'épouses sans revenu d'emploi (37,2 % c. 26,5 % en moyenne au Québec) ainsi que la plus faible proportion de femmes contribuant plus que leur conjoint (11,3 % c. 16,7 %) ou entièrement (4,4 % c. 7 %) au revenu du couple. Les données du recensement de 1996 montrent d'ailleurs que c'est dans la région que l'on retrouve la plus faible proportion de femmes de 15 ans et plus ayant un revenu d'emploi (47,8 %)¹²³. On peut facilement imaginer ce que cette situation comporte de risque pour l'autonomie économique des femmes.

Si on se penche sur la situation par MRC, on doit préciser d'entrée de jeu qu'aucune d'entre elles ne connaît des taux d'activité et d'emploi, féminins ou masculins, qui atteignent les niveaux du Québec.

Tout de même, par rapport à la moyenne féminine régionale, deux MRC se distinguent par des taux d'emploi plus favorables et des taux de chômage moindres : Le Domaine-du-Roy et Le Fjord-du-Saguenay. Si les indicateurs masculins sont aussi meilleurs dans ces deux MRC, Le Fjord-du-Saguenay devance toutefois Le Domaine-du-Roy. À l'inverse, c'est dans Maria-Chapdelaine que la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail apparaît la plus difficile, avec les pires taux d'emploi et de chômage.

¹²² Statistique Canada. *Recensement de 1996, compilations spéciales...*, *op. cit.*

¹²³ Claude FORTIER et Sylvie JEAN. « La contribution des femmes au revenu d'emploi du couple », ISQ. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, numéro 1, octobre 2000, p. 6-8.

TABLEAU 7 — Taux d'activité, taux de chômage et taux d'emploi de la population de 15 ans et plus selon le sexe, ensemble du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et MRC, 1996

Territoire	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% chômage	% emploi	% activité	% chômage	% emploi
Le Québec	54,6	11,2	48,5	70,5	12,3	61,8
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean	47,0	14,5	40,2	68,2	15,8	57,4
Le Domaine-du-Roy	48,6	12,4	42,6	69,4	16,4	58,0
Maria-Chapdelaine	43,7	18,0	35,9	66,5	21,4	52,3
Lac-Saint-Jean-Est	47,3	15,5	40,0	68,2	18,4	55,6
Le Fjord-du-Saguenay	42,2	14,1	40,5	68,3	14,1	58,6

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations effectuées pour le CSF par le BSQ, novembre 1998.

Si la situation de l'emploi s'est améliorée pour les femmes de la région au cours des dernières années, comme le montre le tableau qui suit, l'écart avec le taux d'emploi de l'ensemble des Québécoises n'a pas été pour autant éliminé. De plus, alors que les taux d'emploi des Québécoises, peu importe le groupe d'âge, ont constamment progressé, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, seules les femmes de plus de 30 ans ont connu une telle amélioration, les jeunes femmes ayant subi des reculs certaines années.

Notons toutefois qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean comme au Québec, la croissance de l'emploi de 1999 à 2000 a essentiellement bénéficié aux femmes, les taux d'emploi des hommes étant restés stables ou ayant connu de légers reculs, ce qui ne les empêche pas de profiter d'une considérable avance sur ceux des femmes. Pour prendre la pleine mesure de l'apparent avantage des femmes, il faut aussi considérer les conditions de travail dont sont assortis les nouveaux emplois.

TABLEAU 8 — Taux d'emploi selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000

Territoire et âge	Main-d'œuvre féminine					Main-d'œuvre masculine				
	1996	1997	1998	1999	2000	1996	1997	1998	1999	2000
Québec										
20-29 ans	64,2	65,5	67,1	67,7	69,4	70,1	69,9	72,3	75,3	74,5
30 ans et plus	46,2	47,0	47,8	48,3	49,4	63,1	63,9	64,5	64,7	65,3
SLSJ										
20-29 ans	54,3	61,5	56,7	54,7	60,1	66,1	64,9	66,5	72,2	70,3
30 ans et plus	37,2	37,5	40,0	41,8	42,9	63,6	63,6	61,8	65,4	65,1

Source : Statistique Canada : *Enquête sur la population active* (EPA), compilations spéciales effectuées par Emploi-Québec, direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, [Clément Desbiens] pour le CSF, novembre 2001.

1.6.2 Les conditions de travail

Si les hommes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont des revenus comparables à ceux des Québécois, les femmes de la région s'en tirent nettement moins bien : en effet, elles ne touchent que 83,4 % du revenu moyen d'emploi des Québécoises. C'est pourquoi le rapport des revenus féminins et masculins n'est que de 55,4 % dans la région alors qu'il s'établit à 65,3 % dans l'ensemble du Québec.

L'écart défavorable aux femmes dépasse la moyenne du Québec dans toutes les MRC, y compris dans celles où les femmes tirent les meilleurs revenus de la région, à savoir Le Fjord-du-Saguenay et Le Domaine-du-Roy. Les revenus des femmes sont particulièrement faibles dans Lac-Saint-Jean-Est et, surtout, Maria-Chapdelaine. Bien que ce soit aussi dans cette dernière qu'on observe le plus faible revenu masculin, celui des femmes est si peu élevé que la différence de revenu entre les sexes y est la plus marquée, les femmes ne touchant que la moitié du revenu masculin.

TABLEAU 9 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et MRC, 1996

Âge	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
Le Québec	19 484	29 847	65,3
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean	16 258	29 328	55,4
Le Domaine-du-Roy	16 397	28 142	58,3
Maria-Chapdelaine	13 188	25 928	50,9
Lac-Saint-Jean-Est	15 751	27 961	56,3
Le Fjord-du-Saguenay	16 821	30 525	55,1

Revenu d'emploi moyen: revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole. Il s'agit du travail effectué à temps plein ou à temps partiel.

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Comme l'indique le tableau qui suit, les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean travaillent à temps partiel non seulement beaucoup plus que leurs homologues masculins (37,4 % c. 14,1 %), mais même davantage que les Québécoises (30,6 %). Cette situation a sans doute un impact négatif sur leurs revenus d'emploi.

TABLEAU 10 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1996

	Main - d'œuvre féminine				Main - d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean	33 765	62,6	20 175	37,4	65 845	85,9	10 785	14,1

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

1.6.3 La répartition professionnelle

La répartition professionnelle des travailleuses mérite qu'on s'y penche puisqu'elle influence tant les conditions d'insertion sur le marché du travail que le régime d'emploi ou les revenus. Le tableau qui suit nous indique que les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean travaillent à 74,6 % dans le tertiaire, 13,2 % dans le secondaire et 1,3 % dans le primaire, une répartition qui se distingue de la distribution des emplois de la région qui, comme nous avons pu le voir à la section 1.4, s'établit à 4,8 % pour le primaire, 21,1 % pour le secondaire et 74,1 % pour le tertiaire. En comparant les taux de féminité de la région et du Québec, on remarque que, paradoxalement, les femmes de la région sont particulièrement sous-représentées dans les métiers ou professions du secteur primaire alors qu'on y trouve une plus grande concentration d'emplois que dans l'ensemble du Québec. Par ailleurs, si ce n'était du secteur des aliments, des boissons et du tourisme, dont le taux de féminité au Saguenay–Lac-Saint-Jean (73,5 %) surpasse nettement celui du Québec (61,9 %), la sous-représentation des femmes dans le secteur secondaire serait encore plus prononcée.

Par ailleurs, on note que les femmes, beaucoup plus que les hommes, sont concentrées dans quelques domaines : ainsi on les retrouve à 26,7 % dans le travail de bureau¹²⁴, à 21,5 % dans la vente et les services¹²⁵ et à 9,7 % dans les services de santé.

À l'examen de la situation par MRC¹²⁶, on constate une concentration de femmes de Maria-Chapdelaine qui dépasse la moyenne régionale dans les ventes et les services et dans les professions du secteur primaire. Dans Le Fjord-du-Saguenay, c'est dans les affaires, les finances et l'administration qu'on compte une proportion féminine au-dessus de la moyenne régionale, alors que dans Le Domaine-du-Roy, on retrouve un pourcentage de femmes supérieur à la région dans la santé ainsi que dans le groupe des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion.

¹²⁴ On a regroupé dans le *travail de bureau* le personnel en gestion et en administration des affaires et en finance, les secrétaires et le personnel de bureau ainsi que le personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau.

¹²⁵ Le groupe *vente et services* comprend le personnel de supervision des ventes et des services et le personnel de la vente et des services.

¹²⁶ Institut de la statistique du Québec. *Travail, scolarité...*, *op. cit.*, tableau 2, p. 34 et 35.

**TABLEAU 11 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon le sexe et la profession
Saguenay–Lac-Saint-Jean , 1996**

	Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean				Québec	
	Femmes		Hommes		Femmes	Femmes
	Nombre	%	Nombre	%	%	%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	53 360	100,0	75 995	100,0	41,3	45,0
Gestion (cadres supérieures, directrices)	2 525	4,7	6 340	8,3	28,5	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	1 285	2,4	1 230	1,6	51,1	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	12 390	23,2	3 580	4,7	77,6	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	600	1,1	480	0,6	55,6	56,0
Sciences naturelles et appliquées	770	1,4	4 705	6,2	14,1	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	530	1,0	685	0,9	43,6	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	2 035	3,8	340	0,4	85,7	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	1 485	2,8	435	0,6	77,3	76,6
Personnel de soutien des services de santé	1 100	2,1	355	0,5	75,6	78,1
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	840	1,6	910	1,2	48,0	50,8
Enseignantes	3 685	6,9	2 870	3,8	56,2	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	665	1,2	515	0,7	56,4	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	1 245	2,3	1 155	1,5	51,9	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	320	0,6	335	0,4	48,9	46,0
Personnel de la vente et des services	11 130	20,9	10 155	13,4	52,3	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	4 815	9,0	1 740	2,3	73,5	61,9
Personnel des services de protection	445	0,8	2 020	2,7	18,1	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	2 100	3,9	180	0,2	92,1	93,3
Métiers, transports et machinerie	615	1,2	20 160	26,5	3,0	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvres	530	1,0	2 000	2,6	20,9	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifière	60	0,1	1 980	2,6	2,9	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	125	0,2	1 030	1,4	10,8	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	840	1,6	9 470	12,5	8,1	31,3
Travailleuses et travailleurs non classés	3 200	6,6	3 285	4,3	49,3	46,9

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

La concentration des femmes dans quelques secteurs traditionnellement féminins est d'autant plus préoccupante que, selon des analyses effectuées par Emploi-Québec¹²⁷, les métiers non traditionnels, c'est-à-dire ceux où l'on retrouve moins du tiers de femmes,

¹²⁷ Emploi-Québec, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Les métiers non traditionnels au Saguenay–Lac-Saint-Jean- Quelques statistiques*, [Clément Desbiens], janvier 1998.

constituent une part de l'emploi plus grande dans la région que dans l'ensemble du Québec (48 % c. 42 %). Fait non négligeable, l'emploi à temps partiel est moins répandu dans les secteurs non traditionnels et le revenu moyen y est supérieur. Par contre, le taux de chômage est en général plus élevé dans ces métiers que dans l'ensemble des professions. Ceci étant établi, Emploi-Québec souligne que la présence féminine est généralement moins importante dans les emplois non traditionnels au Saguenay-Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec (8 % c. 13 %). Précisons que ces données étaient tirées du recensement de 1991. Cependant, si on se fie aux informations provenant du recensement de 1996 exposées ci haut, la tendance semble s'être maintenue et expliquerait, pour une bonne part, les piètres conditions de travail des femmes de la région.

Rappelons-nous toutefois que, parmi les domaines d'emploi qui, selon Emploi-Québec, devraient offrir les meilleures perspectives pour 2001-2004, quelques secteurs actuellement majoritairement féminins se classent bien : c'est le cas des groupes de professions de la santé, des sciences sociales et de l'administration publique. Par contre, le secteur des sciences naturelles et appliquées fait aussi partie du lot. Quel que soit le groupe de professions, on prévoit que la plus forte demande se manifesterait pour le niveau de compétences professionnel. En ce sens, s'il semble essentiel que des efforts soient consentis pour soutenir les femmes et les filles dans la diversification de leurs choix professionnels, on doit tout autant se préoccuper de soutenir leur persévérance scolaire et de les informer des professions en demande à l'intérieur des secteurs traditionnellement féminins.

1.6.4 Le travail autonome

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean¹²⁸, en 1996, 840 femmes, soit 1,7 % de celles qui participent au marché du travail, sont des travailleuses autonomes dont l'entreprise est constituée en société, et 2 150, soit 4,3 %, ont un statut de travailleuses autonomes sans que leur entreprise ne soit constituée en société. Le phénomène est plus marqué chez les hommes, pour qui ces nombres et ces proportions s'établissent à 2 675, soit 3,7 %, et 4 260, soit 5,9 %. On remarque que, chez ces derniers comme chez les femmes, on compte nettement plus de personnes faisant un travail autonome que de propriétaires d'entreprise, un constat qui vaut aussi pour le Québec.

Quel que soit le sexe considéré, le travail autonome et l'entrepreneuriat sont moins répandus au Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'au Québec. Si, de façon générale, le phénomène a légèrement augmenté depuis 1991, l'accroissement s'est davantage manifesté dans l'ensemble du Québec et la progression a été plus notable chez les travailleuses et travailleurs non constitués en société. On doit toutefois signaler deux exceptions dans la région : dans le Domaine-du-Roy et dans Maria-Chapdelaine, la proportion de travailleurs autonomes non constitués en société a plutôt diminué de 1991 à 1996.

¹²⁸ Institut de la statistique du Québec. *Travail, scolarité, mobilité...*, op. cit., tableau 2, p. 42-45.

Néanmoins, on remarque que, chez les femmes, les deux catégories de travail autonome sont plus répandues dans Maria-Chapdelaine alors que Le Fjord-du-Saguenay arrive au dernier rang dans les deux cas. Du côté des hommes, Maria-Chapdelaine et Lac-Saint-Jean-Est se partagent la plus forte proportion régionale de travailleurs autonomes; mais tandis que dans le 1^{er} cas, c'est en raison du pourcentage d'entrepreneurs, dans le deuxième cas, c'est plutôt à cause des travailleurs non constitués en société. Comme chez les travailleuses, Le Fjord-du-Saguenay rassemble la plus faible part de travailleurs autonomes des deux catégories.

TABLEAU 12 — Travail autonome dans la population active, ensemble du Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean et MRC, 1996 et 1991

Territoire	Travailleuses autonomes (entreprise constituée en société)		Travailleuses autonomes (entreprise non constituée en société)		Travailleurs autonomes (entreprise constituée en société)		Travailleurs autonomes (entreprise non constituée en société)	
	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991
Québec	2,2 %	1,8 %	5,0 %	3,5 %	5,4 %	4,9 %	8,1 %	6,7 %
SLSJ	1,7 %	1,5 %	4,3 %	3,3 %	3,7 %	3,4 %	5,9 %	5,1 %
Lac-Saint-Jean-Est	2,0 %	1,6 %	4,0 %	3,8 %	4,2 %	4,1 %	7,3 %	6,3 %
Le Domaine-du-Roy	1,9 %	1,5 %	5,4 %	3,7 %	4,8 %	3,8 %	6,1 %	6,3 %
Le Fjord-du-Saguenay	1,5 %	1,5 %	3,9 %	2,8 %	3,1 %	3,0 %	5,3 %	4,2 %
Maria-Chapdelaine	2,0 %	1,1 %	6,2 %	4,9 %	5,0 %	4,2 %	6,5 %	6,8 %

Source : Compilations effectuées par le CSF à partir des données citées dans ISQ. *Travail, scolarité, mobilité, Saguenay–Lac-Saint-Jean*, tableau 2, p. 42-45, novembre 2001.

Ceci étant dit, on connaît peu la situation des travailleuses autonomes et des entrepreneures. On sait, par exemple, que la Corporation des femmes d'affaires du Saguenay, une association de femmes propriétaires ou dirigeantes d'entreprise fondée en 1988, regroupe plus d'une centaine de membres provenant tant d'entreprises manufacturières ou commerciales que de cabinets-conseil, d'entreprise de construction ou autres. Pour sa part, l'Association des femmes d'affaires du Lac-Saint-Jean-Est rassemble 83 membres. Enfin, la seule liste disponible à la direction régionale du MIC établit à 82 le nombre de femmes dirigeantes d'une entreprise manufacturière ou tertiaire technologique de la région 02 ou propriétaire d'une entreprise de services à Chicoutimi. Parmi ces entreprises, 20 emploient 10 personnes ou plus et seulement 5 en comptent 25 ou plus. Bien que la liste ne fasse pas état du secteur d'activité et que le nom de l'entreprise ne

permette pas toujours de l'identifier, on peut avancer qu'au moins une dizaine est implantée dans la couture et la confection et autant dans les aliments et boissons¹²⁹.

Comme le reconnaît la titulaire de la Chaire de développement et de relève de la PME de l'École des HEC dans un rapport présenté au MIC : « L'information régionale aurait peut-être avantage à être regroupée de façon à obtenir une meilleure représentativité, ce qui permettrait de réaliser certaines études statistiques sur les différences entre chacune des régions. L'information régionale disponible mérite d'ailleurs d'être analysée en détail, ce qui n'est pas fait dans ce rapport. »¹³⁰

Cette lacune nous semble d'autant plus préoccupante qu'en l'absence de renseignements sur les secteurs d'activité des femmes entrepreneures, sur leurs conditions de travail et leurs revenus ainsi que sur les difficultés auxquelles elles font face, il apparaît difficile d'élaborer à leur intention des programmes et des mesures de soutien dans le cadre du Fonds destiné à l'entrepreneuriat féminin ou de toute autre initiative publique ou privée.

Par ailleurs, en 1997¹³¹, le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait 1 563 femmes en agriculture, soit 29,5 % de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole régionale, une proportion plus faible que dans l'ensemble du Québec (31,5 %) bien que l'agriculture occupe une part légèrement supérieure de la population active de la région comme nous avons eu l'occasion de le voir. Plus précisément, les femmes constituent 31,6 % de la main-d'œuvre familiale (c. 35,1 % au Québec) et 27,1 % de la main-d'œuvre engagée (c. 27,2 %).

Les femmes représentent 23 % des propriétaires agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean alors que cette proportion atteint 25,7 % au Québec¹³². De 1992 à 1998, la proportion d'agricultrices actionnaires a faiblement varié, passant de 18 % à 22 %. C'est essentiellement parmi les copropriétaires que l'augmentation s'est fait sentir puisque la part des propriétaires uniques parmi les femmes actionnaires a, au contraire, diminué de 10,2 % à 6,7 %¹³³.

Si on se concentre sur la main-d'œuvre familiale, qui regroupe le plus grand nombre d'agricultrices, on constate que 48,2 % des femmes participent à la propriété, 36 % sont des conjointes non propriétaires et 15,8 % sont des filles de plus de 16 ans non propriétaires. Dans l'ensemble du Québec, plus de femmes participent à la propriété (50,8 %) et moins de filles font partie de la main-d'œuvre familiale (11,5 %).

¹²⁹ Ministère de l'industrie et du Commerce. *Liste des femmes d'affaires en région, Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 1998.

¹³⁰ Louise ST-CYR. *Banque de données sur les entrepreneures québécoises. Rapport présenté au ministère de l'Industrie et du Commerce*, École des HEC, février 2001, p. 19.

¹³¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1996*, tableaux 1 et 49 constitués à partir de *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles en 1997*, adresse URL (consultée en novembre 200) : <http://www.agr.gouv.qc.ca>.

¹³² *Idem*.

¹³³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentaion. « Les agricultrices et la propriété, où en sommes-nous? » [Justin Côté], *AGRO-BULLETIN*, volume 9, numéro 3, septembre 1998, p. 3.

Par ailleurs, en 1995¹³⁴, les filles représentaient seulement 8,9 % de la relève identifiée par les parents dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, une proportion qui se situait à 9,4 % pour l'ensemble du Québec. Selon des données de l'an 2000¹³⁵, cette part atteindrait dorénavant 15,8 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais nous ne disposons pas du pourcentage pour l'ensemble du Québec qui permettrait de faire une comparaison. Compte tenu de l'important problème de relève agricole que connaît la région¹³⁶, il y aurait tout lieu de consentir des efforts pour augmenter le nombre de filles dans les entreprises agricoles familiales et pour accroître la formation en gestion des agricultrices, à l'instar de ce qui a été entrepris en Montérégie grâce à la collaboration du MAPAQ et de la Fédération des agricultrices.

Le MAPAQ a aussi établi la représentation féminine dans les conseils d'administration des organismes qu'il subventionne¹³⁷, tels les syndicats de gestion agricole (SGA), les clubs agroenvironnementaux ou de production horticole. Selon cette compilation, en 2001, les femmes ne représentent que 12 des 73 membres des c.a. de ces organismes, soit 16,4 %.

Enfin, le Syndicat des agricultrices du Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupe 70 membres. Parmi les projets envisagés par cet organisme, notons la constitution d'une banque-ressource de talents (répertoire) dans le cadre du programme du MAPAQ *Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région*, l'augmentation de la représentation des agricultrices dans les lieux décisionnels liés au monde agricole dans le cadre du programme *À égalité pour décider* du Secrétariat à la condition féminine ainsi que l'élaboration de trois projets de formation, en collaboration avec Emploi-Québec et l'Union des producteurs agricoles, portant sur la gestion financière, l'utilisation d'Internet et les communications.

1.6.5 La pauvreté

Selon le recensement de 1996, le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte moins de ménages sous le seuil du faible revenu que la moyenne du Québec (25 % c. 28 %). Cependant, si on ne considère que les ménages dirigés par une femme, cette proportion grimpe à 41 %, dépassant la moyenne québécoise (39 %)¹³⁸.

Ajoutons que, en 1995, 20 % des adultes de 18 à 64 ans, soit environ 35 540 personnes vivaient sous le seuil de faible revenu, une situation qui s'est détériorée depuis 1990, alors que ce taux se situait à 15 %. Les femmes, les jeunes adultes et les personnes vivant

¹³⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction des services aux agricultrices – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, *Profil de la relève agricole au Québec*, mise à jour de décembre 1995.

¹³⁵ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Relève féminine au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, compilation des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, [Robert Paquin], août 2001.

¹³⁶ CRCDD. *Plan stratégique...*, *op. cit.*, p. 33.

¹³⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. *Présence féminine sur les c.a. des organismes subventionnés par le MAPAQ*, 2001.

¹³⁸ Société d'habitation du Québec. *Les femmes et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, 2000, p. 26.

seules sont davantage touchées par la pauvreté¹³⁹. Les personnes âgées de 55 ans et plus en sont aussi très affectées puisque, en 1995, 12 140 d'entre elles, soit 23,3 %, vivent sous le seuil du faible revenu, ce qui marque une légère augmentation depuis 1990 (21,5 %). Mentionnons que les femmes âgées sont deux fois plus touchées par ce problème que les hommes¹⁴⁰.

Ces informations se trouvent confirmées par une étude du Conseil canadien de développement social¹⁴¹ qui nous fournit un éclairage sur la pauvreté, en 1995, dans la région métropolitaine de Chicoutimi-Jonquière et à Alma. Ce document révèle qu'à Chicoutimi-Jonquière 22,5 % des femmes (c. 18,9 % des hommes) vivent sous le seuil de faible revenu, une situation qui touche 20,4 % des femmes d'Alma (c. 17,6 %). Ces taux grimpent considérablement lorsqu'on ne considère que les personnes qui vivent seules : dans ces circonstances, ce sont 57,4 % des femmes de Chicoutimi-Jonquière (c. 44,3 % des hommes) et 50,7 % de celles d'Alma (c. 48,1 % des hommes) qui se retrouvent sous le seuil de faible revenu. Les jeunes de moins de 30 ans vivant seuls sont particulièrement éprouvés par la pauvreté puisque 72,2 % de ceux établis à Chicoutimi-Jonquière et 58,2 % de ceux d'Alma se retrouvent sous le seuil du faible revenu, une proportion qui, dans le premier cas, dépasse largement la moyenne québécoise (61,4 %) : la recherche ne mentionne cependant pas la différence entre les sexes à ce chapitre. Enfin, les familles monoparentales qui, comme nous l'avons vu, sont très majoritairement dirigées par des femmes, sont aussi en proportion beaucoup plus importante à tenter de survivre sous le seuil du faible revenu : à Chicoutimi-Jonquière, cette part atteint 55,1 % et grimpe à 77,4 % si on ne considère que les familles comptant des enfants de moins de 6 ans, et à Alma, ces pourcentages se situent respectivement à 52,7 % et 61,8 %.

Pour avoir une idée de la richesse disponible dans une région, il est aussi intéressant de se pencher sur le revenu global des personnes, qui comprend autant les salaires que les transferts gouvernementaux (assurance-vieillesse, assurance-emploi, assistance-emploi, prestations d'invalidité, etc.). Ainsi, constate-t-on, le revenu moyen de toutes les personnes de 15 ans et plus du Saguenay-Lac-Saint-Jean¹⁴², qui se situait à 21 971 \$ en 1996, est légèrement inférieur à celui du Québec (23 198 \$). Ce phénomène est cependant loin de se présenter de la même manière chez les femmes que chez les hommes. Comme nous pouvons le voir dans le tableau qui suit, alors que, chez ces derniers, la différence est de quelques centaines de dollars, chez celles-ci on enregistre un écart de près de 3 000 \$.

Il est aussi frappant de constater que plus du cinquième des femmes de la région ne touche aucun revenu, une proportion près de trois fois supérieure aux hommes et beaucoup plus élevée que dans l'ensemble du Québec (12,6 %). Cette situation, qui est

¹³⁹ RRSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003*, décembre 1999, p. 28.

¹⁴⁰ *Idem*, p. 39.

¹⁴¹ Conseil canadien de développement social, *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [Sylvain Schetagne], avril 2000, annexe 7 et annexe 21.

¹⁴² Institut de la statistique du Québec. *Caractéristiques des ménages et des logements, Saguenay-Lac-Saint-Jean, données comparatives 1996-1991, 1986*, collection Les Régions, thème 5, juillet 2000, adresse URL (consultée le 7 novembre 2001) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region02/index.htm>.

sans doute directement liée au fait que la région est celle qui enregistre la plus faible proportion de femmes détenant un revenu d'emploi, comme nous le mentionnions plus tôt, est aussi lourde de conséquences pour l'autonomie économique des femmes.

Parmi celles qui en reçoivent un, près des trois quarts obtiennent moins de 20 000 \$ par an, alors que c'est le cas d'environ les deux tiers des Québécoises et de 42,1 % des hommes de la région. En effet, la plus forte proportion de femmes (43,2 %), et de loin, touche moins de 9 999 \$ par année et près de 30 % ne reçoivent qu'entre 10 000 et 19 999 \$. Ceci contraste avec les hommes dont la plus grande part (28,2 %) se retrouve chez ceux gagnant entre 35 000 et 59 999 \$. Signalons enfin que moins de 1 % des femmes de la région touchent plus de 60 000 \$.

TABLEAU 13 — Revenu moyen total des 15 ans et plus par sexe et par tranche de revenu, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996

FEMMES 1996 \$ disponible	SAGUENAY–LAC-SAIN-T-JEAN		QUÉBEC	
	Nombre	%	Nombre	%
Sans revenu	24 335	21,5	368 150	12,6
Moins de 9 999	38 510	43,2	904 140	35,7
10 000 à 19 999	26 505	29,7	770 805	30,2
20 000 à 34 999	15 465	17,4	546 850	21,5
35 000 à 59 999	7 930	8,9	280 840	11,0
60 000 et plus	670	0,8	45 970	1,8
Revenu moyen	15 000 \$		17 836 \$	
HOMMES – 1996				
Sans revenu	8 730	7,8	147 290	5,3
Moins de 9 999	25 660	25,0	624 570	23,9
10 000 à 19 999	17 590	17,1	524 485	20,1
20 000 à 34 999	23 795	23,2	644 260	24,7
35 000 à 59 999	28 950	28,2	600 700	23,0
60 000 et plus	6 730	6,6	215 390	8,3
Revenu moyen	28 019 \$		28 436 \$	

Source : Compilations effectuées par le CSF d'après le Recensement de 1996, novembre 2001.

Lorsqu'on compare les différentes MRC, on constate finalement peu de différences dans les revenus moyens des hommes qui varient entre 26 404 \$ (Maria-Chapdelaine) et 28 691 \$ (Le Fjord-du-Saguenay). Seule cette dernière MRC présente un revenu moyen masculin supérieur, quoique légèrement, à celui de la région (28 019 \$) et même à la moyenne du Québec (28 436 \$). Les écarts sont plus marqués du côté des revenus féminins, qui oscillent entre 12 967 \$ (Maria-Chapdelaine) et 15 399 \$ (Le Fjord-du-

Saguenay) et sont tous nettement inférieurs au revenu féminin moyen du Québec (17 836 \$).

Les données relatives à l'assistance-emploi (sécurité du revenu) constituent un autre bon indicateur de la situation de pauvreté d'une population. Ainsi, en avril 2001¹⁴³, on dénombrait 22 715 personnes prestataires de l'assistance-emploi au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les femmes y sont surreprésentées et ce, légèrement plus que dans l'ensemble du Québec (52 % c. 51 %). Constituant 44 % des adultes prestataires de la région vivant seuls, elles sont proportionnellement un peu plus nombreuses dans cette situation que l'ensemble des Québécoises (42 %). Elles représentent aussi 92 % des chefs de famille monoparentale vivant de la sécurité du revenu.

Leur durée cumulative à l'aide sociale, de 149,7 mois, dépasse nettement la moyenne féminine québécoise (136,1 mois) et celle des hommes de la région (142,3 mois). De fait, 56 % des prestataires féminines de la région enregistrent un séjour à l'assistance-emploi de 120 mois et plus. Les plus fortes proportions à ce chapitre sont remarquées aux CLE de La Baie (60 %) et de Roberval (58 %).

Pourtant, par rapport aux Québécoises, les prestataires du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont proportionnellement plus nombreuses à être considérées sans contrainte à l'emploi (41 % c. 37 %) et à détenir une scolarité secondaire (76 % c. 73,9 %) ou collégiale (10 % c. 7,9 %).

L'âge moyen des prestataires de l'assistance-emploi est sensiblement le même dans la région et au Québec : 41,7 ans. Cependant, on compte proportionnellement plus de femmes de 18 à 24 ans à l'aide sociale dans la région qu'au Québec (13 % c. 11,8 %) et moins chez les 25 à 34 ans (17,1 % c. 19,6 %). Par contre, dans les deux cas, on retrouve les plus fortes proportions chez les 35 à 44 ans (24,9 % c. 24,5 %), chez les 45 à 54 ans (24,8 % c. 23,2 %) et chez les 55 ans et plus (20 % c. 20,6 %).

Ce sont les centres locaux d'emploi de Chicoutimi (28,3 %) et de Jonquière (27,5 %) qui regroupent les plus grandes proportions de prestataires féminines, suivies de Lac-Saint-Jean-Est (17 %), Roberval (10,6 %), Maria-Chapdelaine (8,6 %) et La Baie (7,9 %). Outre l'influence du poids démographique, cette répartition laisse entendre que les ménages à faible revenu ont une forte propension à s'installer en milieu urbain, où la proximité des services (santé, éducation, transport en commun) et la disponibilité de logements à prix modiques peuvent s'avérer déterminants¹⁴⁴.

Bien que les indicateurs de nature économique soient indispensables pour mesurer la pauvreté, de plus en plus d'analystes soulignent qu'ils sont nettement insuffisants pour rendre compte de l'ampleur, de la complexité et de la multidimensionnalité de ce

¹⁴³ Ministère l'Emploi et de la Solidarité sociale, Système d'accès aux données ministérielles. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide d'avril 2001*, mise à jour de juillet 2001.

¹⁴⁴ Direction des ressources humaines Canada (DRHC). *Indice de pauvreté des MRC de Laval-Laurentides-Lanaudière*, janvier 2001, adresse URL (page consultée en janvier 2001) : <http://www.qc.hrhc-drhc.gc.ca>.

phénomène. C'est en ce sens, par exemple, que le gouvernement du Canada¹⁴⁵ a élaboré un Indice de santé sociale (ISS) comportant 15 indicateurs : outre les gains hebdomadaires moyens et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, l'ISS prend en considération la mortalité infantile, la violence envers les enfants et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, le suicide chez les adolescentes et adolescents, l'abus de drogues chez les jeunes et le décrochage scolaire, le chômage, la pauvreté chez les 65 ans et plus et les dépenses personnelles en matière de santé que les personnes âgées doivent engager, le taux d'homicides et de mortalité routière liée à la consommation d'alcool, l'accès à un logement à prix abordable et l'écart entre riches et pauvres.

Si, en autant que nous ayons pu obtenir l'information, nous abordons certaines de ces questions dans l'une ou l'autre des sections du document, la réalisation d'un véritable portrait de la pauvreté au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et de la position des femmes face à ce phénomène, dépasse ce que nous étions en mesure d'accomplir dans le présent ouvrage. Il est cependant à souhaiter que les instances de la région, qui s'engagent, dans l'une des cibles élaborées par la Commission sectorielle sur le développement social dans le PSR à « reconnaître la pauvreté, la violence et l'exclusion sociale comme des problématiques majeures de [la] région, en identifier les causes et encourager des approches préventives et des solutions novatrices afin de répondre de manière durable aux problématiques reconnues... »¹⁴⁶, entreprennent les démarches nécessaires pour prendre la mesure la plus complète possible de la pauvreté en faisant ressortir comment les différentes composantes de ce phénomène s'amplifient du fait de leur interaction et du sexe des personnes touchées.

1.6.6 Le soutien à l'intégration socioéconomique des femmes

L'intégration professionnelle est d'abord le produit de l'insertion sociale. Or, on ne peut certainement pas considérer que ce préalable est acquis pour les Saguenéennes et les Jeannoises qui souffrent de pauvreté, d'isolement, de détresse psychologique ou de toxicomanie ou pour celles qui subissent les conséquences de la violence sexuelle. Sans « passerelles » pour les préparer au travail, il est illusoire de pousser ces femmes vers l'emploi. Par ailleurs, on peut douter qu'un marché du travail aussi fragile que celui du Saguenay–Lac-Saint-Jean soit en mesure d'absorber, dans l'immédiat, toute la main-d'œuvre disponible. C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'importance de la participation des femmes au marché du travail pour l'atteinte de leur autonomie économique, on ne peut restreindre l'intégration socioéconomique au seul fait de détenir un emploi. Il importe d'élargir cette notion pour inclure la participation au développement des collectivités, que ce soit par l'entremise de ressources communautaires d'accompagnement, d'aide ou de soins, de défense des droits, d'éducation populaire ou de protection de l'environnement.

¹⁴⁵ Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique. *Mesure du bien-être social : un indice de la santé sociale pour le Canada*, R-97-9F, [Satya Brink et Allen Zeeman], juin 1997.

¹⁴⁶ CRCD Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique...*, op. cit., p. 56.

À cet effet, on doit souligner l'apport essentiel des centres de femmes et d'autres regroupements féministes : par leur action reposant sur une approche globale, ils contribuent notamment à briser l'isolement des femmes, prévenir ou combattre des problèmes de santé mentale, améliorer l'estime de soi et transformer les rôles sociaux, toutes des conditions favorisant l'intégration socioprofessionnelle.

De telles interventions revêtent un caractère encore plus crucial lorsqu'on les met en relation avec certaines particularités de la région ou des femmes elles-mêmes qui, à certains égards, présentent des caractéristiques peu propices à l'intégration au marché du travail. Ainsi, comme nous l'expliquerons plus loin, elles sont sous certains aspects moins scolarisées que les Québécoises. Aussi, comme nous l'avons souligné, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la région à vivre sous le seuil du faible revenu, en plus d'être surreprésentées parmi les bénéficiaires de l'assistance-emploi (sécurité du revenu) où leur durée de séjour dépasse celle des hommes et de leurs homologues québécoises. Le sort des femmes handicapées, tout comme celui des femmes autochtones, mérite aussi qu'on s'y penche. Enfin, on se rappellera que les jeunes femmes connaissent, généralement plus que les jeunes hommes, des difficultés d'intégration au marché du travail.

Pour ce qui est des programmes publics, une compilation effectuée par le CSF des données sur la participation aux mesures actives d'Emploi-Québec¹⁴⁷ nous apprend qu'en 2000-2001, 3 761 femmes et 4 561 hommes y ont pris part. Les femmes représentent ainsi 45 % des participants à ces mesures.

Si les femmes sont moins représentées que les hommes dans chacun des quatre groupes ou « axes » de mesures¹⁴⁸, l'écart le plus important est remarqué dans « *création d'emplois* » où la part des femmes n'est que de 40 % alors que c'est dans les « *mesures hors axes* » que la différence est la moindre avec une proportion féminine de 47 %.

Les femmes, comme du reste les hommes, se répartissent entre les axes de mesures dans l'ordre suivant : « *préparation pour l'emploi* », qui regroupe 51,1 % des participantes, « *mesures hors axe* » avec 48,8 %, « *insertion en emploi* » avec 19,6 % et « *création d'emplois* » avec 2,2 %.

Au sein de l'axe « *préparation pour l'emploi* », la mesure la plus fréquentée par les femmes (53,6 %) est la formation. C'est aussi celle qui regroupe le plus d'hommes mais

¹⁴⁷ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. *Statistiques sur les individus et organisations participant aux mesures actives d'Emploi-Québec. Données officielles pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Familles monoparentales du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 27 juillet 2001 et 13 septembre 2001.

¹⁴⁸ Emploi-Québec classe les mesures actives en quatre grands groupes : l'axe *préparation pour l'emploi* propose des mesures préalables à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi; l'axe *insertion en emploi* regroupe les mesures destinées à aplanir les obstacles à l'emploi que rencontrent les personnes en vue de favoriser leur insertion ou leur réinsertion durable; l'axe *création d'emplois* apporte un soutien financier, technique et conseil aux initiatives visant la création d'emplois; les *mesures dites « hors axes »* comprennent toutes les activités d'aide à l'emploi (sessions de groupe, *counselling* et évaluation, suivi personnalisé, etc.), le *Fonds de lutte contre la pauvreté pour la réinsertion sociale* ainsi que la mesure *Insertion sociale (Extra)* qui vise l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés pour des personnes qui ont besoin d'une plus longue période de préparation pour intégrer le marché du travail.

dans une proportion supérieure aux femmes (62,9 %). Parmi les programmes de formation, on retrouve les plus forts pourcentages de femmes dans la formation secondaire professionnelle (31,2 %), la formation collégiale technique (22,7 %) et la formation secondaire générale (20,6 %). Fait à signaler, les femmes devancent les hommes pour ce qui est du collégial technique ; chez ces derniers, la formation secondaire générale recueille proportionnellement plus d'inscriptions.

En ce qui concerne l'axe « *insertion en emploi* », si c'est dans la mesure « subvention salariale » qu'on dénombre le plus de femmes et d'hommes, ces dernières y sont beaucoup plus concentrées puisqu'on y retrouve 78,4 % des participantes de cet axe (c. 56,5 % des participants). Par contre, l'autre mesure de cet axe, « supplément pour retour au travail » ne rassemble que 21,6 % des participantes (c. 43,5 % pour les hommes). Pour les femmes, la subvention salariale est versée pour les faire embaucher surtout dans des organismes communautaires (63,5 % des cas), suivis de l'entreprise privée (30,6 %) et des entreprises d'économie sociale (5,9 %). Si l'ordre est le même pour les hommes, les proportions sont passablement différentes puisque les organismes communautaires accueillent 53,3 % des participants, l'entreprise privée, 46,3 % et les entreprises d'économie sociale que 0,4 %. Dit autrement, les femmes constituent 94,4 % des participants de cette mesure en économie sociale, 60 % dans des organismes communautaires et 38,6 % dans l'entreprise privée.

Parmi les « *mesures hors axe* », les femmes se retrouvent à 84,2 % dans les activités d'aide à l'emploi (sessions de groupe, *counselling* et évaluation, etc.), suivies loin derrière par la mesure « insertion sociale-Extra » (13,5 %) et par les activités du Fonds de lutte à la pauvreté (2,3 %). Par rapport aux hommes, les femmes sont surreprésentées dans « insertion sociale » puisqu'elles constituent 50,2 % des participants, mais, à l'inverse, elles sont nettement sous-représentées dans les activités du Fonds de lutte à la pauvreté dont elles ne forment même pas le tiers de l'effectif (30,3 %).

Nous avons aussi examiné la participation des 902 femmes chefs de famille monoparentale, qui représentent 87 % des chefs de famille monoparentale prenant part aux mesures actives. Elles se répartissent comme suit dans les différents axes : 63,6 % en « *préparation pour l'emploi* », 35,9 % dans les « *mesures hors axe* », 21,8 % en « *insertion en emploi* » et 2,1 % en « *création d'emplois* ». On remarque que, par rapport à la moyenne des participantes féminines, les femmes monoparentales sont plus concentrées dans les mesures de préparation à l'emploi et se retrouvent proportionnellement moins nombreuses dans les « *mesures hors axe* ».

On note aussi, à l'observation des mesures de formation, que proportionnellement moins de femmes monoparentales fréquentent le collégial technique, qui est supplanté par la formation secondaire générale. Pour ce qui est des subventions salariales, une plus forte part est consacrée aux entreprises d'économie sociale (7,5 % pour les femmes monoparentales c. 5,9 % pour la moyenne des participantes). Enfin, au sein des « *mesures hors axe* », proportionnellement moins de femmes monoparentales (79 % c. 84,2 %) participent aux activités d'aide à l'emploi, tandis qu'une part supérieure se retrouve dans la mesure « *insertion sociale-Extra* » (17,9 % c. 13,5 %) ou dans les activités du Fonds de

lutte à la pauvreté (3,4 % c. 2,3 %). Signalons toutefois que les hommes chefs de famille monoparentale sont proportionnellement plus nombreux dans les mesures du Fonds de lutte à la pauvreté (6,5 %), un phénomène que nous avons aussi observé chez l'ensemble des participants.

À la lumière du bilan de la participation des femmes aux mesures actives, il semble impératif qu'Emploi-Québec introduise dans ses pratiques la réalisation d'un tel état de situation, qu'il se penche sur les causes et les conséquences de la répartition différente des hommes et des femmes dans les mesures et qu'au besoin, les stratégies pour joindre ces dernières soient revues et réalignées.

Dans le plan d'action régional (PAR) 2001-2002¹⁴⁹, Emploi-Québec fait part de ses orientations et projets d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine. En plus de certaines actions spécifiques à l'égard des femmes prévues par les CLE, dont la formation à certains métiers non traditionnels et des mesures particulières pour les femmes monoparentales dans les secteurs défavorisés desservis par le CLE de Jonquière, Emploi-Québec attribue à la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* le maintien des activités de son comité consultatif de main-d'œuvre féminine, le soutien à la formation et à l'intégration des femmes dans les domaines non traditionnels ou les secteurs d'avenir en collaboration avec les ressources spécialisées et conformément à l'entente spécifique en condition féminine, et l'accès des femmes à des services spécialisés d'accompagnement vers l'emploi par un soutien financier aux ressources externes ayant développé une expertise sur la question. Enfin, Emploi-Québec compte soutenir des initiatives qui favorisent l'insertion en emploi de la main-d'œuvre féminine, telle l'entreprise d'insertion *3 F*, fruit d'une collaboration avec l'entreprise d'insertion *Le Tournant* qui permet à de jeunes mères monoparentales de travailler dans le domaine de la livraison.

Si on doit se réjouir que le CRPMT et la plupart des CLE se montrent déterminés à poursuivre leur engagement à l'égard de la formation et de l'intégration des femmes dans des secteurs non traditionnels, l'intérêt pour les femmes monoparentales semble dominer les interventions de ces organismes. Pour respecter l'esprit de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, il importe qu'Emploi-Québec et les partenaires de son réseau accroissent et partagent leurs connaissances de la main-d'œuvre féminine et élargissent le bassin des femmes à qui ils adressent leurs mesures, tout en s'assurant qu'elles conviennent aux personnes visées. On peut aussi souhaiter que la direction régionale d'Emploi-Québec et les CLE se saisissent de l'ouverture créée par la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* à l'endroit des femmes « sans chèque », particulièrement nombreuses au Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour leur favoriser l'accès à la formation en prévoyant à leur intention les mesures d'accompagnement nécessaires ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.

¹⁴⁹ CRPMT et Emploi-Québec Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi 2001-2002*, janvier 2001.

Ces considérations rejoignent les recommandations du Comité consultatif de main-d'œuvre féminine, formé de représentantes provenant des entreprises, des syndicats et d'organismes spécialisés en main-d'œuvre féminine, qui, dans un mémoire qu'il déposait au CRPMT en décembre 2001, l'invitait à mettre en œuvre les moyens pour une compréhension plus poussée et partagée de la problématique de la main-d'œuvre féminine, dans le plan d'action 2002-2003. Rappelons aussi que, dans un mémoire précédent en date de juin 1999, le Comité demandait au CRPMT de ne pas cibler que les femmes chefs de famille monoparentale, mais également les autres femmes ayant des difficultés face au marché du travail, parmi lesquelles les femmes sans soutien de revenu. Le Comité demandait aussi au CRPMT de faciliter l'intégration des femmes en emploi en établissant ou en maintenant des mesures de soutien tels le remboursement des frais de garde ou l'attribution d'une allocation de transport. Enfin, il soulignait la nécessité de poursuivre les efforts d'intégration des femmes aux métiers non traditionnels tel que prévu à l'entente spécifique en condition féminine.

Les femmes entrepreneures connaissent aussi leur lot de difficultés, ce qui est peu propice au développement de l'entrepreneuriat. D'ailleurs, les instances de décision, conscientes de la faiblesse de la culture entrepreneuriale dans la région, souhaitent en soutenir l'expansion. On ne saurait y parvenir sans une meilleure connaissance de la situation des entrepreneures régionales, de leurs difficultés et de leurs stratégies gagnantes. Ceci semble aussi une condition préalable à une utilisation judicieuse du *Fonds destiné à l'entrepreneuriat féminin* intégré à la *Stratégie de développement des régions ressources*. Par ailleurs, il va sans dire que le succès des activités et des projets qui découleront de ce fonds est indissociable d'une étroite collaboration entre les organismes bailleurs de fonds et les femmes ou groupes de femmes qui s'intéressent à cette question dans la région.

Du côté des productrices agricoles, rappelons les préoccupations du Syndicat des agricultrices à l'égard d'une meilleure connaissance et une plus juste reconnaissance de la contribution des femmes par la constitution d'une banque-ressource de talents, de l'augmentation de la présence des agricultrices dans les lieux décisionnels ainsi que de l'accès à des programmes de formation consolidant leurs savoirs. Compte tenu des informations dont nous disposons sur la situation des agricultrices de la région, ces projets apparaissent des plus pertinents et méritent d'être appuyés. La région doit aussi se pencher sur les moyens pour favoriser la participation des filles à la relève agricole, en s'inspirant, aux besoins, des initiatives qui ont cours dans d'autres régions.

Par ailleurs, on ne peut manquer de souligner que, malgré la présence de plus en plus importante des femmes dans la population active, elles demeurent très nombreuses à assumer seules, même lorsqu'elles vivent en couple, la totalité ou presque des tâches familiales et domestiques. Les politiques d'entreprise et la disponibilité des services publics propices à la conciliation famille-travail, ont donc un impact particulier sur leur intégration en emploi.

Le manque de services de garde et l'insuffisance, voire l'absence, de transport en commun ne sont certes pas de nature à favoriser l'accès des femmes, et plus particulièrement les plus défavorisées, aux services publics ou aux ressources

communautaires qui pourraient les soutenir dans leurs démarches d'insertion. La situation est d'autant plus dramatique lorsque l'on constate que les femmes défavorisées ont déjà tendance à se retrouver dans une situation d'isolement, voire de retrait, qui constitue un obstacle de plus pour se sortir de la pauvreté.

Le développement des services de garde au Saguenay–Lac-Saint-Jean est coordonné par le CRCDD. Ce mandat est encadré par une entente spécifique signée avec le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) en octobre 1999¹⁵⁰. Au 31 mars 2000, selon ce ministère, la région disposait de 2 069 places en installation et garderies qui assurait un taux de couverture de 71,8 % et de 2 828 places en milieu familial pour un taux de couverture de 72,3 %. Du côté des garderies et des installations, c'est dans Maria-Chapdelaine que la couverture était la meilleure (83,5 %), la moins bonne étant enregistrée dans Lac-Saint-Jean-Est (62,7 %). Pour les places en milieu familial, Le Fjord-du-Saguenay offre la meilleure couverture (75 %) alors que Lac-Saint-Jean-Est se retrouve encore en queue de peloton (65,6 %).

Comme il s'agit d'un secteur en pleine expansion, la situation est cependant susceptible d'évoluer rapidement. Ainsi, pour 2000-2001, le MFE a autorisé l'ajout de 241 nouvelles places en milieu familial et de 188 en installation.

Par ailleurs, pendant l'année scolaire 1999-2000¹⁵¹, le tiers des écoles de la région offraient des services de garde. La situation varie considérablement selon les commissions scolaires : si 51 % des écoles de la commission scolaire Des-Rives-du-Saguenay disposent d'un tel service, cette proportion n'est que de 15 % pour la commission scolaire De La Jonquière et de 21 % pour Du Pays-des-Bleuets.

L'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des femmes dépendent aussi fortement de leur capacité à se déplacer sur le territoire. La déficience du transport collectif, ainsi que la détention moins fréquente, pour des raisons culturelles et économiques propres aux femmes, d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile entravent leur mobilité. Une étude, produite par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue¹⁵², révèle que la difficulté des femmes à se déplacer sur le territoire est un facteur déterminant de leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, des femmes sont-elles parfois forcées de choisir un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence, quand elles ne se retrouvent pas carrément exclues du marché du travail faute de mobilité.

¹⁵⁰ CRCDD Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Extrait du procès-verbal d'une réunion du c.a. du CRCDD*, tenue le jeudi 8 juin 2000.

¹⁵¹ Ministère de l'Éducation, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Portrait régional de l'Éducation 1999-2000*, mars 2001, p. 24.

¹⁵² Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean¹⁵³, 49 % de la population a accès à un service de transport en commun, essentiellement dans trois municipalités : La Baie, Chicoutimi et Jonquière, desservies par un seul organisme, la Corporation intermunicipale de transport du Saguenay (CITS). Notons que, selon les critères actuels, la municipalité d’Alma regroupe une population suffisante pour être admissible au programme d’aide gouvernementale au transport en commun, tout comme d’ailleurs les municipalités de la région métropolitaine de recensement de Chicoutimi-Jonquière.

En 1997, la CITS a transporté près de 4 200 000 personnes, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à 1988 qui s’explique surtout par la croissance de la clientèle de jeunes qui représente 58 % des usagers (c. 48 % en 1988).

Un projet-pilote de transport en commun par taxi, Taxibus, mis sur pied à Dolbeau-Mistassini en janvier 1999, a été abandonné en mai de la même année en raison d’une demande jugée insuffisante pour rentabiliser le service, un objectif d’autant plus difficile que le projet n’était pas admissible au programme d’aide financière du ministère des Transports (MTQ).

Par ailleurs, le transport scolaire dessert la totalité du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean mais la diminution de l’effectif se fait sentir et ce, tant au primaire qu’au secondaire.

La région dispose aussi du transport adapté pour les personnes handicapées et à mobilité réduite. En fait, six organismes de transport adapté desservent 93 % de la population du territoire. De 1987 à 2000, le nombre de personnes admissibles à ce service a augmenté de 42 %. Le MTQ estime d’ailleurs que c’est le seul type de transport pour lequel on enregistrera un accroissement de la demande au cours des prochaines années.

Enfin, le transport par taxi peut aussi servir au transport collectif, adapté ou scolaire. On doit cependant mentionner qu’en 1996, la part de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui résidait dans un secteur desservi par le taxi était de 78,6 %, comparativement à 91 % pour l’ensemble du Québec. Plus d’une vingtaine de municipalités de plus de 1 000 habitants de la région ne disposent pas d’un service de taxis.

Le Ministère prévoit des difficultés pour le maintien et le développement des services de transport en commun, adapté ou par taxi, tant pour des raisons démographiques qu’économiques. Toutefois, le CRCD et les partenaires régionaux se préoccupent de la question puisque le PSR a intégré une cible d’intervention à l’effet d’assurer le transport collectif à l’ensemble de la population et d’améliorer les services existants¹⁵⁴. Pour être en mesure de répondre aux besoins des personnes qui comptent sur le transport collectif, une situation qui risque de s’étendre compte tenu du vieillissement de la population, le décloisonnement de la gestion, de l’exploitation et du financement des modes de transport collectif mérite certes d’être examiné le plus rapidement possible.

¹⁵³ Ministère des Transports. *Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Diagnostic régional des transports*, juin 2000, mise à jour août 2000, p. 31.

¹⁵⁴ CRCD Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique...*, op. cit., p. 93.

Enfin, la rareté de logements sociaux alourdit aussi les difficultés des femmes défavorisées. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean comme au Québec, une proportion beaucoup plus importante de femmes que d’hommes doivent consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. Ainsi, selon les données du recensement compilées par le FRAPRU¹⁵⁵ pour certaines villes du Québec, à Jonquière, 56,2 % des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme consacrait, en 1995, 30 % et plus de leur revenu pour se loger (c. 38,2 % des hommes). À Alma et à Chicoutimi, ces pourcentages s’établissaient respectivement à 47,8 % (c. 33,3 %) et à 47,4 % (c. 33,9 %). Un engagement des municipalités à l’égard du logement social contribuerait sans doute tant à la construction d’une société régionale plus équitable et plus efficace qu’à la lutte à la pauvreté et à l’exclusion que visent les partenaires régionaux dans le PSR.

Pour sa part, le groupe Loge m’entraide¹⁵⁶, qui travaille auprès des locataires à faible revenu depuis 1998, a fait, au cours de 2000-2001, des représentations auprès des gouvernements du Canada et du Québec pour qu’ils augmentent la part de leur budget consacré au logement social. Loge m’entraide a aussi été l’initiateur de la fondation d’une coopérative d’habitation à Chicoutimi qui permettra éventuellement la réalisation de 20 unités de logement coopératif, dont 10 subventionnées. Parmi les 1 105 personnes qui ont fait appel à Loge m’entraide en 2000-2001 pour des informations ou du soutien relatif à divers problèmes (résiliation de bail, menace d’éviction, problèmes avec Hydro-Québec, etc.) 948 étaient des femmes (85,8 %).

1.7 La scolarité

1.7.1 La scolarisation

Comme l’indique le tableau 14, les femmes résidant au Saguenay–Lac-Saint-Jean détiennent, en moyenne, une scolarité moindre que l’ensemble des Québécoises : elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir une scolarité de 13 ans ou moins (63,5 % c. 58,3 %) et ont moins fréquenté l’université (13,9 % c. 19,4 %).

Elles sont aussi, en général, moins scolarisées que les hommes de la région, comme l’atteste leur plus forte proportion parmi les personnes détenant moins de neuf ans de scolarité, et leur moindre part parmi les diplômés de tous les ordres d’enseignement.

Ces constats méritent cependant d’être nuancés à la lumière des informations précédentes concernant les migrations qui ont démontré que les personnes plus scolarisées, plus jeunes et particulièrement les femmes quittent davantage la région. Ce phénomène tend donc à abaisser la scolarisation, notamment féminine.

¹⁵⁵ FRAPRU. *La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995*, Dossier « Femme et logement », janvier 2000, p. 8 et 9.

¹⁵⁶ Loge m’entraide. *Bilan d’activités 2000-2001*.

Par ailleurs, on ne peut ignorer que, dans la région comme au Québec, on trouve dorénavant plus d'étudiantes que d'étudiants dans tous les ordres d'enseignement. Seuls la formation professionnelle secondaire et le programme de doctorat font exception¹⁵⁷.

TABLEAU 14 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996

	Femmes %	Hommes %	Total %	Taux de féminité
Saguenay–Lac-Saint-Jean	100,0	100,0	100,0	50,4
Moins de 9 ans	18,2	16,3	17,2	53,1
9 à 13 ans sans diplôme	19,2	18,6	18,9	51,2
9 à 13 ans avec diplôme*	26,1	26,8	26,5	49,7
Études post-secondaires non universitaires	22,7	23,8	23,2	49,2
Études universitaires sans grade	6,7	5,4	6,0	55,6
Grade universitaire**	7,2	9,1	8,1	44,6
Le Québec	100,0	100,0	100,0	51,4
Moins de 9 ans	18,9	17,2	18,1	53,8
9 à 13 ans sans diplôme	16,8	18,0	17,4	49,7
9 à 13 ans avec diplôme*	22,6	21,3	22,0	52,8
Études post-secondaires non universitaires	22,2	22,4	22,3	51,2
Études universitaires sans grade	8,3	7,6	8,0	53,5
Grade universitaire**	11,1	13,4	12,2	46,7

*Incluant les certificats ou diplômes d'écoles de métier.

** Au moins un baccalauréat.

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

En outre, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les taux de diplomation au secondaire après sept années d'étude pour les cohortes d'élèves de 1989-1996, 1990-1997 et 1991-1998 se comparent avantageusement à ceux du Québec. Les garçons (67,3 %) comme les filles (80,4 %) obtiennent plus fréquemment leur diplôme qu'en moyenne au Québec (respectivement 66 % et 79,6 %). Notons qu'en comparant les taux de diplomation de 1991-1998 à ceux de 1989-1996, on constate que l'accroissement relatif a été plus marqué chez les garçons de la région (1 %) que chez les filles (0,5 %), un phénomène inverse à l'ensemble du Québec où la progression des filles (1,6 %) a dépassé celle des garçons (1,1 %)¹⁵⁸.

¹⁵⁷ Ministère de l'Éducation, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Portrait régional...*, op. cit.

¹⁵⁸ Groupe ÉCOBES. *Jeunes de la ville...*, op. cit., p. 38 et 39.

Malgré la bonne performance de la région quant au taux de diplomation au secondaire et en dépit de l'offre et de l'accessibilité de services éducatifs qui pourraient faire l'envie de bien des régions, on constate que l'obtention d'un diplôme est influencée par la provenance territoriale des élèves. En effet, le taux de diplomation diminue constamment de Chicoutimi/Jonquière (77,9 %), aux villes de 30 000 habitants et moins (74,5 %), aux municipalités périurbaines (68,2 %) et finalement aux municipalités rurales (67,2 %). Cet écart est remarqué autant chez les filles que chez les garçons¹⁵⁹. Ce sont les villages en position excentrique par rapport aux principales villes du Saguenay–Lac-Saint-Jean, notamment ceux localisés au nord-ouest du Lac-Saint-Jean et à l'est du Saguenay, qui affichent les moins bonnes performances. Il s'agit de petites municipalités éloignées ouvertes à la colonisation au cours de la dernière phase du peuplement et dont l'économie actuelle est tournée principalement vers l'exploitation forestière¹⁶⁰. Si le phénomène est plus évident chez les garçons, on observe tout de même une tendance similaire chez les filles¹⁶¹.

À ce sujet, le cas de la MRC Maria-Chapdelaine mérite qu'on s'y attarde puisque le taux de diplomation a diminué de 6,4 % lorsque l'on compare les cohortes de 1991 et de 1989, un recul principalement imputable à la performance des filles qui a décliné de 10 % pendant cette période (c. 1,5 % pour les garçons)¹⁶².

La poursuite d'études collégiales est aussi marquée par l'origine territoriale puisque, pour la période 1981-1991, seulement 25,5 % des élèves qui vivaient, en secondaire 1, dans une municipalité périurbaine ou rurale parvenaient à décrocher un diplôme collégial alors que ce taux atteignait 39,2 % pour celles et ceux provenant d'une des huit principales villes du territoire¹⁶³.

Parmi les personnes de la région inscrites à l'université, les filles, comme les garçons, fréquentent principalement l'UQAC (61,5 %) et l'Université Laval (17,3 %). C'est à l'Université de Montréal qu'on trouve ensuite le plus d'inscriptions féminines (5,7 %), alors que, pour les hommes, c'est l'Université de Sherbrooke qui arrive au troisième rang. On note toutefois que les filles sont proportionnellement plus nombreuses à s'inscrire à l'UQAC (61,5 % c. 52,7 %).

La fréquentation universitaire varie également d'une MRC à l'autre. Comme on pouvait s'y attendre, c'est la MRC la plus urbanisée et la plus peuplée, Le Fjord-du-Saguenay, qui contribue le plus à la fréquentation universitaire avec 64,3 % des inscriptions féminines et 68 % des inscriptions masculines. Suivent Lac-Saint-Jean-Est (18,4 % et 16,3 %), Le Domaine-du-Roy (10,8 % et 9,7 %) et Maria-Chapdelaine qui ne fournit que 6,6 % des inscriptions féminines et 6 % des inscriptions masculines. Bien que les étudiantes universitaires soient majoritaires dans toutes les MRC, ce phénomène est encore plus flagrant dans Lac-Saint-Jean-Est (62,4 %) et Le Domaine-du-Roy (62,2 %).

¹⁵⁹ *Idem*, p. 40.

¹⁶⁰ *Idem*, p. 52.

¹⁶¹ *Idem*, p. 51.

¹⁶² *Idem*, p. 42.

¹⁶³ Groupe ÉCOBES. *Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité au collégial. Étude longitudinale au Saguenay–Lac-Saint-Jean, synthèse des résultats*, [Suzanne Veillette et autres], cégep de Jonquière, 1993, p. 17.

1.7.2 La concentration scolaire

Les enquêtes Relance du ministère de l'Éducation¹⁶⁴, qui mettent en rapport le domaine d'études et la situation en emploi des diplômées et diplômés, nous indique que, tant au secondaire professionnel qu'au collégial technique, les choix scolaires des filles et des garçons sont fortement sexués et influencent considérablement leur intégration à la main-d'œuvre et leurs conditions de travail.

Parmi les finissants du secondaire professionnel de la promotion 1998-1999 ayant participé à l'enquête, on dénombre 39,6 % de filles, une proportion moindre qu'au Québec (45 %). La grande majorité d'entre elles a opté pour quelques secteurs traditionnellement féminins. Alors que, au moment de l'enquête, des programmes sont offerts dans 16 secteurs de formation, les filles se concentrent à 82,1 % dans quatre, à savoir : *administration, commerce et informatique* (39,1 %), *soins esthétiques* (17,6 %), *alimentation et tourisme* (13,9 %), *santé* (11,4 %). Dans l'ensemble du Québec, ces mêmes secteurs attirent 77,5 % des filles. Même si la région offre moins de secteurs de formation que l'ensemble du Québec (16 c. 20), ce fait ne peut expliquer à lui seul l'écart dans la concentration scolaire féminine puisque, comme nous le verrons ci-dessous, ce phénomène est moins marqué chez les garçons.

Si les choix de formation des diplômés de cet ordre d'enseignement sont aussi fortement traditionnels, ils apparaissent tout de même plus diversifiés. Les quatre secteurs les plus populaires regroupent 66,4 % d'entre eux, soit : *métallurgie* (22,7 %), *entretien d'équipement motorisé* (16,1 %), *bâtiments et travaux publics* (13,9 %) et *foresterie et papier* (13,8 %). En comparaison, les garçons du Québec sont un peu moins concentrés dans leurs quatre premiers choix (53,3 %), mais, surtout, leurs préférences diffèrent puisqu'ils privilégient *bâtiments et travaux publics et électrotechnique*, suivis de *entretien d'équipement motorisé* et de *fabrication mécanique*.

Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, nettement plus favorables dans les options masculines que féminines. Pour preuve, les finissantes sont proportionnellement moins nombreuses que les finissants en emploi (61,8 % c. 72,6 %), elles sont davantage touchées par le chômage (22,5 % c. 15,1 %), elles travaillent beaucoup moins à temps plein (62,2 % c. 92,9 %) et leur salaire hebdomadaire moyen (347 \$) est de 172 \$ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins (519 \$). C'est d'ailleurs la région du Québec où l'écart salarial entre les finissantes et les finissants est le plus important. Précisons que, de façon générale, les conditions de travail des finissantes et des finissants du secondaire professionnel sont moins favorables qu'en moyenne au Québec, à l'exception du salaire hebdomadaire des diplômés.

¹⁶⁴ Ministère de l'Éducation, Direction générale de la formation professionnelle et technique et Direction de l'organisation pédagogique. *La Relance au secondaire en formation professionnelle – Le placement au 31 mars 2000 des personnes diplômées en 1998-1999*, et *La Relance au collégial en formation technique- Le placement au 31 mars 2000 des personnes diplômées en 1998-1999*, adresse URL (consultée en novembre 2001) : <http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/Relance.htm>.

Par contre, l'intégration des filles diplômées d'options non traditionnelles ne semble pas facile. Ainsi, dans les secteurs pour lesquels l'information est disponible¹⁶⁵, les filles ont généralement un taux d'emploi inférieur, font face à une plus longue recherche de travail, obtiennent moins souvent un poste en rapport avec leur formation, travaillent moins à temps plein et retirent un salaire hebdomadaire moindre.

Du côté du collégial technique, les filles représentent 58,2 % des diplômés, une proportion un peu inférieure à celle observée pour l'ensemble du Québec (60,2 %). La division sexuelle marque aussi les choix au collégial. Ainsi, les quatre secteurs de formation privilégiés par les étudiantes regroupent 79,9 % d'entre elles; ce sont *administration, commerce et informatique* (23,3 %), *santé* (22 %), *services sociaux éducatifs et juridiques* (19,2 %) ainsi que *communication et documentation* (15,4 %).

Pour leur part, les garçons de la région ont obtenu, à 62,8 %, leur diplôme dans quatre secteurs : *administration, commerce et informatique* (24,8 %), *électrotechnique* (19,8 %), *services sociaux, éducatifs et juridiques* (9,4 %) ainsi que *fabrication mécanique* (8,7 %).

Si deux des secteurs les plus fréquentés par les filles et les garçons pourraient laisser croire à une quasi absence de division sexuelle au collégial technique, il faut savoir que les programmes rattachés à ces secteurs recouvrent des réalités aussi diversifiées que *techniques policières* et *techniques d'éducation en services de garde* pour *services sociaux, éducatifs et juridiques*, ou *techniques de bureautique* et *techniques de l'informatique* pour *administration, commerce et informatique*. Nous ne disposons pas des informations régionales quant à la répartition sexuelle par programme. Mais l'examen des données québécoises confirme que les choix sont fortement conditionnés par le sexe.

Quoique les diplômées semblent mieux s'intégrer au marché du travail que les diplômés, avec un taux d'emploi de 73,8 % (c. 65,5 %), elles travaillent beaucoup moins à temps plein (75,9 % c. 90,3 %) et tirent un revenu hebdomadaire moyen inférieur de près de 100 \$ (434 \$ c. 533 \$).

Enfin, en 1998, la majorité des personnes originaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean inscrites à l'université sont des femmes (59,6 %)¹⁶⁶. Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines à l'exception des sciences appliquées où elles représentent un peu moins du quart des inscriptions (24,1 %).

Alors que les quatre premiers choix féminins sont *sciences humaines* (19 %), *sciences de l'éducation* (18,8 %), *sciences de l'administration* (17,2 %), et *sciences de la santé* (11,8 %), les quatre options privilégiées par les garçons sont *sciences appliquées* (23 %),

¹⁶⁵ Soulignons que, pour respecter le caractère confidentiel des données et l'anonymat des personnes interrogées, les résultats relatifs aux groupes comptant moins de cinq personnes diplômées ne sont pas publiés. On comprendra que ce principe, aussi légitime soit-il, nous prive de beaucoup d'informations sur les filles, généralement en très petit nombre, dans des secteurs non traditionnels.

¹⁶⁶ Ministère de l'Éducation, Système de recensement des clientèles universitaires. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe, automne 1998, 1999.*

sciences de l'administration (16,5 %), *sciences humaines* (14,6 %) et *sciences de l'éducation* (12,3 %).

Près des deux tiers des femmes de la région qui, en 1996¹⁶⁷, détenaient un diplôme d'études postsecondaires l'avaient obtenu en *commerce, gestion et administration des affaires* (29,2 %), en *enseignement, loisirs et orientation* (19,3 %) ou dans les professions, sciences et technologies de la santé (15,5 %). Cette répartition diffère peu de celle de l'ensemble des Québécoises, sauf en ce qui concerne la plus forte concentration des Saguenéennes et des Jeannoises en *enseignement, loisirs et orientation* (c. 16 % au Québec). Pour leur part, près de la moitié des hommes détenant un diplôme d'études postsecondaires provenaient des techniques et métiers du génie et des sciences appliquées (47,6 %), une proportion nettement plus élevée que l'ensemble des Québécois (36 %) et, bien évidemment, que les femmes de la région (4 %). Par contre, on compte dans la région moins de diplômés de génie et sciences appliquées qu'au Québec (4,6 % c. 6,8 %). Les deux autres domaines d'études post-secondaires les plus répandus chez les hommes de la région étaient, loin derrière, *commerce, gestion et administration des affaires* (13,8 %) et *enseignement, loisirs et orientation* (7,3 %).

1.7.3 Les mesures correctrices

Comme nous avons pu le constater, les choix de programmes des femmes demeurent plutôt concentrés dans des options traditionnellement féminines. Cette situation fait craindre le maintien des difficultés d'intégration en emploi des femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte tenu que la région vise à accroître et accélérer la diversification économique tant par la deuxième et la troisième transformations de ses ressources naturelles que par l'appui aux créneaux à fort potentiel, dont l'aluminium.

À l'exception de l'entente spécifique en condition féminine, dont un des objectifs est d'augmenter la présence des femmes dans des formations menant à des métiers non traditionnels, la région semble avoir adopté peu d'initiatives pour soutenir la diversification des choix scolaires et professionnels. On ne trouve par exemple aucune mention d'une telle préoccupation dans l'état de situation et les cibles d'intervention élaborés par la commission sectorielle sur l'enseignement, la formation et la recherche dans le PSR. De même, les projets concertés énoncés par le ministère de l'Éducation pour la région¹⁶⁸ n'abordent pas la question des filles dans les formations non traditionnelles. Pourtant, ce sujet aurait fort bien pu être intégré aux travaux du Chantier régional écoles-entreprises-milieus pour la persévérance scolaire ou à ceux du groupe de travail interordres sur l'information et l'orientation scolaire.

¹⁶⁷ Institut de la statistique du Québec. *Travail, scolarité, mobilité, Tableau 1, Population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité et le domaine d'études, 1996, 1991, 1986, MRC et principales municipalités de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, p. 25-27.

¹⁶⁸ Ministère de l'Éducation, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Portrait régional...*, op. cit., p. 47-51.

Mentionnons enfin qu'un seul groupe de femmes de la région, Accès-Travail-Femmes, est spécialisé dans les questions de diversification professionnelle et scolaire. En plus de susciter l'intérêt des femmes pour les emplois non traditionnels et de les soutenir lors de leur intégration au marché du travail, Accès-Travail-Femmes s'efforce aussi de provoquer l'ouverture des employeurs sur cette question. À cet effet, ce groupe réalisait, en 1996, une enquête auprès des entreprises de la région, intitulée *Comment tirer profit des différences*¹⁶⁹, afin d'élaborer une stratégie de promotion pour favoriser l'embauche féminine dans des emplois non traditionnels. En plus de nous renseigner sur les avantages et les inconvénients qu'imputent les employeurs à l'intégration de femmes dans leur entreprise, ce document indique que les candidatures féminines pour les postes non traditionnels demeurent peu nombreuses.

Par ailleurs, il n'est certes pas question de blâmer les femmes qui occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et les filles qui continuent de privilégier les formations qui y mènent. L'indispensable contribution professionnelle des femmes au développement social et culturel et la réponse à des besoins régionaux essentiels découlent pour une bonne part de ces choix scolaires et professionnels. Compte tenu de l'évolution sociodémographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la préoccupation du PSR pour le développement social, les arts et la culture ainsi que la santé et les services sociaux, on ne peut écarter des secteurs d'avenir les domaines occupés traditionnellement par les femmes. Par exemple, les services aux personnes âgées, les services de garde et les services de santé constituent autant de champs où les besoins dépassent actuellement l'offre. D'ailleurs Emploi-Québec prévoit des perspectives favorables pour des professions de la santé, des sciences sociales, de l'administration publique ainsi que des arts, de la culture et des loisirs.

Cependant, toutes les options traditionnellement féminines n'offrent évidemment pas des perspectives prometteuses. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Ces constats confirment la nécessité d'une meilleure information scolaire et professionnelle et la justesse de l'engagement régional à cet égard.

Nous ne pouvons aussi manquer de rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'urgence de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs.

Enfin, compte tenu de la sous-scolarisation notée chez les femmes de la région qui peut les priver d'accéder à certaines formations professionnelles ou techniques en demande, la reconnaissance des acquis expérientiels et l'accès des femmes adultes à la formation de

¹⁶⁹ Corporation Accès-Travail-Femmes du Saguenay. *Comment tirer profit des différences*, 1996.

base apparaissent de la première importance. Le CSF invite Emploi-Québec à y être sensible et à prendre en considération la nécessité de mesures de soutien et d'accompagnement pour les femmes sous-scolarisées et souvent pauvres, caractéristiques qui s'étendent parfois aux femmes sans chèque et même aux travailleuses à faibles revenus, qui tentent un retour aux études.

1.8 L'intégrité physique et psychologique

1.8.1 La santé physique

Lorsque l'on compare la situation du Saguenay–Lac-Saint-Jean à celle du Québec en ce qui a trait aux principaux indicateurs de la mortalité pour la période 1994-1996¹⁷⁰, la région ne fait pas particulièrement bonne figure. D'abord, on y meurt plus jeune qu'au Québec en raison d'une plus faible espérance de vie, de 1,1 ans chez les femmes et de 1,5 ans chez les hommes. Signalons que cette différence atteint 2,7 ans chez les femmes dans le secteur du CLSC La Baie. La mortalité précoce, soit celle qui survient avant 75 ans, est aussi plus importante dans la région. Les taux régionaux des années potentielles de vie perdues (APVP) sont supérieurs aux taux québécois pour l'ensemble des causes de décès, mais plus spécifiquement pour les traumatismes, les tumeurs malignes et les maladies de l'appareil respiratoire. Enfin, la région présente, depuis au moins le début des années 1980, un excès significatif de décès par rapport au Québec. Pour la période 1994-1996, cette surmortalité atteint 13 % pour les tumeurs malignes, 12 % pour les maladies de l'appareil respiratoire et 28 % pour les traumatismes. Le suicide, qui a augmenté de 45 % depuis 1982-1984 (c. 9 % au Québec), contribue aussi à la surmortalité régionale. Enfin, selon les données les plus récentes, l'indice comparatif de mortalité pour la période 1994-1998 place la région au premier rang pour les femmes et au deuxième pour les hommes¹⁷¹.

La moins bonne position de la région quant aux indicateurs de mortalité perdure depuis de nombreuses années : ainsi, l'examen de l'évolution de la mortalité de 1969 à 1983 indique qu'elle est plus élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec et ce, quels que soient la période considérée ou le sexe¹⁷².

Le taux d'incidence des nouveaux cas de cancer¹⁷³ (441,6 p. 100 000) était, en 1991-1993, de 10 % supérieur au taux québécois. Cette surincidence se manifestait tant chez les hommes que chez les femmes. Selon des données plus récentes¹⁷⁴, en considérant le

¹⁷⁰ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Indicateurs sociosanitaires : la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les six secteurs de CLSC – Synthèse : Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [Carmen Bouchard et autres], 1999, p. 9.

¹⁷¹ Institut national de la santé publique. *Le portrait de santé : le Québec et ses régions*, [Michel Pageau et autres], Les Publications du Québec, 2001, p. 338 et 339.

¹⁷² Michel PERRON. *Sociogéographie de la santé...*, op. cit., p. 286.

¹⁷³ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Indicateurs sociosanitaires...*, op. cit., p. 8.

¹⁷⁴ MSSS, Fichier des tumeurs. *Incidence du cancer (CIM-9 140 à 208) selon la région sociosanitaire de résidence et le sexe, 1998 et Taux comparatifs de mortalité par cancer, selon la région sociosanitaire, 1996-1998*, adresse URL (consultée en septembre 2001) : <http://www.msss.gouv.qc.ca>.

taux ajusté d'incidence du cancer pour 1994 à 1998, la région se classe au deuxième rang tant pour les hommes que pour les femmes, suivant de près la Côte-Nord¹⁷⁵.

L'écart noté au Saguenay–Lac-Saint-Jean s'explique notamment par l'incidence plus élevée du cancer du poumon chez les hommes (151 c. 116 p. 100 000 en 1994-1998) observée depuis de nombreuses années dans la région et celle du cancer du sein (127 c. 111 p. 100 000 en 1994-1998), un phénomène plus récent toutefois¹⁷⁶. En fait, la surincidence du cancer du sein dans la région se manifeste depuis la fin des années 1980 et la différence avec le Québec est de plus en plus importante¹⁷⁷. Trois territoires de CLSC se signalent par un taux d'incidence du cancer du sein chez la femme qui dépasse même la moyenne régionale : Jonquière (122,5 p. 100 000), Chicoutimi (118,4 p. 100 000) et Le Domaine-du-Roy (112,6 p. 100 000)¹⁷⁸.

On observe également une surmortalité régionale relative à ce cancer depuis 1991-1993. Entre 1985-1987 et 1992-1994, la mortalité par cancer du sein a connu une augmentation constante dans la région (de 23,4 à 36,5 décès p. 100 000) alors qu'elle demeurait plutôt stable dans l'ensemble du Québec (\pm 32 p. 100 000). En moyenne, une cinquantaine de femmes meurent chaque année au Saguenay–Lac-Saint-Jean des suites d'une tumeur maligne du sein. Cette forme de cancer représente la troisième plus importante cause de décès régionale, après l'infarctus du myocarde et les maladies vasculaires cérébrales. Toutefois, en raison des plus jeunes tranches d'âge qu'il affecte, le cancer du sein constitue la principale cause spécifique de mort prématurée. Au Québec, la mortalité par cancer du poumon devance celle par cancer du sein¹⁷⁹.

De nombreuses études font état du lien entre le cancer du sein et des facteurs génétiques. On peut souhaiter que l'intérêt du milieu de la recherche régional pour les études en génétique, notamment par l'entremise de l'Institut interuniversitaire de recherche sur les populations dont l'UQAC est partenaire et plus précisément du projet BALSAC, se traduise par des études sur le cancer du sein.

Pour connaître les attitudes et comportements de la population en matière de dépistage et de prévention et, *a contrario*, les habitudes de vie à risque, la principale source de renseignements est l'Enquête sociale et de santé (ESS) réalisée par Santé Québec. Si la Direction de la santé publique du Saguenay–Lac-Saint-Jean a extrait les informations de la banque de données de Santé Québec pour produire les tableaux permettant d'examiner diverses thématiques liées à la santé de la population régionale, elle a choisi de ne pas

¹⁷⁵ Institut national de la santé publique. *Le portrait de santé...*, *op. cit.*, p. 312 et 313.

¹⁷⁶ *Idem*, et RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Indicateurs sociosanitaires...*, *op. cit.*, p. 8.

¹⁷⁷ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *PQDCS-02, problématique du cancer du sein*, 26 juin 2000.

¹⁷⁸ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Indicateurs sociosanitaires : la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les six secteurs de CLSC – Synthèse par secteur : Jonquière, Chicoutimi, Domaine-du-Roy*, [Carmen Bouchard et autres], 1999.

¹⁷⁹ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Statistiques relatives à la mortalité par cancer du sein, Québec et région Saguenay–Lac-Saint-Jean, situation 1994-1996 et tendances récentes 1981-1996*, note préparée par France Markowski, agente de recherche sociosanitaire, Service de la recherche, connaissance/surveillance, 24 avril 1998.

produire d'analyse globale des résultats. Nous avons donc dû travailler avec les informations brutes dont nous faisons part avec la plus grande prudence. Les faits mis en lumière mériteraient assurément d'être validés par les autorités régionales compétentes, une démarche qui serait d'autant plus essentielle qu'ils indiquent généralement des situations où la région se distingue, en faisant moins bonne figure que le Québec.

Il s'imposait, dans une région où on note une surincidence et une surmortalité par cancer du sein, que le CSF se penche sur les pratiques de dépistage de cette maladie¹⁸⁰. La comparaison des données de 1987, 1993 et 1998 permet de noter une évolution positive quant au recours à la mammographie et à l'examen clinique des seins au cours des 12 mois précédant l'ESS, mais essentiellement pour les groupes d'âge visés par le Programme de dépistage (50-59 ans et 60 ans et plus). En ce qui concerne l'auto-examen mensuel des seins, seul le groupe des 65 ans et plus a amélioré sa pratique à cet égard, les autres groupes d'âge ayant plutôt reculé à ce chapitre.

En nous concentrant sur les résultats de l'ESS 1998 chez les femmes de 20 ans et plus, et en comparant le Saguenay–Lac-Saint-Jean au Québec, on constate que l'auto-examen mensuel des seins est moins pratiqué dans la région dans plusieurs groupes d'âge « critiques », soit les 40-49 ans (24,9 % c. 29 %), les 50-59 ans (30,6 % c. 34,1 %) et les 70 ans et plus (25,6 % c. 29,6 %). De même, si les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont proportionnellement plus nombreuses à avoir passé une mammographie au cours des deux dernières années, ce n'est le cas ni des 40-49 ans (14 % c. 16,1 %), ni surtout des 50-59 ans (22,5 % c. 27,1 %). Enfin, seules les femmes de 60-69 ans et de 70 ans et plus de la région ont, dans une proportion supérieure aux Québécoises, subi un examen clinique des seins au cours des 12 derniers mois. Signalons que les niveaux de revenu et de scolarité semblent avoir une influence sur le fait de recevoir un tel examen, ce qui n'apparaît pas le cas ni de l'auto-examen, ni de la mammographie. On ne peut manquer de mentionner que la région a accusé un retard de près de deux ans dans la mise en œuvre du programme de dépistage du cancer du sein. Il est à souhaiter qu'elle dispose de suffisamment de ressources pour répondre aux nombreuses demandes que le démarrage tardif du programme ne manquera pas de susciter.

Par ailleurs, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, un peu plus du tiers des élèves du secondaire (34,4 %) déclarent avoir déjà eu une relation sexuelle avec pénétration. Cette proportion augmente sensiblement avec l'âge, passant de 7,7 % chez les 13 ans et moins à 64,3 % chez les 17 ans et plus. Parmi les jeunes ayant déjà eu une relation sexuelle complète, un peu plus du tiers (36,6 %) ne se protège qu'occasionnellement, à l'aide d'un condom, et 13,5 % n'ont jamais eu recours à ce type de protection¹⁸¹.

¹⁸⁰ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique, *ESS 98, diffusion v2-03.xls*, [Régis Couture], juin 2001.

¹⁸¹ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur régional en promotion prévention 2000-2003, cahier thématique 2 : Les jeunes 0-17 ans et le soutien aux parents*, [Carmen Bouchard et autres], 2001, p. 32.

Or, le taux annuel moyen des cas déclarés de chlamydie de 1995 à 1999, est significativement plus important au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu’au Québec (111,3 c. 96,7 p. 100 000)¹⁸².

Il est d’autant plus inquiétant, dans les circonstances, de constater que 39,3 % des filles de 15 à 24 ans ont déclaré, lors de l’Enquête sociale et de santé (ESS) 1998, n’avoir jamais passé de test PAP, ce qui marque un recul par rapport à l’ESS 1992-1993, alors que c’était le fait du tiers (33,2 %) d’entre elles. De façon générale, les femmes de la région ont recouru proportionnellement moins à cet examen dans les 12 mois précédant l’ESS que l’ensemble des Québécoises (33,6 % c. 43,9 %) et cette pratique a décliné au Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis 1992 (41,5 %) et ce, dans tous les groupes d’âge¹⁸³.

L’examen des comportements délétères et des habitudes de vie à risque apportent aussi un éclairage indispensable pour comprendre la morbidité et la mortalité d’une population. L’ESS 1998 nous apprend à ce sujet que l’usage de la cigarette a décliné dans la région depuis l’ESS 1987, passant de 37,1 % à 31 %. L’actuelle proportion est pour ainsi dire équivalente à celle du Québec (30,5 %). Il y aurait lieu de se réjouir si on n’observait pas que la proportion des personnes qui fument 26 cigarettes ou plus par jour a très peu évolué depuis 1987, marquant même une légère augmentation chez les femmes de 1992 à 1998 (de 6,6 % à 7,8 %). On note aussi qu’une proportion supérieure de personnes de la région a commencé à fumer à 15 ans ou moins (55,2 % c. 44,5 %), un phénomène davantage marqué chez les femmes (55,6 % c. 42,3 %). D’ailleurs, une moins grande part de femmes de 15 à 24 ans du Saguenay–Lac-Saint-Jean que de Québécoises du même âge ou de jeunes hommes de la région déclare n’avoir jamais fumé (36,6 % c. 40,2 % dans les deux cas).

Nous remarquons aussi qu’au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le tabagisme est plus répandu chez les 25-44 ans (36,5 %) et les 15-24 ans (33,5 %). Dans ce dernier groupe d’âge, on note une légère remontée de l’usage du tabac depuis 1992 (32,5 %), mais surtout un écart avec les jeunes Québécois à ce chapitre (28,3 %). Le tabagisme est aussi davantage répandu chez les plus pauvres, les moins scolarisés et les personnes qui consomment de l’alcool. Il serait intéressant de croiser ces dernières variables avec le sexe.

En ce qui concerne la consommation d’alcool, la proportion de personnes qui s’y adonnent régulièrement ou occasionnellement a augmenté dans la région depuis la dernière enquête (1992), et ce, tant chez les femmes (75,3 % c. 72 %) que chez les hommes (85,1 % c. 81,7 %). La consommation excessive d’alcool¹⁸⁴ est proportionnellement plus répandue dans la région qu’au Québec, chez les femmes (15,1 % c. 12,8 %), comme chez les hommes (39,5 % c. 33,9 %). L’écart entre les jeunes de 15-24 ans de la région et du Québec est particulièrement important à ce cet égard (51,8 % c. 36,4 %).

¹⁸² Institut national de la santé publique. *Le portrait de la santé. Le Québec et ses régions*. Édition 2001, [Michel Pageau et autres], Les Publications du Québec, 2001, p. 317.

¹⁸³ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique, *ESS 98...*, *op. cit.*

¹⁸⁴ Selon l’ESS, plus de cinq consommations en une seule occasion plus de cinq fois par année.

L'usage de drogues illégales est légèrement plus élevé chez les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean que chez celles du Québec (12,4 % c. 10,8 %), alors qu'il n'y a pour ainsi dire pas de différences chez les hommes (17,6 % c. 17,4 %). La consommation de ces substances a augmenté de façon importante depuis 1992, et c'est chez les femmes de la région que la progression est la plus notable (6,3 % c. 12,4 %).

Les Saguenéennes et les Jeannoises consomment plus de médicaments, prescrits (46,7 % c. 23 %) ou non (36,1 % c. 23,5 %), que les hommes. Deux fois plus de femmes que d'hommes prennent trois médicaments ou plus par jour (21,9 % c. 10,5 %) et cette proportion est en progression constante depuis 1987. De façon prévisible, la consommation croît avec l'âge; on note cependant une « pointe » dans la consommation de médicaments sur ordonnance chez les 15-24 ans alors qu'au contraire, les personnes de ce groupe d'âge consomment moins de médicaments non prescrits.

Du côté de la pratique d'activités physiques, la proportion de femmes très actives¹⁸⁵ s'est accrue dans la région depuis la dernière enquête (1992), passant de 23,5 % à 26,9 %. Comme, pendant la même période, la part des hommes actifs diminuait (de 31,7 % à 28 %), l'écart entre les sexes s'est rétréci, mais les hommes conservent un avantage sur ce plan. C'est parmi les jeunes de 15 à 24 ans et chez les 65 ans et plus qu'on retrouve les plus hauts taux d'activité. Cette information n'est cependant pas ventilée par sexe. On se rappellera cependant que le groupe Écobes a mis en lumière le moindre taux d'activité des filles tant du secondaire que du collégial. Précisons enfin que, chez les personnes âgées, on note un écart important avec l'ensemble du Québec, favorable à la région.

Enfin, les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont proportionnellement plus affectées que les hommes par une insuffisance de poids (19,4 % c. 7,1 %). C'est chez les 15-24 ans (16 %), mais surtout chez les 65 ans et plus (34,4 %) que ce problème est le plus répandu. On le retrouve aussi en plus forte proportion chez les personnes sans conjoint (17,1 % c. 10,9 %) et, comme on pouvait s'y attendre, son occurrence est inversement proportionnelle au revenu.

Bien que les questions évoquées ci-dessous découlent de comportements individuels, on ne doit pas perdre de vue, rappelle une étude de la RRSSS de Lanaudière sur les inégalités sociales¹⁸⁶, que « le faible statut économique des individus et des familles, non seulement prédispose à l'adoption de comportements néfastes à la santé, mais entraîne aussi davantage de problèmes de santé physique et mentale et, en bout de ligne, peut provoquer davantage de décès. »

Si un tel constat souligne la nécessité de développer une stratégie globale pour faire face aux problèmes de santé et de bien-être, ce que reconnaît d'ailleurs la RRSSS dans son *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003* dans la description du *continuum santé-maladie* et du *virage promotion-prévention*¹⁸⁷, elle plaide aussi en

¹⁸⁵ Selon l'ESS, pratiquant une activité physique 3 fois par semaine ou plus.

¹⁸⁶ RRSSS de Lanaudière, Direction de la santé publique. *La persistance des inégalités sociales de santé et de bien-être : un défi pour l'action*, [Louise Lemire], 2000, p. 15.

¹⁸⁷ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003*, 2000, p. 8 et 10.

faveur de l'adoption d'une approche différenciée selon les sexes. En effet, comme il nous a été donné de l'illustrer dans les chapitres qui précèdent, les conditions de vie des femmes et des hommes, marquées par leurs rôles sociaux, diffèrent à plus d'un point de vue, et souvent à la défaveur des femmes. En outre, est-il besoin d'élaborer longuement sur le fait que les femmes sont touchées autrement, voire davantage, que les hommes par plusieurs des déterminants de la santé et du bien-être évoqués dans le plan directeur; citons les conditions socioéconomiques, la pauvreté, la monoparentalité, la faible scolarisation des mères, l'âge à l'accouchement, la disponibilité d'aliments, la sédentarité, les relations sexuelles, le fait de vivre seule, la consommation de médicaments, la détresse psychologique et la violence.

Pourtant, la réalité des femmes est pour ainsi dire absente tant du portrait régional de santé et de bien-être et, par conséquent, des priorités d'action qui en découlent dans le plan directeur en promotion-prévention, que du *Plan d'action stratégique 1999-2002* de la RRSSS¹⁸⁸. Les seules références aux femmes sont sur des problèmes éminemment pointus et quasi exclusivement en lien avec la violence ou leur rôle de mère (jeunes mères en difficulté, mères en milieu défavorisé, mères toxicomanes).

Par ailleurs, si on aborde la question sous l'angle des habitudes délétères ou des comportements à risque, il apparaît que les femmes les adoptent souvent pour des raisons différentes de celles évoquées par les hommes, ce qui devrait être documenté et pris en considération dans toutes les interventions en ces matières. Ainsi, une étude épidémiologique a établi que les femmes fument pour des raisons autres que les hommes : les actions anti-tabac à leur intention ne sauraient donc être efficaces sans tenir compte de la spécificité de leurs motivations¹⁸⁹. De même, les femmes développeraient trois fois plus souvent que les hommes un alcoolisme consécutif à des troubles affectifs¹⁹⁰. Soulignons que les femmes admises en traitement de toxicomanie consomment à la fois de l'alcool et des médicaments beaucoup plus fréquemment que les hommes¹⁹¹.

La RRSSS s'est dotée, en 1994, d'un comité aviseur sur la condition de vie des femmes dont le mandat est de fournir des avis, des analyses et des recommandations pour assurer l'accès à des services adaptés aux réalités féminines. S'il s'agit d'une initiative intéressante, le CSF s'inquiète des possibilités réelles de réalisation de ces mandats étant donné la rareté de données ventilées selon le sexe dans les documents publiés par la RRSSS.

Il est à espérer que la RRSSS profite de l'exercice de renouvellement de son plan d'action stratégique en 2003 pour introduire l'analyse différenciée selon les sexes au sein de ses activités tant de surveillance et de connaissance du territoire que d'organisation, d'offre et d'évaluation des services.

¹⁸⁸ RRSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Plan d'action stratégique 1999-2002*, juin 1999.

¹⁸⁹ *The Globe and Mail* « Women are not equal when it comes to smoking », 18 octobre 1999, p. C-1.

¹⁹⁰ RRSSS Lanaudière. *Plan régional d'organisation de services en toxicomanie*, février 1995, p. 23.

¹⁹¹ *Idem*, p. 26.

1.8.2 La santé mentale

Depuis le début des années 1980, le taux de suicide est en augmentation quasi constante au Saguenay–Lac-Saint-Jean, tant chez les hommes (40 %) que chez les femmes (58 %). Au Québec, pendant la même période, ce taux a progressé de 13 % chez les hommes alors qu’il diminuait de 8 % chez les femmes. Précisons cependant que les hommes meurent quatre fois plus par suicide que les femmes de la région (en 1994-1996, 37 c. 9 p. 100 000). Ce sont les hommes de 15 à 24 ans qui mettent le plus souvent fin à leur jour, alors que chez les femmes, ce phénomène est plus répandu, dans des proportions équivalentes, chez les 15 à 19 ans et chez les 35 à 39 ans (17 p. 100 000)¹⁹². Les femmes commettent par contre trois fois plus de tentatives de suicide que les hommes (4,8 % c. 1,6 %)¹⁹³.

Selon l’ESS 1998, elles sont en proportion supérieure que les hommes à déclarer un niveau élevé à l’indice de détresse psychologique (22,7 % c. 13,9 %). Cet écart se vérifie pour tous les groupes d’âge¹⁹⁴. Certaines caractéristiques ont aussi une influence prépondérante sur la détresse psychologique : citons l’insatisfaction à l’endroit de sa vie sociale, un faible indice de soutien social, le fait de vivre sans conjoint et l’insuffisance de revenus. À l’exception du faible indice de soutien social, ces caractéristiques sont plus fréquemment rencontrées chez les femmes¹⁹⁵.

Il a par ailleurs été établi que parmi les femmes « on observe deux à trois fois plus de troubles psychopathologiques, plus d’anxiété, de dépressions et de névroses chez les femmes défavorisées... »¹⁹⁶.

Il faut dorénavant ajouter aux facteurs de risque pour la santé des femmes, le virage ambulatoire. En effet, cette transformation du réseau sociosanitaire, en alourdissant les responsabilités, déjà grandes, des femmes, a assurément un impact considérable sur leurs conditions de vie et, par conséquent sur leur santé physique et mentale¹⁹⁷. Ainsi, soulignent notamment l’Afeas et le CSF dans les études qu’ils consacrent à ce sujet, les tâches d’aidantes, du fait qu’elles ont souvent un effet négatif sur la vie professionnelle, sociale et familiale, sont la source d’un important stress, voire de détresse et d’épuisement.

En ce sens, les objectifs de la RRSSS à l’effet que les proches aidantes bénéficient d’un support adéquat et que les mesures de soutien aux proches de personnes atteintes de maladie mentale arrivent à point nommé¹⁹⁸.

¹⁹² RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur... Les adultes 18-54 ans*, op. cit., p. 48 et 49.

¹⁹³ *Idem*, p. 48.

¹⁹⁴ *Idem*, p. 45.

¹⁹⁵ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique, *ESS 98...*, op. cit.

¹⁹⁶ MSSS. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, Québec, gouvernement du Québec, 1997, p. 45.

¹⁹⁷ Voir à ce sujet notamment : Afeas. *Virage...attention à l’impact!*, dossier d’étude 1997-1998 et Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché...*, op. cit.

¹⁹⁸ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan d’action...*, op. cit., p. 43 et 45.

Enfin, la violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner autant la santé physique que mentale des femmes. « Au Québec, 20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des femmes victimes de violence¹⁹⁹. » De même, les femmes violentées ex-résidentes de maisons d'hébergement souffrent d'un niveau plus élevé de détresse psychologique que la moyenne des Québécoises; elles ont davantage de problèmes de dépression, d'anxiété, de stress et d'idées suicidaires²⁰⁰. Selon un rapport de recherche produit par le Département de santé communautaire (DSC) de Rimouski²⁰¹, un an après leur séjour en maison d'hébergement, 98 % des femmes victimes de violence conjugale présentaient au moins un problème de santé, qui affectait principalement leur santé mentale²⁰².

Rappelons que si l'alcoolisme et la toxicomanie sont moins répandus chez les femmes, ils se présentent souvent avec plus de complexité, les femmes combinant fréquemment plusieurs problématiques : chez elles, l'alcoolisme et la toxicomanie sont souvent associés à des problèmes de santé mentale, de violence ou même des deux à la fois. Cette situation est d'autant plus inquiétante que, dans son plan d'action stratégique, la RRSSS reconnaît que la réponse aux besoins des personnes présentant des problématiques multiples est inadaptée²⁰³. On se souviendra aussi que le profil de consommation de médicaments des femmes et des hommes de la région est très différent, comme nous l'avons illustré dans les pages qui précèdent.

Si le *Plan régional d'organisation de services en alcoolisme et autres toxicomanies* aborde très brièvement la surconsommation de médicaments chez les femmes, la croissance de l'alcoolisme féminin et l'étendue du tabagisme²⁰⁴, sans pour autant prévoir de stratégies différenciées selon le sexe toutefois, pour sa part, le récent *Plan régional d'organisation des services (PROS) en santé mentale*²⁰⁵ fait preuve d'une totale neutralité sexuelle en dépit des différences qui ressortent de chacune des éditions de l'Enquête sociale et de santé quant à la santé mentale des femmes et des hommes.

Ces constats amènent le CSF à inviter la RRSSS à adopter une approche différenciée selon les sexes, tant pour déterminer les besoins et attribuer les ressources que pour orienter la formation et les interventions en matière de santé mentale et de toxicomanies. Cette démarche apparaît d'autant plus nécessaire que le PROS en santé mentale se fonde sur le principe d'appropriation du pouvoir (*empowerment*), une question qui se pose très différemment pour les femmes et les hommes compte tenu des différences dans leurs conditions socioéconomiques et dans leur socialisation. D'ailleurs, le CSF estime que,

¹⁹⁹ Cité dans Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, novembre 1998.

²⁰⁰ MSSS. *Écoute-moi...*, op. cit.

²⁰¹ Hélène CADRIN. *État de santé des femmes victimes de violence conjugale*, Département de santé communautaire, Rimouski, 1990.

²⁰² Cité dans RRSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur régional... Les adultes 18-54 ans*, op. cit., p. 50.

²⁰³ RRSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Plan d'action...*, op. cit., p. 44.

²⁰⁴ RRSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Plan régional d'organisation des services en alcoolisme et autres toxicomanies*, 1997, p. 32, 40 et 41.

²⁰⁵ RRSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Plan régional d'organisation des services en santé mentale*, 2001.

pour ce faire, la RRSSS aurait intérêt à développer sa collaboration avec les centres de femmes de la région qui constituent de précieuses ressources en matière de santé mentale féminine et qui, par surcroît, travaillent dans une perspective d'appropriation des pouvoirs et d'accession à l'autonomie.

1.8.3 Les femmes victimes de violence

➤ État de la situation

La principale source systématique de données pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale est le ministère de la Sécurité publique. Cependant, prévient le Ministère, ces informations sous-estiment l'étendue du phénomène puisqu'elles ne retiennent que les infractions signalées aux policiers et qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du Code criminel. La violence psychologique, verbale, sexuelle ou économique est ainsi pour une bonne part laissée dans l'ombre. De plus, doit-on souligner, selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, seulement 14 % des actes de violence seraient signalés à la police²⁰⁶.

Il y a lieu de croire que ce sous-dénombrement est encore plus important dans les territoires ruraux. En effet, les caractéristiques propres aux petits milieux, comme le manque de confidentialité et la persistance de valeurs traditionnelles ou religieuses, constituent autant de facteurs qui peuvent inciter les femmes à taire les épisodes de violence dont elles sont victimes. En effet, selon le Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*²⁰⁷, l'organisation sociale et les problèmes inhérents aux réalités rurales peuvent contribuer à isoler les femmes davantage et même rendre difficile la réintégration à leur milieu de vie pour celles qui ont quitté leur conjoint suite à un épisode de violence.

Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. L'*Enquête auprès des peuples autochtones* effectuée par Statistique Canada en 1991 montrait que de 36 à 44 % des autochtones considéraient la violence familiale comme un problème, et de 22 à 35 % dénonçaient aussi la violence sexuelle. Seuls le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie suscitaient plus d'inquiétudes chez les autochtones²⁰⁸. Selon une enquête de l'*Ontario Native Women's Association* réalisée en 1988, la violence familiale serait huit fois plus élevée parmi les peuples autochtones que dans la population canadienne en général.

²⁰⁶ Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

²⁰⁷ Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation...*, op. cit.

²⁰⁸ Cité par la Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport, volume 4...*, op. cit.

Au cours de l'année 2000²⁰⁹, on a enregistré au Saguenay–Lac-Saint-Jean 386 signalements à la police pour des actes de violence²¹⁰ dont les victimes étaient des femmes. Mentionnons qu'un signalement peut viser plusieurs actes de violence. En effet, si plus d'une infraction a été commise lors de l'événement criminel, seule l'infraction la plus grave est déclarée et comptabilisée. Par exemple, dans le cas d'un épisode de violence conjugale où la victime aurait subi une agression sexuelle et des voies de fait simples, seule l'agression sexuelle est comptabilisée. On comprendra que cette façon de faire engendre une sous-estimation des crimes moins graves²¹¹. Par rapport à l'ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de cette région, 42 % sont survenus en contexte conjugal, une proportion supérieure à l'ensemble du Québec (37,7 %), et étaient le fait d'un ex-conjoint (50,5 %), du conjoint (37,6 %) ou d'un ami intime (11,9 %). La région se distingue de l'ensemble du Québec par la plus grande proportion des ex-conjoints parmi les auteurs de violence.

Depuis 1998, le nombre d'actes de violence conjugale signalés à la police, dont les victimes étaient des femmes, a augmenté légèrement à chaque année dans la région, suivant en ce sens la tendance québécoise.

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les voies de fait (60,6 %) constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence. Les menaces (21,5 %) et le harcèlement criminel (13,2 %) suivent. La proportion de victimes blessées atteint en outre 41,5 %.

La part des dossiers classés²¹² par les policiers dans des affaires de violence conjugale est moins élevée dans la région qu'en moyenne au Québec (89,6 % c. 91,2 %). Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est par ailleurs la région où les dossiers classés font le moins souvent l'objet d'une mise en accusation (59,8 % c. 75 % en moyenne) : il serait intéressant de se pencher sur ce fait et, au besoin, d'ajuster le soutien et l'accompagnement offerts aux femmes. Il serait aussi judicieux de se questionner sur l'impact de l'absence de représentantes ou de représentants du Procureur de la Couronne aux tables régionale et locales de concertation en violence conjugale et en agressions à caractère sexuel.

Toutes les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression

²⁰⁹ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale, Statistiques 2000*, Québec, 2001, adresse URL (consultée en décembre 2001) : <http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/>.

²¹⁰ Les grandes catégories d'infractions recensées par le ministère de la Sécurité publique comprennent : le meurtre ou la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les voies de fait, l'enlèvement ou la séquestration, le harcèlement criminel, les menaces. Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale...*, *op. cit.*, p. 53-58.

²¹¹ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale...*, *op. cit.*, p. 51 et 52.

²¹² Selon le ministère de la Sécurité publique, lorsque l'enquête criminelle est complétée et qu'elle a permis de recueillir suffisamment de preuves sur l'auteur présumé des actes de violence conjugale, une dénonciation est portée contre cette personne par les policiers et le dossier est transmis au substitut du procureur général pour mise en accusation. La police peut cependant décider de ne pas déposer de dénonciation, en dépit de preuves suffisantes, parce que la victime refuse de porter plainte, par exemple. Le dossier est alors classé sans mise en accusation.

sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol²¹³.

Selon différentes enquêtes²¹⁴, les agressions sexuelles constituent un des crimes les moins rapportés à la police. Compte tenu du contexte de proximité dans lequel surviennent souvent les agressions sexuelles et des risques de toute nature que la dénonciation entraîne pour la victime, puisque de 70 à 85 % des victimes connaissaient leur agresseur, on comprendra que ce type de crime est particulièrement difficile à dénoncer. En outre, les victimes se trouvent souvent confrontées à un processus judiciaire très long et à une couverture médiatique négative qui entache leur confiance dans le système de plaintes. C'est pourquoi ce ne sont que de 6 à 38 % des agressions à caractère sexuel qui feraient l'objet d'une dénonciation judiciaire.

➤ Les ressources

Les quatre centres de femmes de la région accueillent et soutiennent les femmes victimes de violence, selon l'approche globale qui les caractérise et qui vise l'autonomie et la prise de conscience. Ce sont : le centre de femmes Au Quatre-Temps à Alma, le centre de femmes du Pays de Maria Chapdelaine à Dolbeau, le centre de femmes La Source à Saint-Félicien et le centre de femmes Mieux-Être de Jonquière. La gamme d'interventions des centres de femmes peut être regroupée en cinq volets : la sensibilisation et la prévention, notamment dans les rapports amoureux chez les jeunes, le soutien individuel et les groupes d'entraide, l'accompagnement dans les étapes nécessaires à la solution du problème de violence et à la réorganisation de la vie des femmes victimes et ce, dans des conditions sécuritaires, l'offre de formation aux autres ressources du milieu d'appartenance, ainsi que la solidarité, le partenariat et la concertation dans le but de changer les mentalités et de contrer la violence.

Les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont aussi mis sur pied six maisons d'aide et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale : trois desservent le Saguenay et trois le Lac-Saint-Jean.

Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001²¹⁵, les six maisons d'hébergement, qui totalisent 80 places, ont accueilli 775 femmes et 352 enfants dont la durée moyenne de séjour a été de 23 jours. Les taux d'occupation ont varié de 66 % à 105 %.

Par ailleurs, de nombreuses victimes de violence conjugale qui font appel à ces ressources ne souhaitent pas y être hébergées : on estime en effet que, au cours de leur processus de recherche de solutions, seulement 15 % des victimes auront recours à

²¹³ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Quebec sample*, Université Laval, 1994.

²¹⁴ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Les agressions sexuelles : STOP*, rapport du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995, p. 31.

²¹⁵ Statistiques fournies par le Centre féminin du Saguenay, juillet 2001.

l'hébergement²¹⁶. Ceci a amené les intervenantes des maisons de la région à répondre à plus de 4 400 demandes de services sans hébergement.

En général²¹⁷, les intervenantes des maisons d'hébergement considèrent que leur capacité d'accueil est satisfaisante, bien qu'elles doivent parfois référer des femmes à d'autres maisons, faute de place. Toutes les maisons entretiennent d'ailleurs d'excellentes relations entre elles et ont développé une très bonne collaboration avec les organismes de leur milieu (centre hospitalier, CLSC, corps policiers, services judiciaires). Cette situation est le fruit d'un important travail de concertation mené sur plusieurs années par l'entremise des tables locales sur la violence faite aux femmes qui existent dans chaque territoire de CLSC.

Les principales difficultés des maisons d'hébergement découlent plutôt du sous-financement qui a pour conséquence un manque de personnel et un roulement très élevé des intervenantes. Cette situation est d'autant plus difficile à assumer dans un contexte où les femmes hébergées représentent des cas de plus en plus lourds, puisque aux problèmes de violence se greffent parfois la toxicomanie, des problèmes de santé mentale, voire des idées ou des gestes suicidaires, sans compter les problèmes d'accès aux ressources comme l'aide juridique ou le logement social. La gestion quotidienne est aussi davantage complexe et coûteuse : qu'on pense à la question du transport, dont celui des enfants vers l'école, mais aussi au soutien financier nécessaire pour les soins aux bébés ou pour le personnel d'accompagnement. Les problèmes financiers des maisons d'hébergement hypothèquent la poursuite du programme de prévention de la violence en milieu scolaire dont les résultats étaient pourtant prometteurs.

Le service téléphonique SOS Violence conjugale, accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, effectue évaluation et référence en la matière. Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) fournit l'intervention psychosociale, l'information sur les recours et l'accompagnement judiciaire des victimes d'actes criminels, dont ceux survenus en contexte conjugal. Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, cet organisme a ouvert 277 dossiers dont 199 (71,8 %) faisaient suite à des demandes provenant de femmes. De ce nombre, 71 concernaient des voies de fait, dont 66 contre des femmes adultes, 4 contre des mineures et 1 contre une femme de 65 ans ou plus, alors que 62 visaient des agressions à caractère sexuel, dont 43 contre des femmes adultes et 19 contre des mineures²¹⁸.

Pour sa part, le CALACS a reçu en 2000-2001 131 demandes d'aide, dont 96 nouvelles demandes et a effectué un suivi auprès de 22 femmes en moyenne par mois²¹⁹. Parmi les requérantes, 30 étaient victimes d'inceste et 71 avaient subi une agression sexuelle.

²¹⁶ Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation en matière de violence conjugale...*, op. cit.

²¹⁷ Informations fournies à M^{me} Christine Chabot, responsable du bureau régional du CSF au Saguenay-Lac-Saint-Jean, par M^{me} Chantale Gobeil, du Centre féminin du Saguenay, en août 2001.

²¹⁸ Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). *Rapport statistique des types de crime du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001*.

²¹⁹ La Maison ISA, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. *Rapport annuel d'activités, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001*, 2001, p. 5 et 6.

Depuis quelques années la Maison Isa déplore avoir dû constituer une liste d'attente faute de ressources suffisantes pour répondre à toutes les demandes.

Un crime comme l'agression à caractère sexuel provoquant aussi des conséquences chez les proches des victimes, la Maison Isa a effectué des interventions auprès de 15 d'entre eux. Le CALACS a également collaboré avec près d'une cinquantaine d'intervenantes et intervenants des secteurs policiers, judiciaires, psychosociaux ou autres.

Le volet de la sensibilisation fait partie intégrante de la mission du CALACS pour combattre les préjugés entourant la question de la violence sexuelle faite aux femmes et favoriser le dépistage. En 2000-2001, les activités de sensibilisation ont permis de rencontrer plus de 2 600 personnes, principalement des jeunes.

Avec le soutien de la RRSSS²²⁰, une table de concertation régionale a été créée en septembre 1999 afin de mettre en place *La politique d'intervention en matière de violence conjugale* et *Les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* ainsi que de développer une vision et une approche communes et globales de la violence conjugale et des agressions sexuelles. La table de concertation a amorcé une campagne de sensibilisation sur la violence faite aux femmes. Également, elle compte dresser un portrait de la situation du Saguenay–Lac-Saint-Jean au regard de la violence conjugale et des agressions sexuelles qui servira d'assises à un plan d'action régional pour contrer la violence faite aux femmes.

Enfin, une formation a été dispensée aux gestionnaires, intervenantes et intervenants de chaque CLSC pour les sensibiliser à l'application d'un protocole de dépistage de la violence conjugale.

Depuis de nombreuses années, la Maison Isa et le Regroupement québécois des CALACS s'entendent pour dénoncer le manque de services pour les adolescentes et les femmes victimes de violence sexuelle. Dans la foulée de leurs revendications, notamment lors de la Marche mondiale des femmes en octobre 2000, la RRSSS va accroître les services destinés aux victimes d'agressions sexuelles, jeunes et adultes. La région a d'ailleurs obtenu les fonds pour le démarrage d'un deuxième CALACS qui desservira le Lac-Saint-Jean à compter de mars 2002.

En complémentarité des services aux victimes, le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte deux ressources d'intervention auprès des conjoints violents : le Cran d'arrêt, à Dolbeau, dessert les trois territoires de CLSC du Lac-Saint-Jean et le Centre d'aide et de traitement des troubles de comportement sociaux (CATTS), à Roberval. Les trois CLSC du Saguenay offrent aussi le programme Cou...rage aux hommes violents.

²²⁰ RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Rapport annuel d'activités 1999-2000*, p. 57.

1.9 La vitalité communautaire et le développement social

La contribution des groupes communautaires et populaires constitue un apport essentiel à la vie régionale. Comme le fait remarquer la RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec « [...] La qualité des liens d'entraide et de solidarité et la force du tissu social exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique.²²¹ » Souvent associés au développement social et au bénévolat, les groupes communautaires ont pourtant aussi un impact économique non négligeable. En effet, non seulement génèrent-ils des emplois, mais leurs frais d'opération représentent autant de sommes injectées dans l'économie régionale, sans compter les coûts sociaux qu'ils épargnent à la communauté par leur travail de prévention et de soutien.

Selon la Table régionale des organismes communautaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la TROC-02²²², en 1997-1998, dans les six territoires de CLSC de la région, 353 organismes communautaires étaient actifs dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ils offraient des services dans dix secteurs, dont les services aux personnes âgées (17 %), aux familles (11 %), la santé physique (11 %) et le soutien aux jeunes (10 %). C'est le territoire de Chicoutimi qui regroupait le plus d'organismes communautaires (104), suivi, loin derrière, par Jonquière (61), Lac-Saint-Jean (58), Domaine-du-Roy (56), Maria-Chapdelaine (43) et, fermant la marche, La Baie (31).

Aux fins de l'élaboration du profil des organismes communautaires produit par la TROC-02, 142 organismes ont répondu à un questionnaire. Plus du tiers (34 %) de ces groupes comptaient plus de 15 ans d'existence et seulement 8 % avaient été mis sur pied au cours des deux dernières années²²³. Au-delà de 112 718 personnes avaient bénéficié des activités ou des services des groupes communautaires en 1997-1998. Parmi celles-ci, environ 60 % étaient des femmes²²⁴.

Plus de 737 personnes sont employées par l'un des 133 groupes communautaires ayant répondu à cette question. Par ailleurs, quelle que soit la catégorie de personnel considérée (gestion, professionnel, personnel de bureau), les femmes occupent la grande majorité des postes dans les organismes communautaires²²⁵. De même, la majorité des 5 000 bénévoles qui prêtent leur soutien à ces organismes sont des femmes.

Par ailleurs, selon une recherche effectuée pour le compte de la Corporation de développement communautaire du Roc²²⁶, qui regroupe 47 groupes actifs à Chicoutimi et dans les villages périphériques, les valeurs qui sont au cœur de l'action de ces organismes sont la valorisation des personnes, l'entraide et la prise en charge. D'ailleurs, les principaux motifs de mise sur pied des groupes communautaires répondants sont la vie

²²¹ RRSSS Mauricie–Centre-du-Québec. *Plan de consolidation 1999-2002*, p. 29.

²²² Table régionale des organismes communautaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean (TROC-02). *Profil des organismes communautaires reconnus en santé et services sociaux – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, avril 1998, p. 10.

²²³ *Idem*, p. 17.

²²⁴ *Idem*, p. 71,

²²⁵ *Idem*, p. 18 et 72.

²²⁶ Marielle TREMBLAY et autres. *Les contributions sociales et économiques des organismes communautaires de la Corporation de développement communautaire du Roc*, mars 1998.

associative et communautaire, le développement des réseaux, la conscientisation, l'information, la promotion des droits, l'aide et le soutien.

On se souviendra qu'en réponse à une des demandes de la *Marche du Pain et des Roses*, en 1995, le gouvernement du Québec consentait à soutenir l'économie sociale pour l'aider à acquérir une plus grande place dans le développement socioéconomique et contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est dans ce contexte qu'a été mis sur pied, en février 1996, le Comité régional de l'économie sociale (CRES) du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui évalue les projets qui lui sont soumis et recommande au CRCD le financement de ceux qui satisfont aux critères.

Lors de l'adoption de la *Politique de soutien au développement local et régional*, en 1997, le gouvernement transfère le développement et la gestion des fonds de l'économie sociale aux centres locaux de développement (CLD), chargés dorénavant de l'aide au démarrage des projets en économie sociale ainsi que du soutien technique et financier. À cet effet, le CRES est élargi et rattaché au CRCD, où il devient, en 2000-2001, la Commission sectorielle en économie sociale. Elle est composée de représentantes et représentants de groupes communautaires et de la Table de concertation des groupes de femmes, ainsi que de coopératives, de syndicats et des CLD.

En plus de se faire promotrice de l'économie sociale dans la population, auprès des CLD et des autres organismes de développement économique, la Commission sectorielle a élaboré des cibles en matière d'économie sociale pour le plan stratégique régional et l'entente-cadre, dont celle de dresser un portrait de l'économie sociale dans la région. Aussi, pour mieux positionner l'économie sociale en tant que composante du développement économique régional, la Commission sectorielle vise la signature d'une entente spécifique en économie sociale qui permettrait tant d'injecter de nouveaux fonds que de préciser les mandats et les responsabilités de ses partenaires régionaux.

Il est très difficile de faire état des résultats atteints par les CLD quant à la mise en œuvre des projets d'économie sociale, à la création d'emplois qui en résulte et à l'impact sur les femmes, ces organismes ne compilant pas de la même manière les informations à ce sujet. Néanmoins, à partir des rapports produits par les CLD, nous pouvons établir qu'au cours de l'exercice s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000²²⁷, les quatre CLD de la région ont soutenu la création ou la consolidation de 38 projets d'économie sociale. Implantés très majoritairement dans le secteur tertiaire (31), mais sans que nous puissions savoir s'ils incluent les entreprises de services à domicile, ceux-ci ont permis de créer ou de maintenir 354 emplois.

Nous savons toutefois que la région compte six entreprises d'économie sociale d'aide domestique, soit une par territoire de CLSC. Dans la seule entreprise pour laquelle cette donnée est disponible, nous constatons que la main-d'œuvre est féminine à 95 %²²⁸.

²²⁷ Selon les rapports annuels de chacun des CLD.

²²⁸ Selon les rapports annuels de ces entreprises.

La MRC Maria-Chapdelaine arrive au premier rang pour le nombre de projets soutenus (14). Cependant, c'est Lac-Saint-Jean-Est qui, avec 12 projets, a favorisé la création ou le maintien du plus grand nombre d'emplois, soit 137. Avec six projets chacun, Le Fjord-du-Saguenay et Le Domaine-du-Roy ont contribué respectivement à 35 et 28 emplois. Si nous ne disposons, pour aucun des CLD, de la répartition de ces emplois entre les femmes et les hommes, deux d'entre eux ont cependant indiqué le sexe des promoteurs des projets acceptés. Ainsi dans Le Fjord-du-Saguenay, 16 des 22 promoteurs (72,7 %) étaient des femmes, ce qui était le cas de 9 sur 14 (64,3 %) dans Maria-Chapdelaine.

Toutefois, l'impact économique des entreprises d'économie sociale et des groupes communautaires ne doit pas nous faire perdre de vue l'élément central de leur spécificité, soit leur rentabilité sociale, qu'on a jusqu'à maintenant beaucoup moins cherché à mesurer à l'aide d'indicateurs sociocommunautaires. Pourtant, hors de tout doute, ces organisations ont un incommensurable apport, notamment en ce qui concerne : le dépistage de problèmes sociaux méconnus et l'amélioration de l'accessibilité aux services; la création de réseaux d'appartenance et d'entraide qui peuvent conduire à la réaffiliation des personnes exclues; le développement de l'appropriation des pouvoirs individuelle et collective; le changement de mentalités et l'abolition de préjugés; l'innovation sociale et la création de services alternatifs; l'amélioration des conditions économiques des personnes et des collectivités²²⁹. Il serait par conséquent souhaitable que le portrait de l'économie sociale que propose de dresser la Commission sectorielle du CRCDC rende compte de cette dimension.

Enfin, on ne saurait traiter de l'économie sociale sans mentionner les coopératives. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ces institutions ont d'abord pris racine dans le milieu agricole à compter de 1911. Après les difficultés liées à la crise, le mouvement est relancé au milieu des années 1930, comme si les cultivateurs se donnaient des outils face à une industrie, une finance et un commerce fortement organisés. Ces coopératives sont avant tout préoccupées par la transformation et la mise en marché des produits agricoles²³⁰. Si l'intérêt marqué pour la coopération profite à l'agriculture, il stimule aussi les coopératives d'épargne et de crédit, et ne tarde pas à se communiquer aux secteurs de la consommation, de l'habitation²³¹ et du travail forestier. On dénombre de nos jours 240 coopératives. Nous ne disposons cependant pas des informations nous permettant d'y mesurer la présence et le rôle des femmes.

1.10 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, relève-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois créés et

²²⁹ Louise TOUPIN. *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Condition féminine Canada, février 2001, p. 19.

²³⁰ Camil GIRARD et Normand PERRON. *Histoire...*, *op. cit.*, p. 401-405.

²³¹ *Idem*, p. 588.

accroissement de la rétention de créatrices et créateurs, artistes ainsi que techniciennes et techniciens dans la région. Ces emplois prennent encore plus d'importance dans un contexte de coupures des budgets accordés aux institutions culturelles nationales.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie en région et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie²³². Enfin, soulignons que la qualité de la vie culturelle a aussi un pouvoir de rétention de la relève régionale et même d'attraction pour les investisseurs.

En raison du caractère d'enclave géographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'isolement a produit sur la population de la région des effets comparables à ceux qui caractérisent les insulaires. Se suffire devient un trait de comportement. C'est ainsi que dès les années 1970, la région est la seule, en dehors de la métropole ou de la capitale, à bénéficier d'un orchestre symphonique et d'une académie de ballet réputée²³³.

De fait, comparativement à l'ensemble du Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a su se démarquer par sa dynamique culturelle propre, caractérisée par une effervescence tant qualitative que quantitative. L'imagination, la créativité et la productivité artistiques sont présentes, autant dans les activités culturelles locales et régionales que dans la mise sur pied d'événements majeurs dont la renommée dépasse parfois les frontières de la région²³⁴.

Tous les secteurs du domaine culturel sont d'ailleurs présents dans la région²³⁵ : le patrimoine, les arts visuels et de l'environnement, les musées et les centres d'exposition, le secteur des bibliothèques et du livre.

Ainsi, la région dispose de trois musées, de deux centres d'exposition et de six centres d'interprétation. La Corporation des métiers d'art du Saguenay–Lac-Saint-Jean organise chaque année un Salon régional des métiers d'art. Quatre centres d'artistes et deux ateliers professionnels sont actifs en arts visuels.

Du côté des arts de la scène, pas moins de cinq écoles de musique auxquels s'ajoutent le Conservatoire de musique, le Département de musique du cégep d'Alma et deux camps musicaux offrent la formation musicale. La région n'est pas moins bien pourvue pour ce qui est de la production musicale puisque, en plus de l'Orchestre symphonique dont relèvent le Quatuor Alcan et un quintette à vent, elle compte un orchestre de chambre, l'Orchestre des jeunes et la Société des arts lyriques du Royaume.

La région bénéficie aussi de la présence de six compagnies de théâtre subventionnées, dont trois sont spécialisées dans les productions pour l'enfance et la jeunesse. On compte aussi quatre écoles de danse et un ensemble de danse folklorique. En saison régulière, la

²³² Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p.87-97.

²³³ Camil GIRARD et Normand PERRON. *Histoire...*, op. cit., p. 537.

²³⁴ Ministère de la Culture, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Portrait culturel – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [Régis Guérin et autres], octobre 1993, p. 13.

²³⁵ *Idem*.

région dispose de cinq salles de spectacles et de deux cafés-théâtre, l'un au Saguenay et l'autre au Lac-Saint-Jean.

Plus de 98 % de la population a accès à un service de bibliothèque assuré par l'une des 10 bibliothèques publiques autonomes ou, pour les villes de moins de 5 000 personnes, par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques. Le Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean en est à sa 33^e édition. On trouve aussi dans la région une maison d'édition professionnelle et une association professionnelle d'écrivains.

Les femmes représentent 52,1 % de la population active expérimentée du domaine de la culture au Saguenay–Lac-Saint-Jean, une proportion légèrement supérieure au Québec (50,6 %) ²³⁶. Les taux de féminité sont particulièrement élevés dans certaines catégories dont le personnel des bibliothèques, les auteures, écrivaines et rédactrices, les danseuses, les artisanes, les actrices ainsi que les musiciennes et les chanteuses.

Il est aussi intéressant de noter que le Saguenay–Lac-Saint-Jean est la région du Québec où on trouve le plus fort pourcentage de personnes ayant suivi des cours dans le domaine des arts en 1999 (13,1 % c. 9,2 %). C'est surtout dans le domaine des arts plastiques (45,1 %) et de la musique (21,4 %) que les personnes ont cherché à parfaire leur formation artistique ²³⁷. Ces données ne sont cependant pas ventilées par sexe.

Ce n'est pas d'hier que la région dispose de moyens de communication qui lui sont propres. *Le Progrès du Saguenay* a été fondé en 1887 et *Le Colon* avait été lancé à Roberval en 1917. À compter d'octobre 1926, *Le Progrès* devient membre de l'agence *Canadian Press*, ce qui lui permet de passer d'hebdomadaire à quotidien. La radio régionale, inaugurée en 1928, démarre vraiment en 1933 avec une station, CRCS, qui devient cinq ans plus tard CBJ, propriété de Radio-Canada. Elle compte parmi les plus anciennes stations régionales francophones de la société d'État. Quant à la télévision, c'est à la station CKRS, installée à Jonquière en 1955, que revient l'honneur d'être la pionnière ²³⁸.

De nos jours, on dénombre au Saguenay–Lac-Saint-Jean, quatre stations de télévision affiliées à chacun des réseaux nationaux francophones et sept stations communautaires, neuf stations de radio, dont deux communautaires, l'une desservant la communauté amérindienne de Mashteuiatsh, un journal quotidien, deux hebdomadaires régionaux, trois hebdomadaires locaux et quatre journaux communautaires ²³⁹. La région dispose enfin d'un cyberbulletin.

²³⁶ Ministère de la Culture et des Communications, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique. *La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec – Données du recensement de 1996*, adresse URL (consultée le 16 novembre 2001) : <http://www.mcc.gouv.qc.ca>.

²³⁷ Ministère de la Culture et des Communications. *Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois, 1999 – Données régionales*. [Rosaire Garon], septembre 2001, p. 240 et 241.

²³⁸ Camil GIRARD et Normand PERRON. *Histoire...*, op. cit., p. 547.

²³⁹ Ministère de la Culture et des Communications. Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Les médias communautaires*, septembre 2001 et Communication Québec. *Médias d'information – Saguenay–Lac-Saint-Jean*, août 1999.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les femmes représentent le tiers des journalistes mais on n'en compte aucune parmi les annonceurs et le personnel assimilé de la radio et de la télévision²⁴⁰.

Enfin, en 1999, 39,4 % des ménages régionaux disposaient d'un micro-ordinateur (c. 45,6 % au Québec) et 17,8 % étaient branchés à Internet (c. 23,4 %), la région se classant au 11^e rang parmi les régions du Québec²⁴¹.

1.11 La contribution des femmes

1.11.1 Le mouvement associatif

Avec 39 groupes de femmes²⁴² qui ont pignon sur rue au Saguenay–Lac-Saint-Jean, auxquels s'ajoutent 41 cercles locaux de fermières et 62 sections locales de l'Afeas (Association féminine d'éducation et d'action sociale), le mouvement des femmes est bien vivant dans la région. Seize groupes ont une mission régionale, alors que parmi les groupes à rayonnement local, treize sont actifs au Saguenay et dix au Lac-Saint-Jean (quatre dans Lac-Saint-Jean-Est et Le Domaine-du-Roy, et deux dans Maria-Chapdelaine). La plupart interviennent sur des questions spécifiques, que ce soit en matière de violence faite aux femmes, d'intégration des femmes au marché du travail, de périnatalité, de développement régional, de développement international, etc. Aux côtés des comités de condition féminine au sein de six syndicats, on retrouve aussi un syndicat d'agricultrices et un d'infirmières, quatre groupes réunissant des femmes d'affaires et de carrière, ainsi que deux groupes de femmes en église. D'autres groupes sont plus polyvalents : c'est le cas du conseil régional Saguenay de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), des groupes de défense des droits, des groupes de relation d'aide ainsi que des quatre centres de femmes qui utilisent une approche globale, multisectorielle et intégrée et offrent des services d'information, de relation d'aide, de référence, ainsi que des ateliers de formation personnelle.

Les groupes de femmes de la région se sont aussi donné, en 1987, une table de concertation qui rassemble 28 d'entre eux : RECIF-02 (Regroupement Entraide Concertation Intervention Femmes). Ce regroupement a développé une tradition de partenariat avec les autres organismes régionaux, dont les syndicats et les groupes communautaires, et les groupes nationaux, comme la Coalition nationale contre la pauvreté. RECIF-02 assure aussi la représentation des groupes de femmes de la région auprès des instances comme le CRCD, la RRSSS et le CRPMT en déléguant des mandataires aux comités consultatifs ou commissions sectorielles de ces organisations.

Précisons que c'est le groupe Femmes et développement régional 02 (FDR 02) qui agit comme comité aviseur en condition féminine auprès du CRCD depuis 1994. FDR 02

²⁴⁰ Ministère de la Culture et des Communications, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique. *La population active...*, *op. cit.*

²⁴¹ Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture 2001...*, *op. cit.*, p. 94.

²⁴² Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes...*, *op. cit.*

occupe aussi un siège d'expertise en condition féminine au conseil d'administration du CRCDD qui lui assure un droit de parole sans droit de vote. Ce groupe s'est incorporé en 1996, mais suivait les questions de développement régional en tant que comité de RECIF-02 depuis 1992. FDR 02 est cosignataire, avec Accès-Travail-Femmes, de l'entente spécifique en condition féminine convenue avec les décideuses et décideurs régionaux et gouvernementaux en 1998.

Pour sa part, Accès-Travail-Femmes qui s'intéresse, depuis 1987, à la question de l'intégration des femmes en emploi et plus particulièrement dans des domaines non traditionnels, représente la Table de concertation au Comité consultatif de main-d'œuvre féminine du CRPMT.

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, le financement des organismes bailleurs de fonds, lié de plus en plus étroitement aux services offerts pour suppléer à la réduction des services publics ou, du moins, pour les compléter, exerce de fortes pressions sur la mission de plusieurs groupes de femmes. Il faut comprendre que nombreux sont ceux, dont les centres de femmes, qui recourent à une approche globale qui ne peut être réduite à une simple offre de services. Ainsi, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on examinera avec elle autant les moyens de pallier les difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de s'en sortir (retour aux études, préparation et intégration à l'emploi, soutien au démarrage d'entreprise, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle », que poussent à adopter les organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, réduit considérablement la portée des interventions des groupes. Le virage ambulatoire a eu un effet particulièrement majeur à cet effet.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Comme le soulignent Côté et Fortin²⁴³, si la planification participative adoptée par les instances régionales comporte le grand avantage de reconnaître la contribution et de légitimer la présence des groupes communautaires, cette démarche se fait sans financement correspondant, bien que les membres de ces organisations soient généralement surchargés par les activités propres à leur organisme, tout en devant composer avec la précarité.

²⁴³ Denyse CÔTÉ et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », dans *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

Si tous les groupes de femmes vivent un certain essoufflement découlant des exigences de la planification participative, les trop rares groupes de femmes des milieux ruraux le ressentent avec encore plus d'acuité. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

1.11.2 L'apport individuel des femmes

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont très présentes dans l'économie régionale en dépit des problèmes qu'elles vivent quant à leur intégration et à leur maintien en emploi, marquées par surcroît par des disparités intrarégionales. On les retrouve aussi, quoique dans une proportion moindre qu'au Québec, parmi les travailleuses autonomes et les propriétaires d'entreprise ainsi que parmi les femmes agricultrices.

En matière de développement social, les Saguenéennes et les Jeannoises ont une contribution majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire. On connaît l'indispensable contribution des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, particulièrement frappante dans la région, comme le démontre la répartition professionnelle des travailleuses. On ne peut aussi manquer de rappeler la part considérable de travail accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires. Mentionnons enfin leur importante contribution dans le domaine des arts et de la culture.

Il faut également souligner l'apport des activités reproductives au développement. Trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on occulte cette contribution, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé – donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer – tout comme l'investissement des femmes dans la vie des communautés, qu'elle se traduise par la qualité des liens sociaux, du voisinage, de l'univers affectif dans les lieux de travail, etc., ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la vie de la région ?

Ceci nous amène à dire, avec la chercheuse Louise Toupin²⁴⁴, que l'élargissement social du rôle de productrices de vie des femmes les a conduites à devenir productrices de qualité de vie, de santé, d'éducation, de culture, bref des productrices de socialisation et de citoyenneté, sources de productivité sociale. De ce fait, elles sont aussi sources de rentabilité sociale et, ultimement, de richesse sociale.

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part des nombreuses tâches, parentales ou domestiques, indispensables à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le recensement de 1996 de Statistique Canada qui, pour la première fois, incluait des questions sur les

²⁴⁴ Louise Toupin. *Des indicateurs socio-communautaires...*, op. cit., p. 24.

activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage se situe à 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparativement à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison²⁴⁵. De fait, nous constatons que les femmes avec enfants à la maison consacrent 25,3 heures par semaine aux soins des enfants (c. 13,7 heures pour les hommes) et 28,2 heures aux travaux ménagers (c. 13 heures pour les hommes)²⁴⁶.

Par ailleurs, l'Enquête sociale générale de 1992 estime que le travail non rémunéré représentait entre 34 % et 54,2 % du PIB, soit entre 235 et 374 milliards de dollars. On évalue en effet que le travail d'une femme au foyer à plein temps avec des enfants vaut, selon la méthode du coût de remplacement²⁴⁷, entre 24 351 \$ et 30 025 \$ par année. Une femme sans enfant occupant également un emploi rémunéré accomplit un travail ménager dont la valeur se situe entre 10 289 \$ et 12 478 \$. Quant à la moyenne des hommes, on estime la valeur du travail ménager qu'ils effectuent entre 7 790 \$ et 10 310 \$ par année.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique, sociale et culturelle, leur sous-représentation politique étonne. D'autant plus que, depuis 1998, la région s'est engagée par une entente spécifique en condition féminine à assurer une représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales. Pourtant, comme l'illustre le tableau qui suit, la région tire de l'arrière par rapport à l'ensemble du Québec dans de nombreux lieux de pouvoir. Les mairies, où les résultats étaient, en 2000, comparables à la situation québécoise et la présidence des commissions scolaires, où la région devance le Québec, font exception. C'est aussi le cas de la RRSSS pour laquelle la représentation des femmes a bondi de 26,1 % à 53,8 % en décembre 2001 à la suite de la nomination d'un conseil d'administration selon la nouvelle loi qui précise que ce processus doit dorénavant viser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le mouvement des femmes, mais aussi les décideuses et décideurs régionaux et locaux, doivent maintenir leur vigilance et leurs efforts pour atteindre l'objectif de l'entente spécifique sur la représentation des femmes et pour accroître la progression vers l'application tant de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition*

²⁴⁵ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait...*, op. cit.

²⁴⁶ Ruth ROSE. *Le travail invisible des femmes*, document remis lors d'une présentation au Regroupement des femmes de Lanaudière, le 25 février 2001.

²⁴⁷ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison femme ou homme à tout faire. Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

*féminine*²⁴⁸ que du principe directeur que la région s'est donnée dans son PSR à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes. En ce sens, on doit se réjouir que la région soit dotée, depuis novembre 2001, grâce au travail de Femmes et développement régional, d'une Politique régionale d'équité de représentation hommes/femmes, *Nous enrichir mutuellement de nos différences*. Il est à souhaiter que les lieux de décision s'engagent résolument dans son application.

²⁴⁸ On se souviendra que cette orientation, adoptée en 1997, vise tant à assurer une représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, qu'à favoriser la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces lieux de décision.

TABLEAU 15 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2001

	Saguenay–Lac-Saint-Jean		Québec	
	Femmes Nombre	Total Nombre	Femmes %	Femmes %
Assemblée Nationale du Québec (2001)	1	5	20,0	23,2
Fonction publique- cadres supérieurs (2000)	5	27	18,5	20,6
Mairies (2000) ²⁴⁹	6	55	11,0	10,4
Conseils municipaux	74	344	21,5	23,1
MRC (préfet)	0	4	0	6,3
Commissions scolaires (1999)				
— Assemblée des commissaires	44	91	48,4	48,0
— Présidence	3	4	75,0	45,0
Régie régionale de la santé et des services sociaux (2001)				
— Conseil d'administration	7	13	53,8	49,0
Conseil régional de concertation et de développement (2000)				
— Conseil d'administration	10	44	22,7	26
— Comité exécutif	2	16	12,5	n/d
Conseil régional des partenaires du marché du travail (2000)	6	18	33,3	42
Fédération touristique régionale (2001)	6	20	30,0	n/d
Centres locaux de développement (2000)	19	79	24,1	25,3
— Lac-Saint-Jean-Est	7	25	28,0	
— Maria-Chapdelaine	3	16	18,8	
— Le Domaine-du-Roy	4	20	20,0	
— Le Fjord-du-Saguenay	5	18	27,7	

Source : Compilations effectuées par le bureau régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Conseil du statut de la femme, janvier 2002.

1.12 La position des femmes dans le développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison des carences dans la disponibilité des données statistiques ventilées selon le sexe, certaines caractéristiques de la position des femmes dans la région méritent d'être mises en relief.

²⁴⁹ À la suite des élections municipales de novembre 2001, on compte dorénavant au Saguenay–Lac-Saint-Jean 4 mairesses sur une possibilité de 49, soit 8,2 % et 78 conseillères municipales sur 311, soit 25 %. Les résultats pour l'ensemble du Québec n'étant pas encore connus au moment de publier ce document, nous ne pouvons établir la comparaison.

On ne peut manquer de rappeler que le Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui est actuellement une des régions les plus jeunes au Québec, est sur le point de vivre de grands bouleversements démographiques. En raison notamment de la décroissance de la natalité et des migrations des jeunes qui se font plus sentir chez les filles, la région est dans une phase de stagnation démographique qui induira un vieillissement accéléré. Or, les femmes sont majoritaires dans la population des 55 ans et plus, une position peu enviable lorsque l'on sait que la population âgée est celle qui connaît le plus de problèmes économiques et, comme on peut s'y attendre, de santé. Dans un tel contexte, on peut imaginer l'impact majeur qu'ont dans une région comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, et particulièrement sur les femmes, le virage ambulatoire et la politique de maintien à domicile. D'autant plus qu'avec les départs des jeunes, le réseau familial ne cesse de se rétrécir.

Les instances régionales se montrent d'ailleurs préoccupées par l'exode des jeunes et sont engagées dans la recherche de moyens pour le freiner. Cependant, avons-nous pu constater, les jeunes femmes ont des conditions de vie parfois difficiles et différentes à bien des égards de celles des garçons qui méritent qu'on s'y penche si on veut accroître leur désir d'enracinement dans la région.

Par ailleurs, comme nous avons pu le noter, le marché du travail du Saguenay–Lac-Saint-Jean est fragile. La situation est vécue avec particulièrement d'acuité chez les femmes, qui présentent d'ailleurs une moins importante intégration au marché du travail que l'ensemble des Québécoises comme en font foi leurs taux d'activité et d'emploi, surtout dans les milieux ruraux. De plus, leurs conditions de travail laissent à désirer si on en juge par la forte proportion des travailleuses à temps partiel et par la faiblesse des revenus d'emploi féminins, dont l'écart avec les revenus masculins est nettement plus important qu'au Québec. Bien sûr, on ne peut manquer de faire le lien avec leur concentration dans des emplois traditionnellement féminins, sous-valorisés et sous-payés, quoique souvent indispensables à la vie régionale.

La situation est peu susceptible de changer spontanément puisque les Saguenéennes et les Jeannoises, généralement moins scolarisées que l'ensemble des Québécoises, ont peu de chances de pouvoir se réorienter vers des secteurs plus prometteurs à moins qu'on n'y consente les investissements nécessaires. Si la situation semble encourageante quant à la poursuite des études dans les plus jeunes générations, on ne peut ignorer que les filles continuent de se diriger vers des options traditionnellement féminines et que, lorsqu'elles se risquent dans le non-traditionnel, elles éprouvent d'importants problèmes d'intégration au marché du travail.

La santé de la population régionale a de quoi inquiéter étant donné la surmortalité et la surincidence du cancer, dont celle du sein, notées dans la région. En dépit de cette situation, les comportements de prévention demeurent insuffisamment répandus dans la population. Ainsi, les femmes de certains groupes d'âge à risque recourent moins qu'au Québec aux examens de dépistage du cancer du sein. De même, les femmes en général, mais les jeunes de 15 à 24 ans en particulier, subissent en moindre proportion que l'ensemble des Québécoises, le test PAP.

Certains comportements délétères ou habitudes de vie à risque sont aussi plus fréquents chez les Saguenéennes et les Jeannoises. Par exemple, même si la consommation de tabac a diminué, la proportion de grosses fumeuses a augmenté au cours des dernières années. Également, on compte davantage de fumeuses qui ont commencé à s'adonner au tabac à 15 ans ou moins qu'au Québec mais aussi que chez les fumeurs de la région. La proportion régionale de buveuses régulières a aussi augmenté de 1993 à 1998 et on y trouve plus de buveuses excessives qu'au Québec. De même, l'usage de drogues illégales est davantage répandu chez les femmes de la région. Comme nous avons pu le remarquer lorsque les informations disponibles le permettaient, ces habitudes ne se développent ni de la même manière, ni pour les mêmes raisons chez les femmes et chez les hommes, un constat qui plaide en faveur de l'adoption d'une approche différenciée selon les sexes.

Par ailleurs, bien que ces questions découlent de comportements individuels, on ne doit pas perdre de vue que le faible statut économique, non seulement prédispose à l'adoption de comportements néfastes à la santé, mais entraîne aussi davantage de problèmes de santé physique et mentale et, en bout de ligne, peut provoquer davantage de décès. Or, comme il nous a été donné de voir, quels que soient le groupe d'âge ou les caractéristiques personnelles considérés, la pauvreté touche plus les femmes que les hommes.

Certaines se trouvent tout de même dans une situation plus à risque : nous avons noté qu'on trouve plus de femmes pauvres aux deux extrémités de la vie, à plus forte raison si elles vivent seules. De même, les femmes autochtones et les femmes handicapées, parce qu'elles sont plus susceptibles de connaître des difficultés d'accès à la scolarité et au marché du travail, ne touchent généralement que de très faibles revenus.

La santé mentale des femmes mérite également une attention particulière, notamment en ce qui concerne les jeunes et les femmes défavorisées. Comme c'est aussi dans ces deux derniers groupes qu'on observe le plus de risques d'adoption d'habitudes nocives, on aurait sans doute avantage à faire le lien entre santé mentale, estime de soi et comportements à risque. Il faut aussi veiller à ce que la transformation du réseau de la santé et des services sociaux, dont le volet en santé mentale, ne vienne pas accroître la détresse des femmes bénéficiaires ou aidantes.

Enfin, la violence faite aux femmes n'épargne malheureusement pas la région, avec les terribles conséquences qu'on lui connaît, notamment d'être un important prédicteur de détresse psychologique et de toxicomanie.

Néanmoins, les femmes apportent, par leur travail rémunéré ou bénévole, une contribution centrale au développement social et culturel et assument la majeure part des tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef, à la vie de la région. Les activités de production et, encore moins de reproduction, des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours ainsi que dans la planification et les projets de développement de la région. Et les femmes ne trouvent pas toujours les ressources suffisantes pour les soutenir dans l'exercice de ces rôles sociaux, comme nous l'avons soulevé à propos des services de garde, du transport en commun et

des logements sociaux. Enfin, malgré l'apport aussi varié qu'important des femmes à la vitalité régionale, elles demeurent nettement sous-représentées dans les instances de décision.

La région dispose cependant d'atouts sur lesquels s'appuyer pour corriger ces situations. En plus du fort sentiment d'appartenance de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de nature à faciliter la concertation et la solidarité, on remarque la présence d'un mouvement communautaire, dont le mouvement des femmes, solidement enraciné et des plus dynamiques. Par ailleurs, les décideuses et les décideurs se montrent sensibles à la correction des inégalités sexuelles puisqu'ils ont signé une entente spécifique en condition féminine, qu'ils ont accepté d'inclure un principe directeur sur l'égalité entre les sexes dans le plan stratégique régional et qu'ils ont fait de la condition féminine l'une des quatre priorités horizontales de l'entente cadre.

Cependant, pour concrétiser ces « possibles », la région doit se donner les outils pour mieux circonscrire la réalité des femmes et des hommes de toutes conditions et dans tous les secteurs pour être en mesure de déterminer et de mettre en œuvre les stratégies et les moyens d'action adaptés.

C'est dans cet esprit que, à partir de la lecture de la position des femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à la réalisation d'un modèle de développement avec toutes et tous, pour toutes et tous.

CHAPITRE II : DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour permettre l'analyse différenciée selon les sexes nécessaire à l'adaptation des politiques et programmes

À de nombreuses occasions, pendant les travaux qui ont mené au portrait qui précède, nous avons fait face à des problèmes d'accès à des statistiques ventilées selon le sexe. Même si nous remarquons des progrès dans les pratiques de plusieurs organismes du Saguenay–Lac-Saint-Jean à ce chapitre, les données ventilées disponibles ne permettent pas toujours de réaliser une analyse fine de la situation régionale. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des «sorties spéciales», souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez élémentaires. C'est donc dire que les données concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les informations ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation dont la pertinence ne fait plus de doute alors qu'on parle de plus en plus de développement local. Enfin, pour certaines dimensions, dont l'état matrimonial, la réalité des femmes autochtones, la situation des travailleuses autonomes et des entrepreneures ainsi que la contribution des femmes à l'économie sociale et aux coopératives, les données ventilées selon le sexe étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes. Nous n'avons pas été non plus en mesure de bien cerner la problématique des femmes pauvres dans toute sa complexité, en prenant en considération tous les indicateurs de développement humain.

Or, le gouvernement a réitéré sa volonté dans *le Programme d'action 2000-2003 – L'égalité pour toutes les Québécoises* d'intégrer à ses pratiques l'analyse différenciée selon les sexes, c'est-à-dire de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité. De plus, pour soutenir la réalisation de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le programme d'action comporte une section sur les engagements gouvernementaux en vue d'assurer, dans les instances locales et régionales, une représentation plus importante des femmes et une meilleure prise en compte de leurs réalités. Il va sans dire que les organismes régionaux et locaux doivent se considérer comme les relayeurs de ces engagements et que, pour ce faire, ils doivent adapter leurs pratiques, notamment sur le plan de la collecte et de l'analyse de statistiques.

On ne peut mettre en doute que les instances du Saguenay–Lac-Saint-Jean soient conscientes de l'importance de cet enjeu puisqu'elles ont fait de l'égalité entre les

femmes et les hommes un principe directeur du PSR et de la condition féminine l'une des quatre priorités horizontales de l'entente cadre. Mais encore faut-il, pour obtenir des résultats en ce sens, lui consacrer le temps et les ressources nécessaires, à commencer par la collecte de données ventilées dans tous les secteurs pour permettre l'analyse différenciée selon les sexes.

Mesures proposées

1. **Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
2. **Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires de la Conférence administrative régionale (CAR) dans la collecte de statistiques ventilées selon le sexe pour chaque territoire de MRC et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRCO et les CLD. Pour ce faire, qu'il demande aux ministères et organismes d'inclure la variable sexe dans les indicateurs de base utilisés pour leurs travaux.**
3. **Que les instances régionales et locales du Saguenay–Lac-Saint-Jean adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires tant à l'application du principe directeur sur l'égalité entre les sexes qu'à l'adaptation de leur action aux réalités propres aux femmes et aux hommes de la région. Pour ce faire, qu'elles intègrent à leurs indicateurs de base la variable sexe. Au besoin, qu'elles fassent appel aux ressources compétentes pour obtenir la formation pertinente.**

Cible d'intervention 2 : Analyser la situation des jeunes femmes de façon à être en mesure de mettre en place les moyens pour soutenir leur intégration socioprofessionnelle et leur participation sociale

Faits saillants

- La population de la région est plus jeune que celle du Québec, notamment parce qu'on y trouve une plus forte proportion de personnes de moins de 25 ans.

- On remarque un trou dans la pyramide des âges de la région, les 25 à 34 ans étant nettement sous-représentés; on devinera les conséquences de ce phénomène puisqu'il s'agit de la génération la plus susceptible d'avoir des enfants.
- La région se classe au deuxième rang des neuf régions québécoises qui ont perdu de l'effectif de 1996 à 2000.
- De 1986 à 1991, plus de filles que de garçons âgés de 15 à 24 ans ont quitté le Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- S'il est réjouissant de relever les aspirations scolaires élevées des filles, comme l'intensité de la mobilité s'intensifie avec le niveau de scolarité, une plus grande proportion de filles que de garçons souhaite vivre ailleurs que dans la région une fois leurs études terminées.
- Les départs de la région s'accroissent avec la scolarité, un facteur qui influence d'autant plus la migration que la personne est jeune.
- Non seulement y a-t-il surreprésentation féminine parmi les migrants, mais c'est au Saguenay–Lac-Saint-Jean que la différence dans les déplacements des femmes et des hommes de 20 à 34 ans est la plus marquée.
- Malgré l'important accroissement de la participation des femmes au marché du travail au cours des dernières décennies et la réduction des écarts dans le taux d'activité des femmes et des hommes chez les 20-29 ans par rapport aux 30 ans et plus, une différence substantielle persiste tout de même et elle est plus accusée que dans l'ensemble du Québec.
- Les différences dans les taux d'emploi et de chômage des femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec sont plus soulignées chez les 20-29 ans que chez les 30 ans et plus.
- En 1995, les filles représentaient seulement 8,9 % de la relève agricole identifiée par les parents dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, une proportion un peu inférieure à l'ensemble du Québec.
- Les jeunes femmes obtiennent davantage leur diplôme d'études secondaires et poursuivent plus leurs études que les jeunes hommes.
- Ce succès relatif ne doit tout de même pas nous faire perdre de vue que dans huit municipalités, le taux de diplomation des filles est inférieur à 60 %.
- L'obtention d'un diplôme est influencée par la provenance territoriale des élèves et ce, autant chez les filles que chez les garçons. Ce sont les villages en position excentrique par rapport aux principales villes du Saguenay–Lac-Saint-Jean,

notamment ceux localisés au nord-ouest du Lac-Saint-Jean et à l'est du Saguenay qui affichent les moins bonnes performances.

- En 1998-1999, les filles ne représentent que 39,6 % des diplômés du secondaire professionnel, une proportion moindre qu'au Québec (45 %).
- La grande majorité d'entre elles a opté pour quelques secteurs traditionnellement féminins : elles se concentrent à 82,1 % dans *administration, commerce et informatique, soins esthétiques, alimentation et tourisme* ainsi que *santé*.
- Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, nettement plus favorables dans les options masculines que féminines. C'est d'ailleurs la région du Québec où l'écart salarial entre les finissantes et les finissants du secondaire professionnel est le plus important.
- L'intégration des filles diplômées d'options non traditionnelles ne semble pas facile puisque, par rapport aux finissants, elles ont généralement un taux d'emploi inférieur, font face à une plus longue recherche de travail, obtiennent moins souvent un poste en rapport avec leur formation, travaillent moins à temps plein et retirent un salaire hebdomadaire moindre.
- Les filles représentent près de 58,2 % des diplômés du côté du collégial technique, une proportion un peu inférieure à celle observée pour l'ensemble du Québec.
- La division sexuelle marque aussi les choix au collégial puisque 79,9 % des diplômées proviennent de *administration, commerce et informatique, santé, services sociaux, éducatifs et juridiques* ainsi que *communication et documentation*.
- Quoique, selon leur taux d'emploi, les diplômées du collégial technique semblent mieux s'intégrer au marché du travail que les diplômés, elles travaillent beaucoup moins à temps plein et tirent un revenu hebdomadaire moyen inférieur de près de 100 \$.
- En 1998, la majorité des personnes originaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean inscrites à l'université sont des femmes.
- Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines à l'exception des sciences appliquées où elles représentent un peu moins du quart des inscriptions.
- Paradoxalement, en dépit de leurs succès scolaires, les filles n'échappent pas au désarroi : par rapport aux garçons, elles éprouvent plus de détresse psychologique et ont une moins grande estime d'elles-mêmes.
- Les filles présentent aussi 2,6 fois plus de tendances suicidaires que les garçons.

- La proportion de filles qui consomment régulièrement ou occasionnellement du tabac est significativement plus grande que celle des garçons et ce, pour tous les groupes d'âge observés (de 12 ans et moins à 18 ans et plus).
- Il existe un lien important entre la consommation de tabac et, d'une part, un niveau élevé de détresse psychologique ainsi que, d'autre part, la consommation d'alcool ou de drogues.
- Il n'y a pour ainsi dire pas de différences significatives dans la consommation de substances psychoactives chez les filles et chez les garçons.
- Les filles, tant du secondaire que du collégial, pratiquent nettement moins d'activités physiques que les garçons.
- La proportion de jeunes ayant des relations sexuelles occasionnellement ou jamais protégées apparaît plus élevée dans la région et ce comportement est plus répandu chez les filles puisqu'elles sont moins nombreuses à déclarer utiliser le condom.
- En 1998, 39,3 % des filles de 15 à 24 ans ont déclaré, lors de l'Enquête sociale et de santé (ESS) n'avoir jamais passé de test PAP, ce qui marque un recul par rapport à l'ESS 1992-1993.
- Le taux annuel moyen des cas déclarés de chlamydie de 1995 à 1999 est significativement plus important au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'au Québec.

Mesures proposées

- 4. Compte tenu de la concentration de jeunes parmi la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean, que le CRCDD et la RRSSS utilisent les nombreuses informations recueillies à leur sujet dans la région pour dresser un portrait ventilé selon le sexe des adolescents et des jeunes adultes afin que ces instances soient en mesure d'effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de cette population, de discerner dans leurs plans d'action les besoins des unes et des autres et d'adapter leurs interventions en toute connaissance de cause.**
- 5. Que le CRCDD et tous les partenaires régionaux qui se préoccupent de l'exode des jeunes tiennent compte des différences de motivations et de pratiques migratoires des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les mesures qu'ils élaboreront pour favoriser leur rétention ou leur retour dans la région.**
- 6. Que le CRPMT et la direction régionale d'Emploi-Québec s'assurent de la collaboration des partenaires du réseau de l'éducation pour réaliser une meilleure diffusion des perspectives professionnelles et des secteurs d'emploi prometteurs auprès tant des adultes en réorientation que des jeunes pour les**

inciter à s'établir dans la région ou pour convaincre celles et ceux qui ont quitté d'y revenir.

7. Que le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS), le CRCSD et le CRPMT, avec la collaboration des directions régionales du MEQ et d'Emploi-Québec, au cours de leurs travaux pour améliorer l'accès à l'éducation, accroître la persévérance scolaire et augmenter le taux de diplomation, prennent en considération les besoins spécifiques des jeunes femmes, notamment celles des villages excentriques et des quartiers urbains défavorisés, tant en vue d'améliorer leur rétention sur le territoire que de soutenir la poursuite de leurs études ou de les inciter à diversifier leurs choix professionnels.
8. Que l'UQAC maintienne les services qu'elle offre par l'entremise de ses centres d'études pour favoriser l'accès aux études supérieures.
9. Que les commissions scolaires, les cégeps et l'université se donnent une stratégie de promotion et un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région de façon à favoriser la diversification de leurs parcours scolaires et professionnels. Que, dans le cadre de projets pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.
10. Que, pour faire face à l'important problème de relève agricole de la région, la direction régionale du MAPAQ prévoit des mesures pour susciter et soutenir la relève agricole féminine dans les entreprises familiales.
11. Que la RRSSS utilise les résultats ventilés selon le sexe des enquêtes et recherches menées dans la région pour approfondir les problèmes de santé mentale des adolescents et des jeunes adultes en distinguant la réalité des filles et des garçons. À cet effet, qu'elle se penche sur les liens entre leur santé mentale, leur estime d'eux-mêmes et l'adoption de comportements à risque afin d'être en mesure de développer un modèle d'intervention intégrée. Qu'elle s'assure de la disponibilité tant des services requis pour faire face à ces problèmes, que de l'information sur les ressources existantes et qu'elle veille à l'arrimage entre ces ressources.
12. Que la RRSSS veille au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services de planification des naissances (éducation sexuelle, contraception, infertilité et stérilisation) offerts dans la région et qu'elle s'assure que ces services promeuvent le partage des responsabilités entre les garçons et les filles en matière de contraception et des rapports amoureux égalitaires.
13. Que la Commission sectorielle sur les loisirs et les sports documente les différences dans les pratiques de l'activité physique chez les filles et les garçons,

qu'elle développe une stratégie de promotion visant les filles et, au besoin, qu'elle veille à l'adaptation de l'offre de services en tenant compte des besoins propres à ces dernières.

Cible d'intervention 3 : Améliorer la participation des femmes au développement des collectivités, notamment par leur intégration au marché du travail et par l'augmentation de leur représentation dans les lieux de pouvoir

Faits saillants

- En 1996, les taux d'activité et d'emploi des femmes et des hommes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont inférieurs à ceux du Québec.
- Les différences dans ces indicateurs du marché du travail sont beaucoup plus marquées chez les femmes que chez les hommes.
- Inversement, les taux de chômage au Saguenay–Lac-Saint-Jean étaient, en 1996, supérieurs à ceux enregistrés pour l'ensemble du Québec, tant pour les femmes que pour les hommes.
- Le Saguenay–Lac-Saint-Jean affiche le plus fort pourcentage d'épouses sans revenu d'emploi au Québec ainsi que la plus faible proportion de femmes contribuant plus que leur conjoint ou entièrement au revenu du couple.
- Aucune MRC ne connaît des taux d'activité et d'emploi, féminins ou masculins, qui atteignent les niveaux du Québec.
- Néanmoins, les travailleuses des MRC Le Domaine-du-Roy et Le Fjord-du-Saguenay obtiennent des taux d'emploi plus favorables et des taux de chômage moindres que la moyenne féminine régionale.
- Si les hommes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont des revenus comparables à ceux des Québécois, les femmes de la région s'en tirent nettement moins bien. C'est pourquoi le rapport des revenus féminins et masculins n'est que de 55,4 % dans la région.
- Les revenus des femmes sont particulièrement faibles dans Lac-Saint-Jean-Est et, surtout, Maria-Chapdelaine.
- Les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean travaillent à temps partiel non seulement beaucoup plus que leurs homologues masculins, mais même davantage que les Québécoises.

- Les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean travaillent à 74,6 % dans le tertiaire, 13,2 % dans le secondaire et 1,3 % dans le primaire, une répartition qui se distingue de la distribution des emplois de la région.
- La concentration des femmes dans quelques secteurs traditionnellement féminins est d'autant plus préoccupante que les métiers non traditionnels constituent une part de l'emploi plus grande dans la région que dans l'ensemble du Québec.
- Parmi les domaines d'emploi qui, selon Emploi-Québec, devraient offrir les meilleures perspectives pour 2001-2004, quelques secteurs actuellement majoritairement féminins se classent bien.
- Quel que soit le sexe considéré, le travail autonome et l'entrepreneuriat sont moins répandus au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'au Québec.
- Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte une proportion plus faible de femmes dans la main-d'œuvre agricole que dans l'ensemble du Québec bien que l'agriculture occupe une part légèrement supérieure de la population active de la région.
- Les femmes représentent aussi une moindre proportion des producteurs agricoles propriétaires de la région qu'au Québec.
- Les femmes constituent une part de la population active expérimentée du domaine de la culture au Saguenay–Lac-Saint-Jean légèrement supérieure à celle du Québec.
- Quelle que soit la catégorie de personnel considérée (gestion, professionnel, personnel de bureau), les femmes occupent la grande majorité des postes dans les organismes communautaires. De même, la majorité des 5 000 bénévoles qui prêtent leur soutien à ces organismes sont des femmes.
- En 2000-2001, les femmes représentent 45 % des participants aux mesures actives d'Emploi-Québec au Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Si les femmes sont moins représentées que les hommes dans chacun des quatre groupes ou « axes » de mesures, l'écart le plus important est remarqué dans « *création d'emplois* ».
- Le manque de services de garde et l'insuffisance, voire l'absence, de transport en commun nuisent à l'accès des femmes, et plus particulièrement les plus défavorisées, aux services publics ou aux ressources communautaires qui pourraient les soutenir dans leurs démarches d'insertion.
- Les femmes résidant au Saguenay–Lac-Saint-Jean détiennent, en moyenne, une scolarité moindre que l'ensemble des Québécoises : elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir une scolarité de 13 ans ou moins et ont moins fréquenté l'université.

- Un seul groupe de femmes de la région, Accès-Travail-Femmes, est spécialisé dans les questions de diversification professionnelle et scolaire.
- La région tire de l'arrière par rapport à l'ensemble du Québec quant à la représentation des femmes dans de nombreux lieux de pouvoir.
- Le Conseil de bande qui dirige la communauté de Mashteuiatsh est exclusivement masculin.

Mesures proposées

14. **Que, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, Emploi-Québec accroisse sa connaissance de la main-d'œuvre féminine afin de s'assurer de l'adéquation des mesures proposées aux femmes. Pour ce faire, qu'il réalise notamment un bilan annuel de la participation des femmes aux mesures actives pour évaluer les causes et les conséquences de la répartition différente des hommes et des femmes dans ces mesures et, au besoin, qu'il revoit et réaligne les stratégies pour joindre et soutenir ces dernières. Qu'il se penche particulièrement sur l'application de la mesure *Subvention salariale* pour rééquilibrer la répartition des participantes entre l'entreprise privée, les organismes communautaires et l'économie sociale.**
15. **Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et du ministère de l'Éducation ainsi que les commissions scolaires et les cégeps s'associent au groupe de femmes actif sur cette question pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des candidates et des entreprises qui les embauchent afin d'assurer un meilleur accueil et un bon soutien aux recrues.**
16. **Que la direction régionale d'Emploi-Québec se saisisse de l'ouverture créée par la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* à l'endroit des femmes « sans chèque » pour leur favoriser l'accès à la formation de base et aux autres mesures actives en prévoyant à leur intention les mesures d'accompagnement nécessaires ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.**
17. **Que les directions régionales du MIC et du MAPAQ constituent des banques de données sur les femmes entrepreneures et sur les femmes agricultrices pour connaître leur situation, leurs difficultés et leurs stratégies gagnantes. Que ces informations visent à soutenir ces ministères ainsi que le CRCDD et les CLD dans l'élaboration des mesures appropriées pour soutenir ces femmes, notamment dans l'utilisation du *Fonds destiné à l'entrepreneuriat féminin*.**

18. Que le ministère des Régions , dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRCD et aux CLD, leur demande d'ajouter aux critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, incluant ceux en économie sociale, les retombées prévues en matière de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Que la direction régionale d'Emploi-Québec adopte une démarche semblable avec les CLE dans le cadre du Fonds de lutte à la pauvreté.
19. Que, conformément à la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, les décideuses et les décideurs régionaux et locaux s'engagent dans l'application de la politique régionale d'équité de représentation afin d'accroître la présence des femmes et de mieux tenir compte de leur vision et de leurs réalités dans les programmes et moyens d'action qu'ils développent.
20. Que les partenaires régionaux, et notamment le CRCD et le ministère des Régions, conformément à l'axe de l'entente cadre visant l'amélioration des conditions de vie des personnes, reconnaissent l'apport indispensable des femmes et des domaines d'activité où elles sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs d'avenir aux activités socioculturelles et sociosanitaires essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un traitement en conséquence dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent.
21. Que le CRCD et le ministère des Régions, dans le cadre de la mise en place de mesures visant l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes, s'assurent de la collaboration de la RRSSS, des municipalités ainsi que des directions régionales d'Emploi-Québec et du MRCI pour développer des moyens d'accueil et de soutien tenant compte de la spécificité des femmes immigrantes.
22. Que le CRCD continue de travailler avec les organismes du milieu pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte de la demande provenant des différentes parties du territoire et qu'il évalue les besoins liés aux divers horaires d'études ou de travail, dont ceux des agricultrices.
23. Que le ministère de la Famille et de l'Enfance, avec la collaboration du CRCD, documente le partage des tâches parentales dans la région et qu'il utilise ce diagnostic pour concevoir et promouvoir les mesures de conciliation famille-travail appropriées tant aux personnes ayant des enfants qu'à celles qui s'occupent de parents vieillissants.
24. Que le CRCD, les MRC et les municipalités continuent de travailler avec les organismes du milieu à la recherche de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la

formation et à l'emploi qu'aux soins et services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.

25. Que le ministère des Transports envisage de rendre récurrentes les subventions accordées pour le démarrage et le soutien de projets de transport collectif.

Cible d'intervention 4 : Tenir compte des caractéristiques des femmes défavorisées lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Faits saillants

- Bien qu'en 1996, le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte moins de ménages sous le seuil du faible revenu que la moyenne du Québec, si on ne considère que les ménages dirigés par une femme, cette proportion dépasse la moyenne québécoise.
- Les femmes, les jeunes adultes et les personnes vivant seules sont davantage touchées par la pauvreté.
- Parmi les 65 ans et plus, plus de femmes que d'hommes vivent seuls. Or, les personnes vivant seules constituent un groupe particulièrement affecté par la pauvreté.
- D'ailleurs, les femmes âgées sont deux fois plus touchées par ce problème que les hommes.
- Selon Santé Québec, les femmes âgées de 65 ans et plus vivant seules et sous le seuil de faible revenu seraient particulièrement à risque de malnutrition.
- En 1996, les femmes immigrées ne constituaient que 0,5 % de la population féminine du Saguenay–Lac-Saint-Jean (c. 9,3 % au Québec). Elles représentaient en outre moins de la moitié des personnes immigrées, un taux de féminité moindre qu'au Québec.
- Détenant à 25 % un grade universitaire, les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean issues de l'immigration sont nettement plus scolarisées que celles de vieille souche.
- Bien que la situation sur le marché du travail des femmes de la région soit généralement peu enviable, les immigrantes semblent connaître encore plus de difficultés comme en témoignent leur taux d'activité et leur taux d'emploi, ce qui n'est pas le cas des hommes immigrants.

- La majorité de la population membre de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean est féminine : les femmes constituent 51,1 % des personnes habitant à Mashteuiatsh et 54,5 % des personnes vivant hors communauté.
- Les jeunes Amérindiennes, à l'instar des autres Québécoises, tendent à fréquenter l'école plus longtemps que leurs confrères.
- Des 89 entreprises et organismes publics ou communautaires qui ont pignon sur rue à Mashteuiatsh, 27 sont dirigés par des femmes.
- Comme dans l'ensemble du Québec, les femmes constituent la majorité des personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean, quoiqu'elles soient légèrement moins représentées dans la région.
- Défavorisées parmi les défavorisés, les femmes handicapées connaissent des conditions de vie très difficiles, notamment en raison de problèmes d'accès au marché du travail et de la faiblesse de leurs revenus qui, provoquant de l'isolement, semblent les rendre vulnérables à la violence.
- Selon l'OPHQ, 85,4 % des femmes handicapées touchent un revenu inférieur à 15 000 \$, alors que c'est le cas de 55,2 % des hommes handicapés et de 62,5 % des femmes sans incapacités.
- Le taux d'inactivité des femmes handicapées atteint 85,5 %. Pour comparaison, précisons qu'il se situe à 68,2 % pour les hommes handicapés et à 49,2 % chez les femmes sans incapacités.
- Selon des données de 1991, les personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont beaucoup plus nombreuses que les personnes sans incapacités à ne pas avoir atteint la 9^e année et détiennent moins fréquemment au moins un diplôme d'études secondaires ou d'une école de métiers.
- Si on se concentre sur les 15 à 24 ans, une plus forte proportion de personnes avec incapacités du Saguenay–Lac-Saint-Jean que du Québec fréquente l'école à temps plein.
- Plus du cinquième des femmes de la région ne touche aucun revenu, une proportion près de trois fois supérieure aux hommes et beaucoup plus élevée que dans l'ensemble du Québec. Parmi celles qui en reçoivent un, près des trois quarts obtiennent moins de 20 000 \$ par an, alors que c'est le cas d'environ les deux tiers des Québécoises.
- Les femmes sont surreprésentées à l'assistance-emploi et ce, légèrement plus que dans l'ensemble du Québec.

- Leur durée cumulative à l'aide sociale, de 149,7 mois, dépasse nettement la moyenne féminine québécoise et celle des hommes de la région. Pourtant, par rapport aux Québécoises, les prestataires du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont proportionnellement plus nombreuses à être considérées sans contrainte à l'emploi et à détenir une scolarité secondaire ou collégiale.
- Au Saguenay–Lac-Saint-Jean comme au Québec, une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doit consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger.
- Parmi les 1 105 personnes qui ont fait appel à Loge m'entraide en 2000-2001 pour des informations ou du soutien relatif à divers problèmes (résiliation de bail, menace d'éviction, problèmes avec Hydro-Québec, etc.) 85,8 % étaient des femmes.

Mesures proposées

26. **Que la Commission sectorielle de développement social, dans sa recherche de solutions pour combattre la pauvreté, la violence et l'exclusion sociale, recoure à l'Indice de santé sociale élaboré par Développement des ressources humaines Canada pour prendre la mesure la plus complète possible de la pauvreté au Saguenay–Lac-Saint-Jean en faisant ressortir comment les différentes composantes de ce phénomène s'amplifient du fait de leur interaction et du sexe des personnes touchées. Qu'elle se penche avec une attention particulière sur la situation des personnes vivant seules ainsi que des femmes autochtones, immigrantes et handicapées, notamment pour développer à leur intention une stratégie de promotion des services qui leur sont destinés.**
27. **Que la RRSSS, dresse un portrait des femmes et des hommes âgés, en associant le CRCO, et notamment la Table régionale de concertation des personnes âgées, à la détermination des aspects à considérer, afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de la population aînée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait permette également de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge et de cerner l'ampleur des migrations des personnes âgées et les motivations sur lesquelles elles reposent.**
28. **Que, dans le cadre de l'application de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, la direction régionale d'Emploi-Québec sollicite la collaboration de la RRSSS et des centres de femmes pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées afin de tenir compte de leur potentiel et des obstacles à leur intégration dans les mesures d'insertion sociale ou de préparation à l'emploi conçues à leur intention. Qu'elle s'assure de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'elle contribue à la**

consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services. Qu'une attention particulière soit accordée aux femmes handicapées.

29. Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) étende à l'ensemble des municipalités les dispositions de la Loi 170 prévoyant l'obligation des municipalités de consacrer des fonds au logement social. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.

Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent

Faits saillants

- Tant les femmes que les hommes du Saguenay–Lac-Saint-Jean bénéficient d'une plus faible espérance de vie que dans l'ensemble du Québec.
- C'est dans le secteur du CLSC La Baie que cette différence est la plus marquée pour les femmes.
- Les taux régionaux des années potentielles de vie perdues (APVP) sont supérieurs aux taux québécois pour l'ensemble des causes de décès, mais plus spécifiquement pour les traumatismes, les tumeurs malignes et les maladies de l'appareil respiratoire.
- Le suicide, qui a augmenté de 45 % depuis 1982-1984 (c. 9 % au Québec), contribue aussi à la surmortalité régionale.
- L'indice comparatif de mortalité pour la période 1994-1998 place la région au premier rang pour les femmes et au deuxième pour les hommes.
- En considérant le taux ajusté d'incidence du cancer pour 1994 à 1998, la région se classe au deuxième rang tant pour les hommes que pour les femmes, suivant de près la Côte-Nord.
- L'écart noté au Saguenay–Lac-Saint-Jean s'explique notamment par l'incidence plus élevée du cancer du poumon chez les hommes et celle du cancer du sein chez les femmes.
- Trois territoires de CLSC se signalent par un taux d'incidence du cancer du sein chez la femme qui dépasse même la moyenne régionale : Jonquière, Chicoutimi et Le Domaine-du-Roy.

- Le cancer du sein constitue la principale cause spécifique de mort prématurée dans la région alors qu'au Québec, il est devancé par le cancer du poumon.
- La comparaison des données des différentes éditions de l'Enquête sociale et de santé (1987, 1993 et 1998) permet de noter une évolution positive quant au recours à la mammographie et à l'examen clinique des seins au cours des 12 mois précédant l'ESS, mais essentiellement pour les groupes d'âge visés par le Programme de dépistage (50-59 ans et 60 ans et plus).
- La proportion des personnes qui fument 26 cigarettes ou plus par jour a très peu évolué depuis 1987, marquant même une légère augmentation chez les femmes de 1992 à 1998.
- Une proportion supérieure de personnes de la région a commencé à fumer à 15 ans ou moins, un phénomène davantage marqué chez les femmes.
- Une moins grande part de femmes de 15 à 24 ans du Saguenay–Lac-Saint-Jean que de Québécoises du même âge ou de jeunes hommes de la région déclare n'avoir jamais fumé.
- La proportion de personnes qui consomment régulièrement ou occasionnellement de l'alcool dans la région a augmenté depuis 1992 et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.
- La consommation excessive d'alcool est aussi proportionnellement plus répandue dans la région qu'au Québec chez les deux sexes.
- L'usage de drogues illégales est légèrement plus élevé chez les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean que chez celles du Québec alors qu'il n'y a pour ainsi dire pas de différence chez les hommes.
- La consommation de ces substances a augmenté de façon importante depuis 1992, et c'est chez les femmes de la région que la progression est la plus notable.
- Les Saguenéennes et les Jeannoises consomment plus de médicaments, prescrits ou non, que les hommes.
- Deux fois plus de femmes que d'hommes prennent trois médicaments ou plus par jour et cette proportion est en progression constante depuis 1987.
- Les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont proportionnellement plus affectées que les hommes par une insuffisance de poids.
- Ce problème se rencontre plus fréquemment chez les 15-24 ans, mais surtout chez les 65 ans et plus ainsi que chez les personnes sans conjoint et chez celles à faible revenu.

- Depuis le début des années 1980, le taux de suicide est en augmentation quasi constante au Saguenay–Lac-Saint-Jean, tant chez les hommes que chez les femmes alors qu’au Québec, pendant la même période, ce taux a diminué chez les femmes.
- Parmi les femmes, ce sont celles de 15 à 19 ans et de 35 à 39 ans qui mettent le plus souvent fin à leur jour au Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Les femmes commettent trois fois plus de tentatives de suicide que les hommes.
- Selon l’ESS 1998, les femmes sont en proportion supérieure que les hommes à déclarer un niveau élevé à l’indice de détresse psychologique. Cet écart se vérifie pour tous les groupes d’âge.
- Si l’alcoolisme et la toxicomanie sont moins répandus chez les femmes, ils se présentent souvent avec plus de complexité, étant souvent associés à des problèmes de santé mentale, de violence ou même aux deux à la fois.
- Au cours de l’année 2000, 386 actes de violence dont les victimes étaient des femmes ont été signalés à la police au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par rapport à l’ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de cette région, 42 % sont survenus en contexte conjugal, une proportion supérieure à l’ensemble du Québec.
- Depuis 1998, le nombre d’actes de violence conjugale dont les victimes étaient des femmes signalés à la police a augmenté légèrement à chaque année dans la région, suivant en ce sens la tendance québécoise.
- Dans la région comme dans l’ensemble du Québec, les voies de fait constituent la catégorie d’infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence.
- La part des dossiers classés par les policiers dans des affaires de violence conjugale est un peu moins élevée dans la région qu’en moyenne au Québec. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est par ailleurs la région où les dossiers classés font le moins souvent l’objet d’une mise en accusation.
- La violence faite aux femmes est un fléau particulièrement répandu à Mashteuiatsh.
- Six maisons d’aide et d’hébergement, dont trois desservent le Saguenay et trois le Lac-Saint-Jean, ainsi que quatre centres de femmes accueillent et soutiennent les victimes de violence conjugale.
- Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, les six maisons d’hébergement, qui totalisent 80 places, ont accueilli 775 femmes et 352 enfants.
- Peu de services sont offerts aux femmes autochtones victimes de violence et encore ceux-ci semblent-ils morcelés et pas toujours adaptés à la situation d’une communauté fermée.

- En 2000-2001, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), la Maison Isa, à Chicoutimi a reçu 131 demandes d'aide, dont 96 nouvelles demandes et a effectué un suivi auprès de 22 femmes en moyenne par mois.
- Parmi les requérantes, 30 étaient victimes d'inceste et 71 avaient subi une agression sexuelle.
- Selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, seulement 14 % des actes de violence seraient signalés à la police.
- Au Québec, 20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des femmes victimes de violence.
- Un an après leur séjour en maison d'hébergement, 98 % des femmes victimes de violence conjugale présentent au moins un problème de santé, qui affecte principalement leur santé mentale.

Mesures proposées

- 30. Que la RRSSS utilise les données ventilées selon le sexe qu'elle recueille pour faire une analyse différenciée selon les sexes qui serve à la planification, la conception, la dispensation et l'évaluation des interventions du réseau sociosanitaire, notamment dans le cadre du plan régional de lutte contre le cancer et des campagnes visant à contrer les comportements à risque et les habitudes de vie délétères. Qu'elle tienne également compte des facteurs relatifs à l'âge et aux conditions socioéconomiques.**
- 31. Que la RRSSS se penche sur les facteurs susceptibles d'expliquer la surincidence du cancer du sein dans la région et qu'elle intensifie ses efforts de promotion auprès des femmes et des professionnelles et professionnels de la santé pour améliorer le dépistage et la prévention de cette maladie.**
- 32. Que la RRSSS documente et prenne en considération la situation différente des hommes et des femmes en matière de santé mentale et de toxicomanies, tant pour déterminer les besoins et attribuer les ressources que pour orienter la formation et les interventions dans ces domaines. Pour ce faire, qu'elle développe sa collaboration avec les centres de femmes de la région qui constituent de précieuses ressources en matière de santé mentale féminine et qui, par surcroît, travaillent dans une perspective d'appropriation des pouvoirs et d'accession à l'autonomie sur laquelle la RRSSS a fondé le PROS en santé mentale.**
- 33. Que la RRSSS et la Commission sectorielle de développement social documentent les liens entre, d'une part, détresse psychologique, toxicomanie et**

violence et, d'autre part, pauvreté, santé mentale et adoption de comportements à risque afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.

- 34. Que la RRSSS s'assure que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, le CALACS et les centres de femmes disposent des ressources financières leur permettant de consolider les services existants et de bien répondre à tous les aspects de leur mandat, soit tant les suivis personnalisés que la prévention et la sensibilisation ou les actions de revendications des droits des victimes et ce, sans que les femmes aient à subir de délais.**
- 35. Que les tables de concertation régionale et locales en violence conjugale et en agressions à caractère sexuel se penchent sur les taux régionaux moindres de classement des dossiers et de mise en accusation à la suite de plaintes en violence sexuelle.**
- 36. Que les ministères de la Justice et de la Sécurité publique évaluent les causes et les conséquences des moindres taux de mise en accusation et de classement de dossiers à la suite de plaintes de violence sexuelle au Saguenay–Lac-Saint-Jean et qu'ils considèrent notamment l'impact de l'absence de représentantes ou de représentants du Procureur de la Couronne aux tables de concertation.**
- 37. Que la table de concertation locale en violence conjugale et en agressions à caractère sexuel du Domaine-du-Roy, en collaboration avec le centre de santé et de services sociaux de Mashteuiatsh, examine la situation des femmes autochtones victimes de violence et évalue les ressources à leur disposition et les stratégies de prévention qui seraient appropriées pour cette communauté.**
- 38. Que la RRSSS prévoie, dans les fonds qu'elle accorde aux maisons d'hébergement qui accueillent des femmes autochtones et aux CALACS, les montants nécessaires pour permettre l'embauche d'une intervenante autochtone qui pourrait, notamment, faire de la prévention en matière de violence sexuelle auprès de la communauté.**
- 39. Que les ministères de la Santé et des Services sociaux et de la Justice conçoivent et réalisent une campagne d'information à l'intention des membres de la communauté de Mashteuiatsh pour leur faire connaître les recours et les ressources d'aide pour les victimes de violence et leur famille (CAVAC, CALACS ou autres ressources parajudiciaires).**

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été fondamentales à bien des égards, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À la suite de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont beaucoup à apporter à la région comme le démontre leur importante contribution sociale, culturelle, communautaire, économique et même politique, malgré leur sous-représentation dans la plupart des instances. Si nous nous sommes attardées à souligner les lacunes de leur insertion, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever. Nous n'avons cependant pas manqué de souligner au passage les avantages relatifs de la région parmi lesquels, et non les moindres, les engagements du milieu consignés dans le PSR envers l'équité entre les sexes et dans l'entente cadre à l'égard de la condition féminine, ainsi que la vitalité du mouvement communautaire, le fort sentiment d'appartenance de la population et un dynamisme régional distinctif qui se traduit dans ses institutions et ses réalisations.

Par contre, la région est au centre d'importantes transformations démographiques sous l'effet conjugué des migrations des jeunes et du vieillissement de la population. Parce que les femmes sont majoritaires parmi les 55 ans et plus, mais aussi en raison des particularités de leurs parcours de vie, elles sont plus touchées par les problèmes économiques ou sociosanitaires qui découlent de l'avance en âge et sont aussi susceptibles d'être plus affectées par le virage ambulatoire et la politique de maintien à domicile.

Par ailleurs, la répartition des 25 à 34 ans, qui révèle un moindre taux de féminité dans ce groupe d'âge dans la plupart des MRC avec les conséquences qu'on peut prévoir sur la stabilisation de la population, invite à se pencher sur les pratiques migratoires des jeunes femmes, mais aussi sur leurs conditions de vie. Nous avons en effet noté que les jeunes connaissent d'importantes contraintes à leur intégration socioprofessionnelle et à leur participation sociale : les indicateurs du marché du travail, l'abandon et la concentration scolaires, les habitudes de vie, l'état de santé mentale constituent autant de signaux que leurs problèmes sont non seulement multidimensionnels, mais différenciés selon les sexes. On doit donc mettre en place les programmes et les services que la situation des jeunes, filles et garçons, requiert pour qu'elles et ils puissent envisager des projets de vie qui les incitent à rester dans la région et à y faire valoir leur dynamisme.

Nous avons aussi pu observer que, de façon générale, les femmes se heurtent avec plus d'acuité à la fragilité du marché du travail régional. Largement concentrées dans des secteurs d'emploi traditionnellement féminins sous-valorisés et sous-payés en dépit de leur apport à la vie régionale, les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont des taux d'activité et d'emploi inférieurs à ceux de leurs homologues masculins et même, dans toutes les MRC, à ceux des Québécoises. L'importante proportion de travailleuses à temps partiel et la faiblesse des revenus d'emploi révèlent des conditions de travail qui laissent à désirer. On se souviendra en outre que le Saguenay–Lac-Saint-Jean affiche le plus fort pourcentage d'épouses sans revenu d'emploi au Québec et que la région regroupe la plus faible proportion de femmes de 15 ans et plus ayant un revenu d'emploi. On peut facilement imaginer ce que cette situation comporte de risques pour l'autonomie économique des femmes.

La sous-scolarisation des femmes résidant au Saguenay–Lac-Saint-Jean et la concentration des choix scolaires des jeunes filles laissent présager peu de changements spontanés. Pour susciter et soutenir la diversification des choix scolaires et professionnels, de vigoureux efforts devront être consacrés. Aussi, le manque de disponibilité ou l'inégale répartition de certains services sur le territoire risquent de pénaliser davantage les femmes qui en sont plus dépendantes pour des raisons économiques, sociodémographiques ou culturelles, dont l'exercice des responsabilités familiales. Pensons à l'accès aux services de garde et au logement social, rendu d'autant plus complexe que le transport en commun est insuffisant ou inexistant.

La plus faible espérance de vie des femmes et la surmortalité par tumeurs malignes, maladies de l'appareil respiratoire, traumatismes et même suicide méritent qu'on s'y penche. La surincidence du cancer, et notamment du cancer du sein, pour lequel l'écart avec le Québec ne cesse de se creuser, inquiète également. Ces phénomènes sont d'autant plus préoccupants qu'on a remarqué que certaines habitudes de vie délétères étaient plus répandues dans la région, particulièrement dans la population féminine et, souvent, jeune, alors que, inversement, certains comportements de prévention étaient moins fréquents. La détresse psychologique, qui connaît une ampleur particulière chez les femmes et ce, dans tous les groupes d'âge, requiert aussi une attention particulière, surtout que le taux de suicide est en progression dans la région, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Compte tenu des écarts dans les conditions de vie des femmes et des hommes, il apparaît primordial d'en vérifier l'impact tant sur les manifestations de la maladie que sur les déterminants de la santé pour en tenir compte dans les programmes et les interventions.

Enfin, on ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. D'autant plus qu'on reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les sexes.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires de la Conférence administrative régionale (CAR) dans la collecte de statistiques ventilées selon le sexe pour chaque territoire de MRC et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRCDD et les CLD. Pour ce faire, qu'il demande aux ministères et organismes d'inclure la variable sexe dans les indicateurs de base utilisés pour leurs travaux.
3. Que les instances régionales et locales du Saguenay–Lac-Saint-Jean adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires tant à l'application du principe directeur sur l'égalité entre les sexes qu'à l'adaptation de leur action aux réalités propres aux femmes et aux hommes de la région. Pour ce faire, qu'elles intègrent à leurs indicateurs de base la variable sexe. Au besoin, qu'elles fassent appel aux ressources compétentes pour obtenir la formation pertinente.
4. Compte tenu de la concentration de jeunes parmi la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean, que le CRCDD et la RRSSS utilisent les nombreuses informations recueillies à leur sujet dans la région pour dresser un portrait ventilé selon le sexe des adolescents et des jeunes adultes afin que ces instances soient en mesure d'effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de cette population, de discerner dans leurs plans d'action les besoins des unes et des autres et d'adapter leurs interventions en toute connaissance de cause.
5. Que le CRCDD et tous les partenaires régionaux qui se préoccupent de l'exode des jeunes tiennent compte des différences de motivations et de pratiques migratoires des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les mesures qu'ils élaboreront pour favoriser leur rétention ou leur retour dans la région.
6. Que le CRPMT et la direction régionale d'Emploi-Québec s'assurent de la collaboration des partenaires du réseau de l'éducation pour réaliser une meilleure diffusion des perspectives professionnelles et des secteurs d'emploi prometteurs auprès tant des adultes en réorientation que des jeunes pour les inciter à s'établir dans la région ou pour convaincre celles et ceux qui ont quitté d'y revenir.

7. Que le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS), le CRCDD et le CRPMT , avec la collaboration des directions régionales du MEQ et d'Emploi-Québec, au cours de leurs travaux pour améliorer l'accès à l'éducation, accroître la persévérance scolaire et augmenter le taux de diplomation, prennent en considération les besoins spécifiques des jeunes femmes, notamment celles des villages excentriques et des quartiers urbains défavorisés, tant en vue d'améliorer leur rétention sur le territoire que de soutenir la poursuite de leurs études ou de les inciter à diversifier leurs choix professionnels.
8. Que l'UQAC maintienne les services qu'elle offre par l'entremise de ses centres d'études pour favoriser l'accès aux études supérieures.
9. Que les commissions scolaires, les cégeps et l'université se donnent une stratégie de promotion et un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région de façon à favoriser la diversification de leurs parcours scolaires et professionnels. Que, dans le cadre de projets pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.
10. Que, pour faire face à l'important problème de relève agricole de la région, la direction régionale du MAPAQ prévoit des mesures pour susciter et soutenir la relève agricole féminine dans les entreprises familiales.
11. Que la RRSSS utilise les résultats ventilés selon le sexe des enquêtes et recherches menées dans la région pour approfondir les problèmes de santé mentale des adolescents et des jeunes adultes en distinguant la réalité des filles et des garçons. À cet effet, qu'elle se penche sur les liens entre leur santé mentale, leur estime d'eux-mêmes et l'adoption de comportements à risque afin d'être en mesure de développer un modèle d'intervention intégrée. Qu'elle s'assure de la disponibilité tant des services requis pour faire face à ces problèmes, que de l'information sur les ressources existantes et qu'elle veille à l'arrimage entre ces ressources.
12. Que la RRSSS veille au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services de planification des naissances (éducation sexuelle, contraception, infertilité et stérilisation) offerts dans la région et qu'elle s'assure que ces services promeuvent le partage des responsabilités entre les garçons et les filles en matière de contraception et des rapports amoureux égalitaires.
13. Que la Commission sectorielle sur les loisirs et les sports documente les différences dans les pratiques de l'activité physique chez les filles et les garçons, qu'elle développe une stratégie de promotion visant les filles et, au besoin, qu'elle veille à l'adaptation de l'offre de services en tenant compte des besoins propres à ces dernières.

14. Que, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, Emploi-Québec accroisse sa connaissance de la main-d'œuvre féminine afin de s'assurer de l'adéquation des mesures proposées aux femmes. Pour ce faire, qu'il réalise notamment un bilan annuel de la participation des femmes aux mesures actives pour évaluer les causes et les conséquences de la répartition différente des hommes et des femmes dans ces mesures et, au besoin, qu'il revoit et réaligne les stratégies pour joindre et soutenir ces dernières. Qu'il se penche particulièrement sur l'application de la mesure *Subvention salariale* pour rééquilibrer la répartition des participantes entre l'entreprise privée, les organismes communautaires et l'économie sociale.
15. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et du ministère de l'Éducation ainsi que les commissions scolaires et les cégeps s'associent au groupe de femmes actif sur cette question pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des candidates et des entreprises qui les embauchent afin d'assurer un meilleur accueil et un bon soutien aux recrues.
16. Que la direction régionale d'Emploi-Québec se saisisse de l'ouverture créée par la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* à l'endroit des femmes « sans chèque » pour leur favoriser l'accès à la formation de base et aux autres mesures actives en prévoyant à leur intention les mesures d'accompagnement nécessaires ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.
17. Que les directions régionales du MIC et du MAPAQ constituent des banques de données sur les femmes entrepreneures et sur les femmes agricultrices pour connaître leur situation, leurs difficultés et leurs stratégies gagnantes. Que ces informations visent à soutenir ces ministères ainsi que le CRCDD et les CLD dans l'élaboration des mesures appropriées pour soutenir ces femmes, notamment dans l'utilisation du *Fonds destiné à l'entrepreneuriat féminin*.
18. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRCDD et aux CLD, leur demande d'ajouter aux critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, incluant ceux en économie sociale, les retombées prévues en matière de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Que la direction régionale d'Emploi-Québec adopte une démarche semblable avec les CLE dans le cadre du Fonds de lutte à la pauvreté.
19. Que, conformément à la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, les décideuses et les décideurs régionaux et locaux s'engagent dans l'application de la politique régionale d'équité de représentation afin d'accroître la

présence des femmes et de mieux tenir compte de leur vision et de leurs réalités dans les programmes et moyens d'action qu'ils développent.

20. Que les partenaires régionaux, et notamment le CRCDD et le ministère des Régions, conformément à l'axe de l'entente cadre visant l'amélioration des conditions de vie des personnes, reconnaissent l'apport indispensable des femmes et des domaines d'activité où elles sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs d'avenir aux activités socioculturelles et sociosanitaires essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un traitement en conséquence dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent.
21. Que le CRCDD et le ministère des Régions, dans le cadre de la mise en place de mesures visant l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes, s'assurent de la collaboration de la RRSSS, des municipalités ainsi que des directions régionales d'Emploi-Québec et du MRCI, pour développer des moyens d'accueil et de soutien tenant compte de la spécificité des femmes immigrantes.
22. Que le CRCDD continue de travailler avec les organismes du milieu pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte de la demande provenant des différentes parties du territoire et qu'il évalue les besoins liés aux divers horaires d'études ou de travail, dont ceux des agricultrices.
23. Que le ministère de la Famille et de l'Enfance, avec la collaboration du CRCDD, documente le partage des tâches parentales dans la région et qu'il utilise ce diagnostic pour concevoir et promouvoir les mesures de conciliation famille-travail appropriées tant aux personnes ayant des enfants qu'à celles qui s'occupent de parents vieillissants.
24. Que le CRCDD, les MRC et les municipalités continuent de travailler avec les organismes du milieu à la recherche de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux soins et services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
25. Que le ministère des Transports envisage de rendre récurrentes les subventions accordées pour le démarrage et le soutien de projets de transport collectif.
26. Que la Commission sectorielle de développement social, dans sa recherche de solutions pour combattre la pauvreté, la violence et l'exclusion sociale, recoure à l'Indice de santé sociale élaboré par Développement des ressources humaines Canada pour prendre la mesure la plus complète possible de la pauvreté au Saguenay-Lac-Saint-Jean en faisant ressortir comment les différentes composantes de ce phénomène s'amplifient du fait de leur interaction et du sexe des personnes touchées. Qu'elle se penche avec une attention particulière sur la situation des personnes vivant seules ainsi que des femmes autochtones, immigrantes et handicapées, notamment pour

développer à leur intention une stratégie de promotion des services qui leur sont destinés.

27. Que la RRSSS, dresse un portrait des femmes et des hommes âgés, en associant le CRCDD, et notamment la Table régionale de concertation des personnes âgées, à la détermination des aspects à considérer, afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de la population âgée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait permette également de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge et de cerner l'ampleur des migrations des personnes âgées et les motivations sur lesquelles elles reposent.
28. Que, dans le cadre de l'application de *la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, la direction régionale d'Emploi-Québec sollicite la collaboration de la RRSSS et des centres de femmes pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées afin de tenir compte de leur potentiel et des obstacles à leur intégration dans les mesures d'insertion sociale ou de préparation à l'emploi conçues à leur intention. Qu'elle s'assure de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'elle contribue à la consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services. Qu'une attention particulière soit accordée aux femmes handicapées.
29. Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) étende à l'ensemble des municipalités les dispositions de la Loi 170 prévoyant l'obligation des municipalités de consacrer des fonds au logement social. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.
30. Que la RRSSS utilise les données ventilées selon le sexe qu'elle recueille pour faire une analyse différenciée selon les sexes qui serve à la planification, la conception, la dispensation et l'évaluation des interventions du réseau sociosanitaire, notamment dans le cadre du plan régional de lutte contre le cancer et des campagnes visant à contrer les comportements à risque et les habitudes de vie délétères. Qu'elle tienne également compte des facteurs relatifs à l'âge et aux conditions socioéconomiques.
31. Que la RRSSS se penche sur les facteurs susceptibles d'expliquer la surincidence du cancer du sein dans la région et qu'elle intensifie ses efforts de promotion auprès des femmes et des professionnelles et professionnels de la santé pour améliorer le dépistage et la prévention de cette maladie.
32. Que la RRSSS documente et prenne en considération la situation différente des hommes et des femmes en matière de santé mentale et de toxicomanies, tant pour déterminer les besoins et attribuer les ressources que pour orienter la formation et les interventions dans ces domaines. Pour ce faire, qu'elle développe sa collaboration avec les centres de femmes de la région qui constituent de précieuses ressources en matière de santé mentale féminine et qui, par surcroît, travaillent dans une perspective d'appropriation des pouvoirs et d'accession à l'autonomie sur laquelle la RRSSS a fondé le PROS en santé mentale.

33. Que la RRSSS et la Commission sectorielle de développement social documentent les liens entre, d'une part, détresse psychologique, toxicomanie et violence et, d'autre part, pauvreté, santé mentale et adoption de comportements à risque afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.
34. Que la RRSSS s'assure que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, le CALACS et les centres de femmes disposent des ressources financières leur permettant de consolider les services existants et de bien répondre à tous les aspects de leur mandat, soit tant les suivis personnalisés que la prévention et la sensibilisation ou les actions de revendications des droits des victimes, et ce, sans que les femmes aient à subir de délais.
35. Que les tables de concertation locales et régionale en violence conjugale et en agressions à caractère sexuel se penchent sur les taux régionaux moindres de classement des dossiers et de mise en accusation à la suite de plaintes en violence sexuelle.
36. Que les ministères de la Justice et de la Sécurité publique évaluent les causes et les conséquences des moindres taux de mise en accusation et de classement de dossiers à la suite de plaintes de violence sexuelle au Saguenay–Lac-Saint-Jean et qu'ils considèrent notamment l'impact de l'absence de représentantes ou de représentants du Procureur de la Couronne aux tables de concertation.
37. Que la table de concertation locale en violence conjugale et en agressions à caractère sexuel du Domaine-du-Roy, en collaboration avec le centre de santé et de services sociaux de Mashteuiatsh, examine la situation des femmes autochtones victimes de violence et évalue les ressources à leur disposition et les stratégies de prévention qui seraient appropriées pour cette communauté.
38. Que la RRSSS prévoie, dans les fonds qu'elle accorde aux maisons d'hébergement qui accueillent des femmes autochtones et aux CALACS, les montants nécessaires pour permettre l'embauche d'une intervenante autochtone qui pourrait, notamment, faire de la prévention en matière de violence sexuelle auprès de la communauté.
39. Que les ministères de la Santé et des Services sociaux et de la Justice conçoivent et réalisent une campagne d'information à l'intention des membres de la communauté de Mashteuiatsh pour leur faire connaître les recours et les ressources d'aide pour les victimes de violence et leur famille (CAVAC, CALACS ou autres ressources parajudiciaires).

BIBLIOGRAPHIE

AFEAS. *Virage...attention à l'impact!*, document d'étude 1997-1998.

CADRIN HÉLÈNE. *État de santé des femmes victimes de violence conjugale*, Département de santé communautaire, Rimouski, 1990.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC). *Rapport statistique des types de crime du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001*.

COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE DANS LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, novembre 1998.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport, volume 4 : Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

COMMUNICATION-QUÉBEC. *Médias d'information- Saguenay-Lac-Saint-Jean*, août 1999.

CONDITION FÉMININE CANADA. *À la recherche de données sur les femmes : Les principales sources à Statistique Canada*, 1998.

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [recherche et rédaction : Sylvain Schetagne], Ottawa, avril 2000.

CONSEIL DE L'ÂGE D'OR RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN-CHIBOUGAMAU-CHAPPAIS. *Synthèse des États généraux sur les aînés*, Alma, novembre 1999.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Rapport de conjoncture 2001 : Pour des régions innovantes*, 2001.

CONSEIL DES AÎNÉS. *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des nouvelles d'elles – Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Diane Guilbault et autres], Québec, septembre 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes du Québec – Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, mise à jour août 2001.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], juin 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Extrait du procès-verbal d'une réunion du c.a. du CRCD*, tenue le jeudi 8 juin 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Plan stratégique Saguenay–Lac-Saint-Jean 2001-2006*, avril 2001.

CÔTÉ Denyse et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », dans *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

CORPORATION ACCÈS-TRAVAIL-FEMMES DU SAGUENAY. *Comment tirer profit des différences*, 1996.

CRPMT et EMPLOI-QUÉBEC DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi 2001-2002*, janvier 2001.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE, POLITIQUE STRATÉGIQUE. *Mesure du bien-être social : un indice de la santé sociale pour le Canada*, R-97-9F, [Satya Brink et Allen Zeeman], juin 1997.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (DRHC). *Indice de pauvreté des MRC de Laval-Laurentides-Lanaudière*, janvier 2001, adresse URL : <http://www.qc.hrdc-drhc.gc.ca>.

DION STOUT Madeleine et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones du Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

EMPLOI-QUÉBEC. *Le marché du travail dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Perspectives professionnelles 2000-2004- Faits saillants*, Information sur le marché du travail, octobre 2001.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN. *Bulletin régional du marché du travail, Saguenay-Lac-Saint-Jean, deuxième, troisième et quatrième trimestres et bilan 2000*, volume 20, numéro 2, [Clément Desbiens], s.d.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN. *Les métiers non traditionnels au Saguenay-Lac-Saint-Jean – Quelques statistiques*, [Clément Desbiens], janvier 1998.

FORTIER Claude et Sylvie JEAN. « La contribution des femmes au revenu d'emploi du couple », ISQ. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, numéro 1, octobre 2000.

FORTIN Andrée. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill.

FRAPRU. *La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995*, Dossier « Femme et logement », janvier 2000.

GIRARD Camil et Normand PERRON. *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Gazette officielle du Québec*, 12 juillet 2001, 133^e année, no 28A.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique nationale de la ruralité — Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois*, 2001.

GROUPE ÉCOBES. *Habitudes de vie et comportements à risque pour la santé des jeunes du secondaire*, [Suzanne Veillette et autres], cégep de Jonquière, 1998.

GROUPE ÉCOBES. *Jeunes de la ville ou de la campagne : quelles différences?*, Rapport de recherche de la phase IV, enquête régionale 1997, *Aujourd'hui, les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, [Michel Perron et autres], cégep de Jonquière, 2000.

GROUPE ÉCOBES. *Les disparités géographiques et sociales de l'accessibilité au collégial. Étude longitudinale au Saguenay-Lac-Saint-Jean, synthèse des résultats*, [Suzanne Veillette et autres], cégep de Jonquière, 1993.

GROUPE ÉCOBES. *Rester, partir ou revenir au Saguenay-Lac-Saint-Jean après les études. Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire*, [Marco Gaudreault et autres], cégep de Jonquière, 2000.

GROUPE ÉCOBES. *Trajectoires d'adolescence : stratégies scolaires, conduites sociales et vécu psychoaffectif*, [Michel Perron et autres], cégep de Jonquière, 1999.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Âge, sexe, état matrimonial et familles, faits saillants*, adresse URL: <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region02/index.htm>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Caractéristiques des ménages et des logements, Saguenay–Lac-Saint-Jean, données comparatives 1996-1991,1986*, collection Les Régions, thème 5, juillet 2000, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region02/index.htm>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 2, février 2000.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, numéro 2, février 2001.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Immigration, langue et origine ethnique. Faits saillants*, adresse URL: <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region02/index.htm>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Les régions. Population et logements*, adresse URL: <http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/regional/theme1.htm>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Travail, scolarité et mobilité*, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/region02/index.htm>.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Le portrait de santé : le Québec et ses régions*, [Michel Pageau et autres], Les Publications du Québec, 2001.

LA MAISON ISA, CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL. *Rapport annuel d'activités, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001*, 2001.

LE BLANC Patrice et Camil GIRARD. «La dynamique migratoire des jeunes au Québec. Le croissant péri-nordique de l'Abitibi–Témiscamingue, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent», *L'Action nationale*, volume XCI, numéro 5, mai 2001.

LOGE M'ENTRAIDE. *Bilan d'activités 2000- 2001*.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION DU SAGUENAY–LAC-SAIN-T-JEAN ET DE LA CÔTE-NORD.. « Les agricultrices et la propriété, où en sommes-nous? », [Justin Côté], *AGRO-BULLETIN*, volume 9, numéro 3, septembre 1998.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1996*, tableaux 1 et 49 constitués à partir de *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles en 1997*, adresse URL : <http://www.agr.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN ET DE LA CÔTE-NORD. *Relève féminine au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, compilation des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2000, [Robert Paquin], août 2001.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN ET DE LA CÔTE-NORD. *Présence féminine sur les c.a. des organismes subventionnés par le MAPAQ*, 2001.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN ET DE LA CÔTE-NORD. *Profil de la relève agricole au Québec*, Direction des services aux agricultrices, mise à jour de décembre 1995.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Portrait culturel – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [Régis Guérin et autres], octobre 1993.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois, 1999 – Données régionales*. [Rosaire Garon], septembre 2001.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, DIRECTION DE L'ACTION STRATÉGIQUE, DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE. *La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec – Données du recensement de 1996*, adresse URL : <http://www.mcc.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Les médias communautaires*, septembre 2001.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, 1997.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICE SOCIAUX. *Les agressions sexuelles : STOP*, rapport du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, FICHIER DES TUMEURS. *Incidence du cancer (CIM-9 140 à 208) selon la région sociosanitaire de résidence et le sexe, 1998 et Taux comparatifs de mortalité par cancer, selon la région sociosanitaire, 1996-1998*, adresse URL : <http://www.msss.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 2000*, Québec, 2001, adresse URL: <http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET DIRECTION DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE. *La Relance au secondaire en formation professionnelle – Le placement au 31 mars 2000 des personnes diplômées en 1998-1999*, et *La Relance au collégial en formation technique – Le placement au 31 mars 2000 des personnes diplômées en 1998-1999*, adresse URL : <http://www.meq.gouv.qc.ca/Relance/Relance.htm>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN. *Portrait régional de l'Éducation 1999-2000*, mars 2001.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, SYSTÈME DE RECENSEMENT DES CLIENTÈLES UNIVERSITAIRES. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe, automne 1998, 1999*.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE. *Familles monoparentales du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 27 juillet 2001 et 13 septembre 2001.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE. *Statistiques sur les individus et organisations participant aux mesures actives d'Emploi-Québec. Données officielles pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, SYSTÈME D'ACCÈS AUX DONNÉES MINISTÉRIELLES. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide d'avril 2001*, mise à jour de juillet 2001.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Liste des femmes d'affaires en région, Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 1998.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Profils économiques des MRC*, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG>.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Profil économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, adresse URL : <http://www.mic.qc.ca/PME-REG/regions/index.htm>.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE. *Profil économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Guide des collectivités indiennes du Québec*, mars 1999.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Profil des Premières-Nations – Recherche par réserve*, adresse URL : <http://www.esd.inac.gc.ca/fnprofiles>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES et SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995*, Québec, 1995.

MINISTÈRE DES FINANCES ET MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Stratégie de développement économique des régions ressources. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, un maillon essentiel de notre économie*, mai 2001.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Entente spécifique sur la condition féminine entre le Gouvernement du Québec et région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 1998.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Entente spécifique sur la condition féminine entre le Gouvernement du Québec et région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 2002.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Portraits statistiques de la population immigrée, 1996 : Québec, régions métropolitaines de recensement, régions administratives. Recensement 1996 : données ethnoculturelles*, collection Études, recherches et statistiques, no 5.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Vivre au Québec. Statistiques sur l'immigration au Québec, édition 2000*.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, SERVICE DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES D'IMMIGRATION. *L'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés au Québec*, avril 2001.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean-Diagnostic régional des transports*, juin 2000, mise à jour août 2000.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. *Estimation du nombre de personnes ayant des incapacités selon le sexe et le groupe d'âge – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean – 1997.*

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. *Portrait statistique régional. Un regard sur la situation des personnes handicapées de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les ressources économiques et la pauvreté. L'intégration au travail, octobre 1997.*

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Tableaux sur les personnes de 15 ans ou plus et les personnes de 15 à 24 ans, avec ou sans incapacités, selon le plus haut niveau de scolarité atteint et selon la fréquentation scolaire, région sociosanitaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, autres régions du Québec et teritoires de CLSC de la région, à partir du recensement de 1991.*

PERRON Michel. *Sociogéographie de la santé à micro-échelle : un modèle de différenciation spatiale au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1997.

PLANTE Louise. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

POITRAS M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Quebec sample*, Université Laval, 1994.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. *Plan régional d'organisation de services en toxicomanie*, février 1995.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *La persistance des inégalités sociales de santé et de bien-être : un défi pour l'action*, [Louise Lemire], 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE–CENTRE-DU-QUÉBEC. *Plan de consolidation 1999-2002.*

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Plan d'action stratégique 1999-2002*, juin 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Plan régional d'organisation des services en alcoolisme et autres toxicomanies*, 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Plan régional d'organisation des services en santé mentale*, 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Rapport annuel d'activités 1999-2000*, septembre 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, *ESS 98, diffusion v2-03.xls*, [Régis Couture], juin 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Indicateurs sociosanitaires : la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les six secteurs de CLSC – Synthèse par secteur : Jonquière, Chicoutimi, Domaine-du-Roy*, [Carmen Bouchard et autres], 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Indicateurs sociosanitaires : la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les six secteurs de CLSC – Synthèse : Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [Carmen Bouchard et autres], 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *PQDCS-02, problématique du cancer du sein*, 26 juin 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003*, 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003 – cahier thématique 2 : Les jeunes 0-17 ans et le soutien aux parents*, [coordination : Carmen Bouchard], 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003 – cahier thématique 3 : Les adultes 18-54 ans*, [coordination : Carmen Bouchard], 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003 – cahier thématique 4 : Les aînés 55 ans et plus*, [coordination : Carmen Bouchard], 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Statistiques relatives à la mortalité par cancer du sein, Québec et région Saguenay–Lac-Saint-Jean, situation 1994-1996 et tendances récentes 1981-1996*, note préparée par France Markowski, agente de recherche sociosanitaire, Service de la recherche, connaissance/surveillance, 24 avril 1998.

ROSE Ruth. *Le travail invisible des femmes*, document remis lors d'une présentation au Regroupement des femmes de Lanaudière, 25 février 2001.

SABOURIN Cécile et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi–Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. *Les femmes et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, 2000.

ST-CYR Louise. *Banque de données sur les entrepreneures québécoises. Rapport présenté au ministère de l'Industrie et du Commerce*, École des HEC, février 2001.

STATISTIQUE CANADA. *Dictionnaire du recensement de 1996*, février 1997.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN (TROC-02). *Profil des organismes communautaires reconnus en santé et services sociaux – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, avril 1998.

THE GLOBE AND MAIL: « Women are not equal when it comes to smoking », 18 octobre 1999, p. C-1.

TOUPIN Louise. *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Condition féminine Canada, février 2001.

TREMBLAY Marielle et autres. *Les contributions sociales et économiques des organismes communautaires de la Corporation de développement communautaire du Roc*, mars 1998.